

Rapport final, mars 2018

La politique énergétique communale dans les communes suisses

Sondage 2017

concernant la politique énergétique
des Cités de l'énergie et de celles
qui ne le sont pas mais comptent
plus de 2 000 habitants



suisse énergie
Notre engagement : notre futur.

Mandataire

M.I.S. Trend S.A.
Lausanne / Berne

Auteurs

Roman Liesch
Sascha Stadelmann

Accompagnés par**OFEN / SuisseEnergie / Section Bâtiments**

Domaine prioritaire « villes/communes/quartiers/régions »

Traduction en français

Acta Conseils Sàrl

Ce rapport existe en français, en allemand et en italien. Il peut être commandé gratuitement auprès de bellinda.tria@bfe.admin.ch

**La présente étude a été réalisée sur mandat de SuisseEnergie.
Seuls les auteurs sont responsables du contenu du présent document.**

Adresse

SuisseEnergie, Office fédéral de l'énergie (OFEN)
Mühlestrasse 4, CH-3063 Ittigen. Adresse postale: 3003 Berne
Infoline 0848 444 444. www.suisseenergie.ch/conseil
energieschweiz@bfe.admin.ch, www.suisseenergie.ch

SYNTHÈSE

L'objectif de ce sondage était d'interroger les Cités de l'énergie suisses, les communes faisant partie d'une région Cité de l'énergie ainsi que les communes de plus de 2 000 habitants par rapport à leur politique énergétique communale. Le questionnaire s'adressait explicitement au membre de l'exécutif communal compétent pour les questions liées à la politique énergétique. Au total, près de 77% des communes contactées y ont pris part. Les résultats indiquent que la politique énergétique a gagné en importance ces cinq dernières années dans environ 60% des communes interrogées, et environ $\frac{3}{4}$ d'entre elles – aussi bien du côté des communes avec label Cité de l'énergie que des communes sans label – partent du principe que cette tendance se poursuivra. En parallèle, la politique énergétique occupe toutefois une place plutôt modeste par rapport à d'autres domaines politiques (importance notable dans environ $\frac{1}{3}$ des communes). De grandes disparités apparaissent à ce sujet entre les Cités de l'énergie et les communes ne possédant pas le label: tandis qu'une proportion de Cités de l'énergie supérieure à la moyenne accorde une grande importance à la politique énergétique, les résultats de la seconde catégorie indiquent le contraire. Indépendamment de cela, les données révèlent que l'importance croissante de la politique énergétique est imputable à une combinaison de facteurs externes (p.ex. hausse de l'attention/intérêt du public, attentes de la population) et internes (entre autres la volonté de mettre en œuvre des mesures ou des projets importants). Vu que les exécutifs communaux exercent, dans l'ensemble, la plus grande influence sur la politique énergétique, ils devraient être en mesure de répondre à cette importance croissante.

L'enthousiasme des exécutifs s'oppose toutefois à l'intérêt relativement modeste de la population vis-à-vis de ce domaine politique (communes présentant un intérêt marqué: environ 31%), ce qui peut également être l'une des raisons pour lesquelles la sensibilisation de la population à une utilisation durable de l'énergie constitue une motivation importante pour les communes souhaitant être labellisées. Mais il ne s'agit pas du principal motif pour lequel les communes cherchent à obtenir le label (citons par exemple le fait d'aspirer à une utilisation respectueuse des ressources et à une politique énergétique et climatique ciblée); nous pouvons ainsi en déduire qu'un éventail de raisons motive les communes à aspirer au label et à le conserver. Concrètement, l'avantage des Cités de l'énergie dans les domaines des installations et des bâtiments communaux, la sélection des instruments et des produits ainsi que le soutien en matière de communication sont, par comparaison, placés en bonne position.

Cependant, les résultats montrent également qu'une majorité (55%) des Cités de l'énergie sont d'avis que le volume de travail exigé pour mettre en œuvre et accompagner le processus de Cité de l'énergie est élevé, ce qui constitue également un point critique souvent cité afin d'expliquer pour quelle raison le label est controversé dans une commune ou que celle-ci envisage d'y renoncer. Pour environ $\frac{2}{3}$ des Cités de l'énergie interrogées, le label n'est toutefois pas contesté. Indépendamment des éléments précités, il ressort de l'enquête que les communes interrogées accordent une grande importance à de nombreux domaines afin d'atteindre leurs objectifs en matière de politique énergétique (p.ex. mesures en faveur des énergies renouvelables, mesures pour l'efficacité énergétique et mesures de



communication). Les labels Site 2000 watts et Smart City jouent dans l'ensemble un rôle moins important; la situation y apparaît comme plus positive du côté des Cités de l'énergie Gold, respectivement de leurs candidats, et les principaux groupes cibles semblent être relativement bien atteints avec ces offres.



SOMMAIRE

	Page
1. Situation initiale et objectifs de l'enquête	6
2. Méthode de sondage et échantillonnage.....	7
2.1. Méthode de sondage.....	7
2.2. Echantillonnage / Informations complémentaires relatives à l'analyse des données.....	9
3. Résultats.....	15
3.1. Evolution rapide de l'importance de la politique énergétique	15
3.2. Cités de l'énergie	27
3.3. Hors Cités de l'énergie	36
3.4. Mesures destinées à mettre en œuvre la politique énergétique et perspectives	41
4. Résumé	49



1. SITUATION INITIALE ET OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE

Fin mai 2017, le peuple suisse a approuvé par votation la Stratégie énergétique 2050. Pour atteindre les objectifs ambitieux de cette stratégie, il faut que les communes s'engagent avec détermination, en mettant en œuvre des solutions créatives et innovantes.

A cet égard, le label Cité de l'énergie représente un élément constitutif possible. Depuis 25 ans, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) soutient le projet Cité de l'énergie, dont la réussite est avérée. Il s'agit d'un bilan destiné aux communes qui illustrent et mettent en œuvre une politique énergétique durable et communale. Plus de 400 communes suisses possèdent le label et plus de la moitié de la population vit dans une Cité de l'énergie.

Pour obtenir resp. conserver le label, les communes doivent toutefois investir du temps et de l'argent. Chaque commune passe régulièrement un nouvel audit au cours duquel la commission du label examine les activités mises en œuvre en lien avec la politique énergétique ainsi que les mesures prises.

L'objectif du présent sondage est, d'une part, d'apprendre quelles sont les expériences des communes avec le label et, d'autre part, d'offrir un aperçu général de la politique énergétique des communes suisses, y compris des communes qui ne disposent pas du label. C'est pourquoi des questions relatives aux thématiques suivantes ont entre autres été posées:

- Importance de la politique énergétique et influence des acteurs sur celle-ci
- Evaluation de l'avantage du label Cité de l'énergie
- Perspectives d'avenir

De plus amples informations sont fournies ci-après par rapport à la méthode de sondage et à l'échantillonnage, suivies de la présentation des résultats. Un petit résumé conclut ce rapport.



2. MÉTHODE DE SONDAGE ET ÉCHANTILLONNAGE

2.1. Méthode de sondage

Le sondage a été mené de mi-août à mi-octobre en suivant une approche multimodale. Le principal pilier consistait en un questionnaire sur Internet (CAWI: Computer- assisted web interviewing). Dans un premier temps, les administrations communales ont été contactées et invitées à transmettre les données d'accès pour l'enquête en ligne au membre de l'exécutif compétent pour les questions liées à la politique énergétique. Dans un second temps, toutes les communes qui n'avaient pas encore répondu à l'enquête en ligne ont reçu un courrier de rappel les priant une nouvelle fois de bien vouloir prendre part au sondage en ligne. Ce courrier contenait également un questionnaire sur papier (PAPI: Paper-and-pencil interviewing). Dans un dernier temps, plusieurs communes ont été interrogées par téléphone (CAT: Computer-assisted telephone interviewing); les entretiens en allemand/suisse allemand ont été réalisés dans notre centrale téléphonique de Berne, ceux en français et en italien dans la centrale de notre siège à Lausanne. Tous les enquêteurs impliqués ont été formés au préalable pour cette étude, puis ont été accompagnés et supervisés.

L'enquête s'adressait à chaque fois explicitement au **membre de l'exécutif communal compétent pour les questions liées à la politique énergétique**. En conséquence, il est possible que les réponses soient parfois teintées d'une touche subjective et ne correspondent pas forcément à l'avis de l'exécutif dans son ensemble.¹

La population de ce sondage se compose de trois groupes: 1) toutes les communes disposant du label Cité de l'énergie; 2) les communes qui ne possèdent pas le label pour elles-mêmes, mais ont obtenu celui-ci conjointement à d'autres communes (communes faisant partie d'une région Cité de l'énergie); ces communes ont été invitées séparément à prendre part au sondage (chaque commune a été conviée individuellement); et 3) toutes les communes de 2 000 habitants ou plus ont été contactées et invitées à prendre part à l'enquête afin d'obtenir une image générale de la politique énergétique communale en Suisse.

Au total, 1 018 communes ont été contactées; le tableau 1 présente leur répartition dans les différentes catégories (communes avec label et communes faisant partie d'une région Cité de l'énergie vs communes sans label avec 2 000 habitants ou plus) ainsi que le taux de réponse. Dans l'ensemble, le taux de participation est élevé dans toutes les catégories. Bien que les résultats de ce sondage ne reflètent pas l'avis de toutes les communes, les données relevées offrent tout de même une vue d'ensemble intéressante.

¹ C'est ce que reflètent les observations occasionnelles faites par les personnes interrogées dans le cadre de questions ouvertes intégrées au questionnaire.

Tableau 1: Nombre de communes contactées et taux de réponse

Catégorie	Total	Cités de l'énergie (y c. communes faisant partie d'une région Cité de l'énergie)	Communes sans label \geq 2 000 habitants
Base	1 018	459	559
Réponses (Taux de réponse)	786 (77%)	398 (87%)	388 (69%)

Les différences significatives dans les résultats sont représentées comme suit dans les graphiques ci-après:

- *: différence significative ($\alpha < 5\%$)
- **: différence très significative ($\alpha < 1\%$)

Les sous-groupes très petits comprenant moins de 30 communes sont également indiqués séparément. En raison de la taille du groupe, une prudence particulière est de mise s'agissant de l'interprétation de ces résultats, car ceux-ci sont assortis d'un degré élevé d'incertitude.

Il est important de relever ici que les résultats présentés dans ce rapport se basent sur des **données non pondérées** et permettent par conséquent de tirer des conclusions uniquement sur les communes qui ont répondu au questionnaire. De plus, il faut tenir compte du fait qu'un certain temps est nécessaire pour remplir un tel questionnaire; il est donc possible que les communes ayant participé à l'enquête soient plutôt celles qui s'intéressent au thème de la politique énergétique. Cependant, il est également probable que les communes qui ne sont pas satisfaites de la situation politique dominante dans le domaine de la politique énergétique aient tendanciellement davantage participé afin de manifester leur mécontentement. Il faut toujours garder à l'esprit de tels aspects lors de l'interprétation des résultats et au cours de la lecture du présent rapport. L'élément suivant doit aussi être pris en considération: les pourcentages se réfèrent toujours aux communes ayant répondu à une question. Cela résulte, d'une part, de la fonction de filtre du questionnaire (c.-à-d. que le fait qu'une question a été posée ou non dépend de la réponse à une/plusieurs autre(s) question(s)), et, d'autre part, du fait que les communes n'ayant pas répondu à une question n'ont pas été prises en compte lors du calcul des pourcentages liés à cette question. Les graphiques du sous-chapitre 2.2 constituent l'unique exception en offrant une vue d'ensemble générale de la structure des communes ayant participé à l'enquête.

Les résultats présentés dans les sous-chapitres 3.1 et 3.4 tiennent compte uniquement des Cités de l'énergie et des communes faisant partie d'une région Cité de l'énergie et dont le nombre d'habitants est égal ou supérieur à 2 000. Le groupe de communes sans label étant de toute manière composé uniquement de communes possédant au moins 2 000 habitants, l'analyse des résultats s'en trouve facilitée dans la mesure où la même limite inférieure concernant le nombre d'habitants est appliquée pour les deux groupes. S'agissant du

chapitre 3.2, toutes les communes disposant du label Cité de l'énergie et toutes celles faisant partie d'une région Cité de l'énergie sont prises en compte, indépendamment de leur taille.

2.2. Echantillonnage / Informations complémentaires relatives à l'analyse des données

Sur la page précédente figurent déjà les taux de réponse atteints pour l'ensemble des communes ainsi que pour deux sous-groupes différents. Ces deux groupes sont encore divisés en d'autres sous-groupes pour la présentation des résultats. Les communes possédant le label Cité de l'énergie sont réparties dans les groupes suivants:

- Or: toutes les communes qui portent la distinction « European Energy Award®GOLD ».
- Candidats Gold 65+: communes Cité de l'énergie qui ont obtenu un score de 65% ou plus lors du dernier audit précédant l'enquête (c.-à-d. que 65% ou plus des mesures possibles ont été réalisées).
- Standard: communes qui disposent de la « version standard » du label.
- Communes faisant partie d'une région Cité de l'énergie: communes qui portent le label Cité de l'énergie conjointement avec d'autres communes et forment une région Cité de l'énergie (p.ex. Salquenen, Varonne, Inden et Loèche-les-Bains forment la région du DalaKoop).

Les communes sans label sont réparties dans les deux catégories suivantes:

- Aspirants au label: communes qui n'ont pas encore le label Cité de l'énergie, mais qui ont exprimé dans l'enquête que l'obtention de celui-ci était prévue dans les prochains temps.
- Sans label: communes restantes, qui n'ont pas le label et ne prévoient pas de l'obtenir dans les prochains temps.

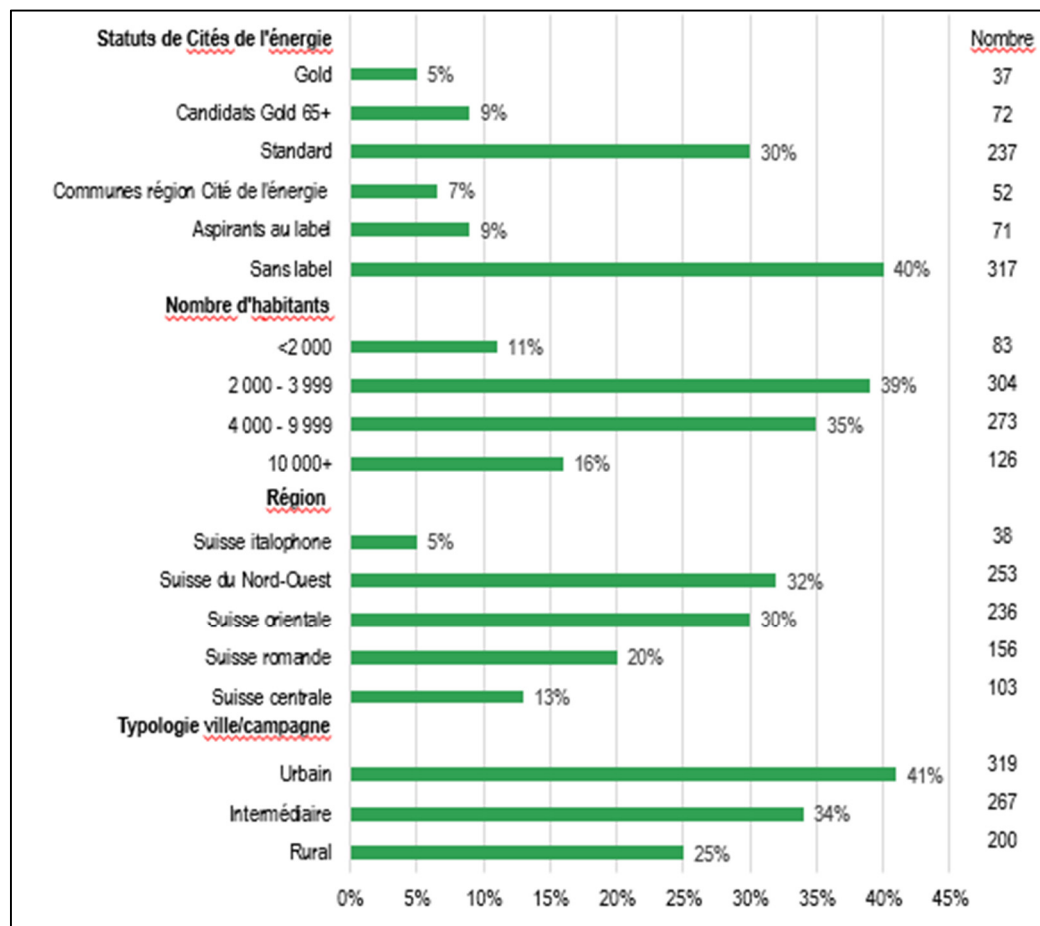
Pour effectuer les analyses, les communes ont encore été réparties en différents groupes selon la taille de leur population (< 2 000 habitants, 2 000 à 3 999 habitants, 4 000 à 9 999 habitants et 10 000+ habitants), la région (Suisse italophone, Suisse du Nord-Ouest, Suisse orientale, Suisse romande et Suisse centrale) et la typologie ville/campagne de 2012 utilisée par l'Office fédéral de la statistique². Cette dernière opère une distinction entre les catégories « urbain », « intermédiaire » et « rural ». Le type intermédiaire présente aussi bien des aspects urbains que ruraux, ce que reflète également la dénomination alternative « périurbain dense et centres ruraux ». Klosters-Serneus (GR), Belp (BE) et Loèche-les-Bains (VS) font par exemple partie de cette catégorie.

² Pour plus d'informations: Typologie des communes et typologie urbain-rural. Fiche signalétique – Nomenclature. Trouvé en ligne sur le site Internet de l'Office fédéral de la statistique: <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/espace-environnement/nomenclatures/gemtyp.assetdetail.415705.html> ou Typologies territoriales. Trouvé en ligne sur le site Internet de l'Office fédéral de la statistique: <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/themes-transversaux/analyses-spatiales/niveaux-geographiques/typologies-territoriales.html>

La représentation graphique de la répartition des communes dans les catégories précitées (graphique 1) montre que la plupart des communes ayant participé à cette enquête ne disposent pas du label standard – ni d'un autre label – et ne cherchent pas à l'obtenir. De plus, la majorité des communes ayant répondu sont composées de 2 000 à 9 999 habitants. Celles-ci se concentrent en outre sur la Suisse du Nord-Ouest et la Suisse orientale, et environ $\frac{3}{4}$ d'entre elles font partie des communes urbaines ou intermédiaires.

Graphique 1: Répartition des communes ayant répondu à l'enquête en différentes sous-catégories

Base: 786 communes

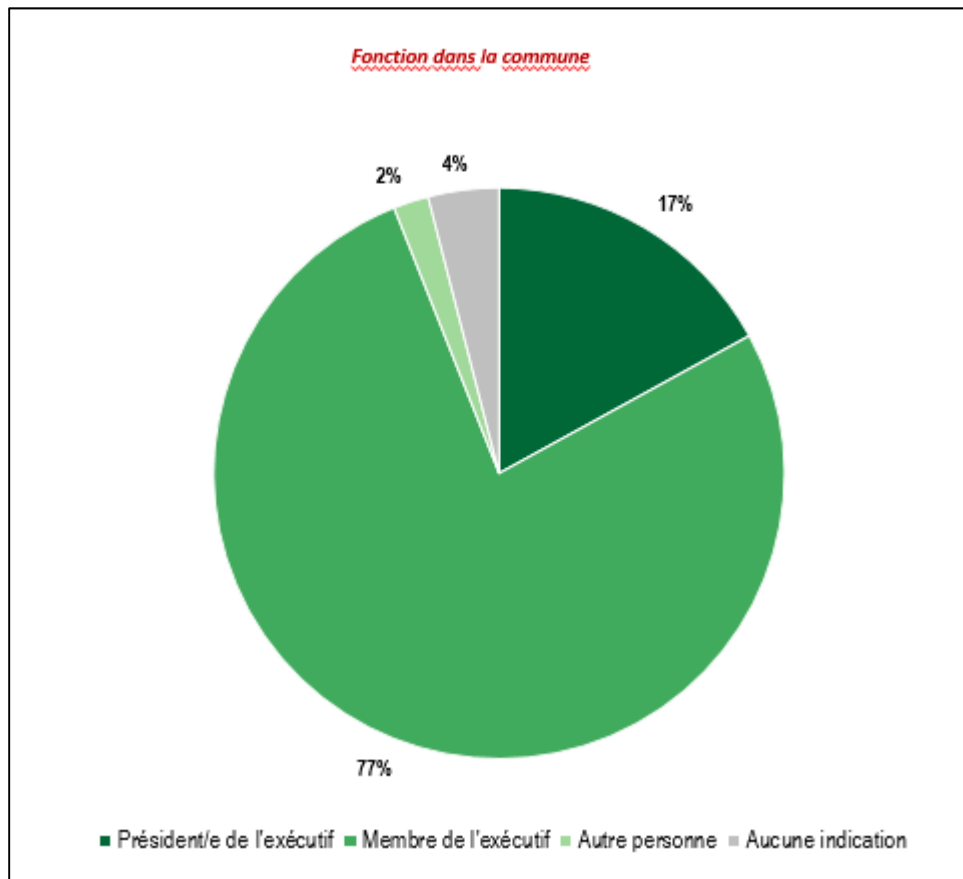


L'enquête contenait également un chapitre succinct composé de questions relatives aux données sociodémographiques de la personne interrogée. En ce qui concerne la fonction au sein de la commune (graphique 2), l'enquête révèle que la plupart des personnes interrogées étaient membres de l'exécutif (env. 77%) et près de 17% étaient présidents de cet organe. Pour environ 2% des sondés, il s'agit d'une autre personne et 4% des personnes interrogées n'ont pas répondu à cette question.

Graphique 2: Données relatives à la fonction dans la commune de la personne ayant rempli l'enquête

Base: 786 communes

Quelle fonction occupez-vous dans votre commune?

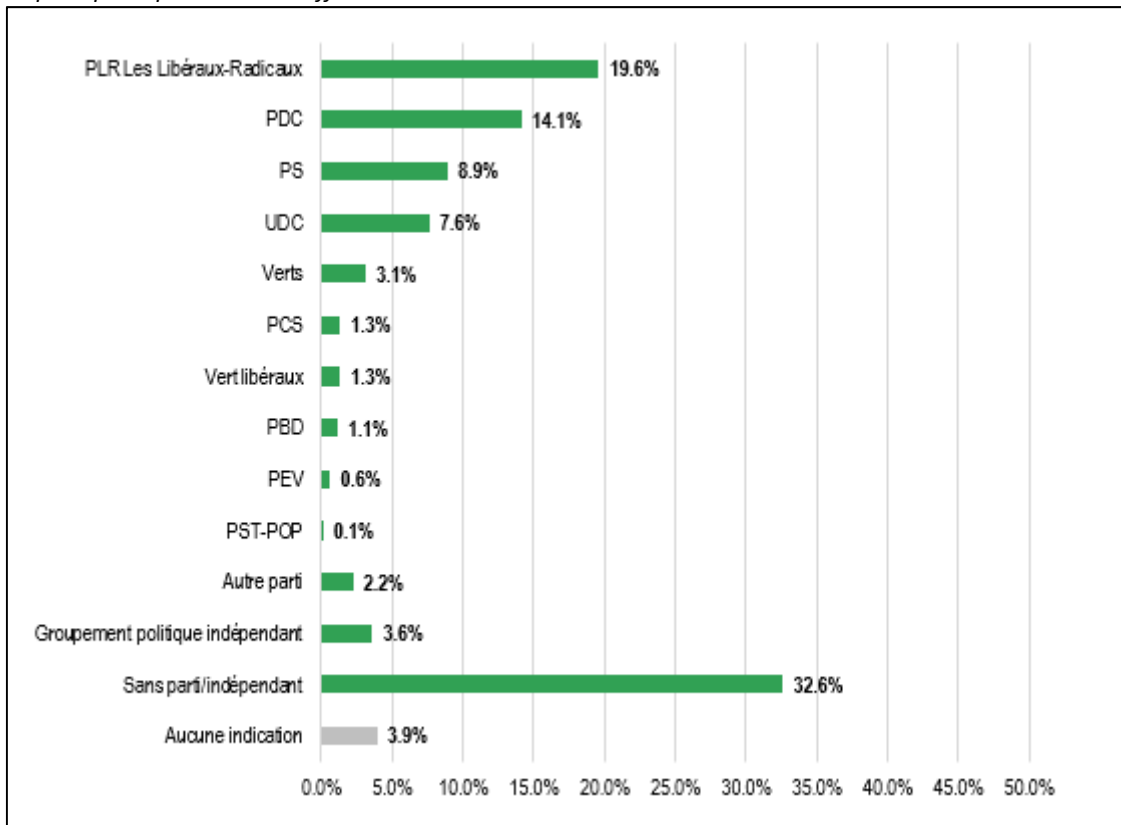


Le graphique 3 montre qu'environ un tiers des personnes interrogées ne sont affiliées à aucun parti, resp. sont indépendantes. Le parti PLR.Les Libéraux-Radicaux occupe la deuxième place, puis suivent le PDC, le PS et l'UDC. D'autres partis ainsi que la catégorie de personnes interrogées n'ayant pas voulu fournir d'indication à ce sujet viennent compléter le tableau. Dans l'ensemble, ces chiffres donnent l'impression que les membres de l'exécutif des communes tendent à être des personnes affiliées à aucun parti politique.

Graphique 3: Indications relatives à l'affiliation à un parti de la personne ayant rempli l'enquête

Base: 786 communes

A quel parti politique êtes-vous affilié?

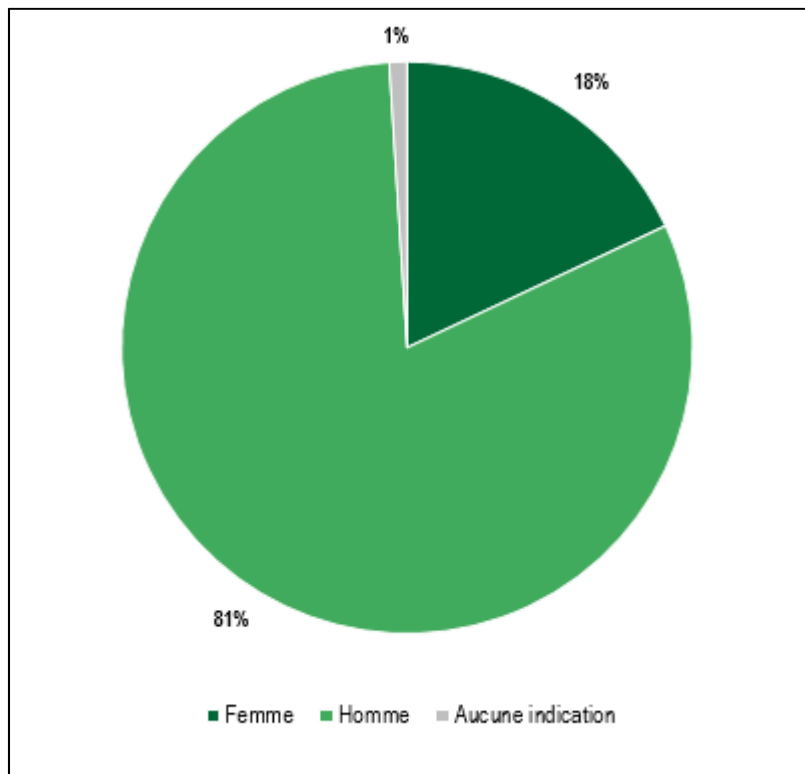


La plupart des personnes interrogées sont des hommes (env. 81%, cf. graphique 4). Les femmes représentent près de 18% et le pourcent restant correspond à des personnes n'ayant pas répondu à cette question.

Graphique 4: Données relatives au sexe de la personne ayant rempli l'enquête

Base: 786 communes

Etes-vous une femme ou un homme?

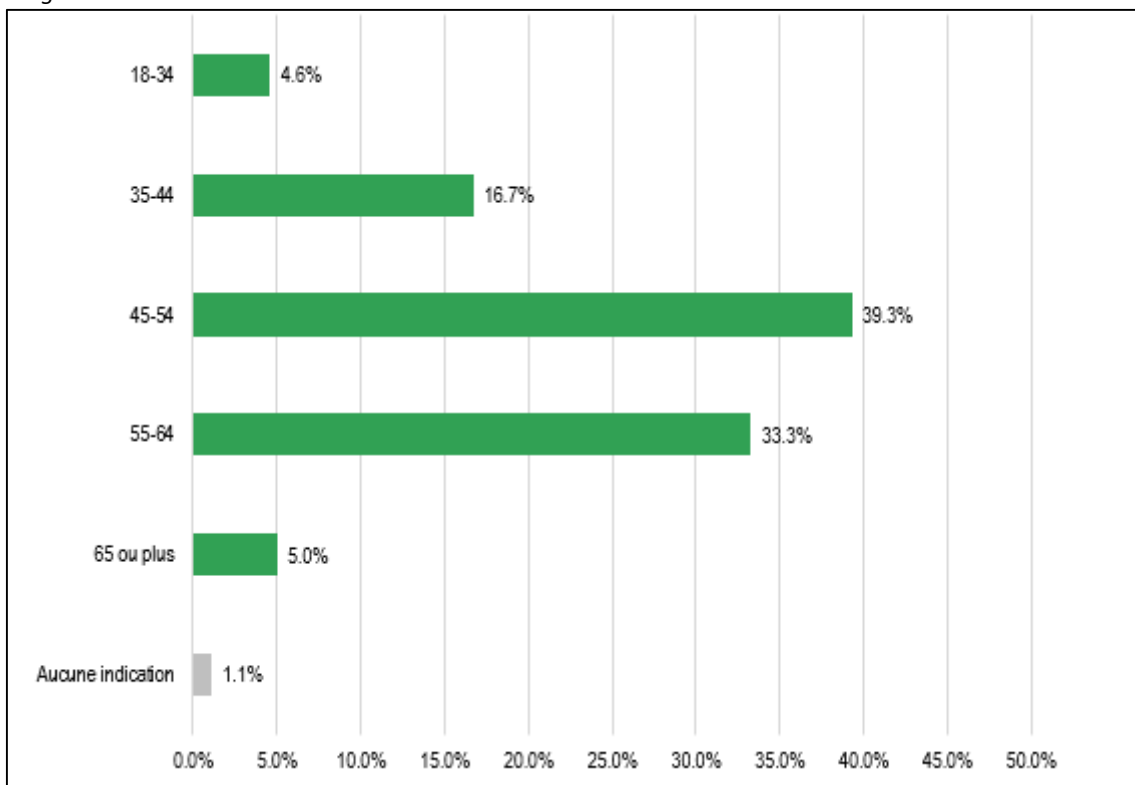


Pour finir, une question traitait de l'âge de la personne ayant répondu à l'enquête (graphique 5). Les personnes de moins de 45 ans et celles ayant atteint l'âge de la retraite constituent une petite part, tandis que la proportion des personnes entre 45 et 64 ans représente plus de deux tiers.

Graphique 5: Données relatives à l'âge de la personne ayant rempli l'enquête

Base: 786 communes

Quel âge avez-vous?



3. RÉSULTATS

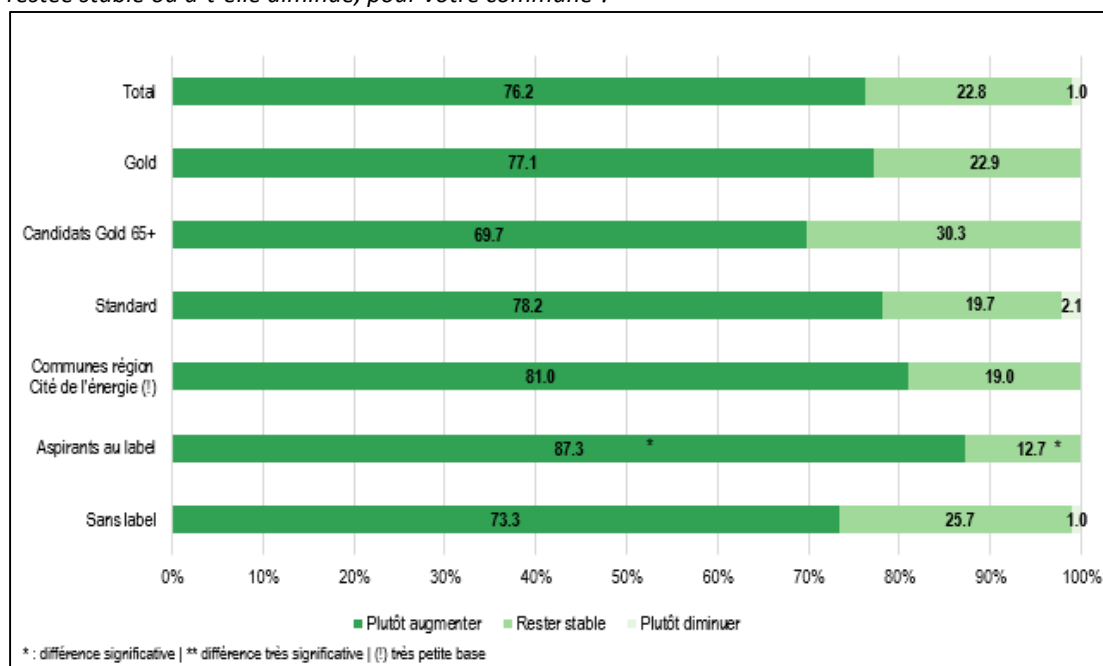
3.1. Evolution rapide de l'importance de la politique énergétique

La question de l'importance de la politique énergétique dans les communes constitue le point de départ de l'analyse. Le graphique 6 offre une première indication sur le sujet en illustrant la réponse à la question de l'évolution de l'importance de la politique énergétique pour les communes au cours des cinq dernières années. Il ressort que la grande majorité des personnes interrogées a constaté une augmentation de l'importance de ce champ politique (près de 60% au total). Un coup d'œil aux sous-catégories met toutefois en lumière certaines divergences entre les différents types de communes. Les communes sans label et qui n'envisagent pas son obtention dans les prochains temps constituent assurément la principale exception. Pour ces dernières, la proportion de déclarations indiquant que l'importance de la politique énergétique a augmenté est tout juste supérieure à 50%. Cette valeur se situe en dessous de la moyenne pour toutes les communes et indique que l'importance de la politique énergétique a augmenté moins fortement que dans l'ensemble de l'échantillon. Un constat similaire s'applique à la Suisse du Nord-Ouest et à la Suisse orientale. En Suisse romande, l'importance de la politique énergétique semble en revanche avoir fortement augmenté, de manière supérieure à la moyenne.

Graphique 6: Evolution de l'importance de la politique énergétique pour les communes au cours des 5 dernières années

Base: 697 communes de 2 000+ habitants

Au cours des 5 dernières années, l'importance de la politique énergétique a-t-elle plutôt augmenté, est-elle restée stable ou a-t-elle diminué, pour votre commune ?



Le résultat des aspirants au label est notamment intéressant ici: ces derniers indiquent dans une proportion similaire aux communes Gold que la politique énergétique a gagné en importance au cours des cinq dernières années. Il semble évident que l'importance croissante de ce domaine politique a conduit à ce que ces communes se préoccupent de l'obtention du label Cité de l'énergie.

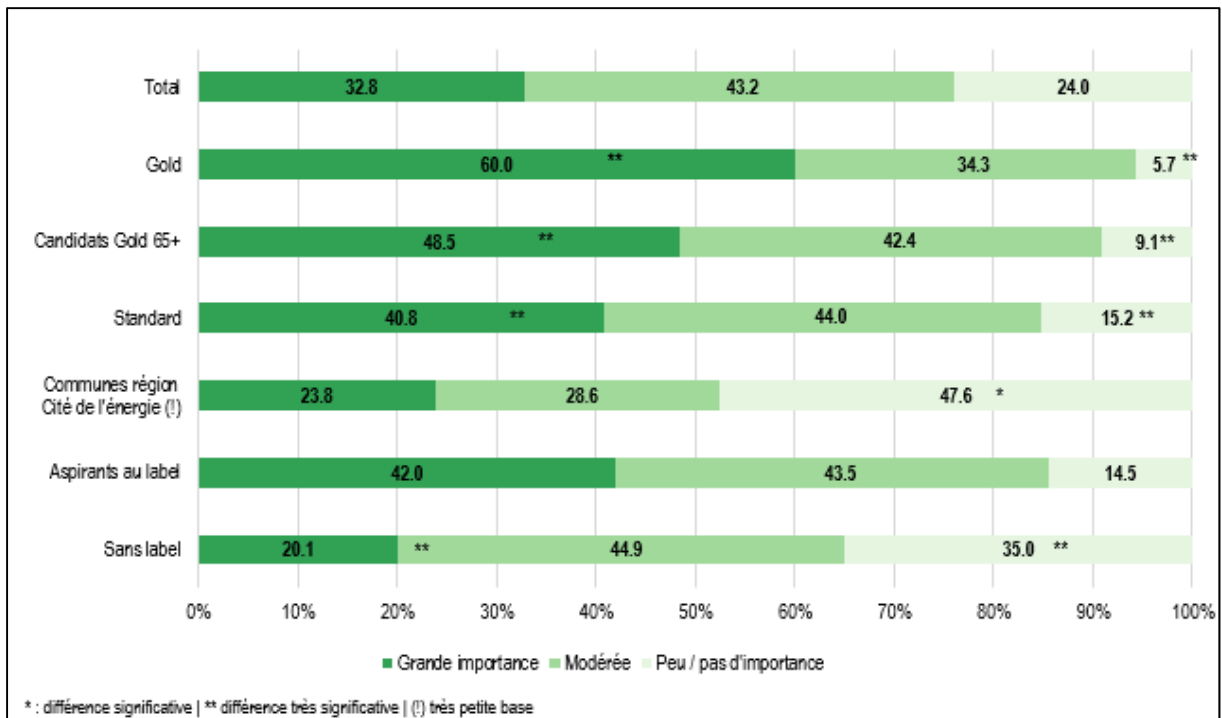
Il apparaît donc que la politique énergétique a eu tendance à s'intensifier, mais cela ne donne encore aucune indication sur son importance par rapport à d'autres domaines politiques. Le graphique 7 représente les résultats de la question y relative. Environ un tiers des communes ayant répondu à cette question accordent une grande importance à la politique énergétique. Comparativement à ce total, une part supérieure à la moyenne de communes Cités de l'énergie (communes et candidats Gold ainsi que communes qui disposent de la version standard du label) est d'avis que la politique énergétique a une importance relativement grande. Ces communes disposent-elles du label car elles accordent à la politique énergétique une importance supérieure à la moyenne ou cette importance plus élevée par rapport à d'autres champs politiques est-elle une conséquence du label (et de la procédure associée)? Il n'est pas possible de répondre à cette question ici.

Il est également intéressant de relever que dans les grandes communes (10 000 habitants et plus), la part de celles qui accordent beaucoup d'importance à la politique énergétique est plus élevée que la moyenne (42,7%), alors que les résultats indiquent le contraire dans les plus petites communes (2 000 à 3 999 habitants). Les grandes communes peuvent éventuellement exercer là davantage d'influence sur ce domaine politique, car elles donnent par exemple l'orientation qu'elles souhaitent par le biais des services industriels et peuvent ainsi accorder une importance plus élevée à la politique énergétique. Le fait que les communes urbaines aient indiqué souvent, par comparaison, que la politique énergétique revêt une grande importance par rapport à d'autres domaines politiques étaye cette hypothèse.

Graphique 7: Comparaison de l'importance de la politique énergétique avec d'autres domaines politiques

Base: 696 communes de 2 000+ habitants

Quelle importance revêt la politique énergétique par comparaison avec les autres domaines politiques dans votre commune?

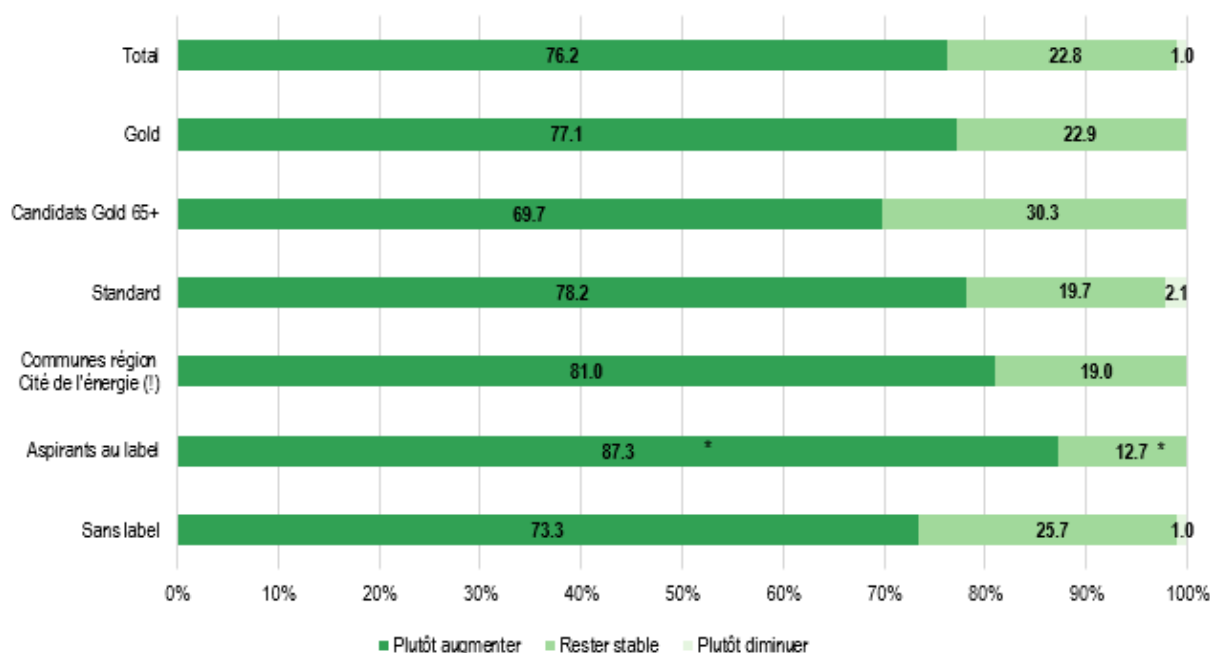


Après cette vue d'ensemble, nous allons nous pencher sur le futur (graphique 8). Il apparaît que la grande majorité des communes interrogées part du principe que l'importance de la politique énergétique va plutôt augmenter au cours des 10 à 15 prochaines années. Le tableau est similaire, que la commune dispose ou non du label: une grande majorité d'entre elles tablent toujours sur une importance croissante de ce domaine. A cet égard, le résultat des communes souhaitant obtenir le label dans les prochains temps (aspirants au label) se distingue en particulier par une proportion supérieure à la moyenne de communes qui partent du principe que la politique énergétique gagnera en importance. Avec ses instruments, le label Cité de l'énergie offre une possibilité intéressante de prendre en compte l'augmentation envisagée de l'importance de ce domaine.

Graphique 8: Evolution de l'importance de la politique énergétique au cours des 10 à 15 prochaines années

Base: 701 communes de 2 000+ habitants

Estimez-vous qu'au cours des 10 à 15 prochaines années, l'importance de la politique énergétique dans votre commune va plutôt augmenter, rester stable ou plutôt diminuer?



* : différence significative | ** différence très significative | (!) très petite base

La question qui se pose naturellement est de savoir pourquoi ces communes prévoient une importance croissante de la politique énergétique. Le graphique 9 renseigne sur la fréquence avec laquelle différents motifs donnés ont été sélectionnés. Il s'agit là uniquement de la réponse des communes ayant indiqué dans la question préalable que selon elles, la politique énergétique allait gagner en importance au cours des 10 à 15 prochaines années. Il ressort notamment que l'augmentation de l'intérêt public et de l'attention générale ainsi que les attentes de la population jouent un rôle important. Ces deux raisons pourraient laisser penser que des éléments externes poussent les communes à accorder une plus grande importance à la politique énergétique. La troisième raison la plus souvent choisie, à savoir la mise en œuvre de mesures ou de projets importants, laisse supposer que les facteurs exogènes ne sont pas seuls en cause. Il en va de même concernant l'affirmation de près de la moitié des communes selon laquelle la volonté exprimée par les organes politiques contribue à l'augmentation de l'importance de la politique énergétique.

La mise en œuvre de mesures ou de projets importants joue un rôle considérable pour les grandes communes (10 000+ habitants), qui ont dans l'ensemble invoqué cette raison en première position. Par ailleurs, ces communes ont mentionné dans une proportion supérieure à la moyenne le rapprochement avec les objectifs de la société à 2000 watts. Ce résultat s'inscrit bien dans le schéma selon lequel les villes jouent un rôle de pionnières par rapport à cet aspect.³ Ce motif revêt également une grande importance pour les communes disposant du label Gold, qui l'ont beaucoup évoqué (près de 89%).

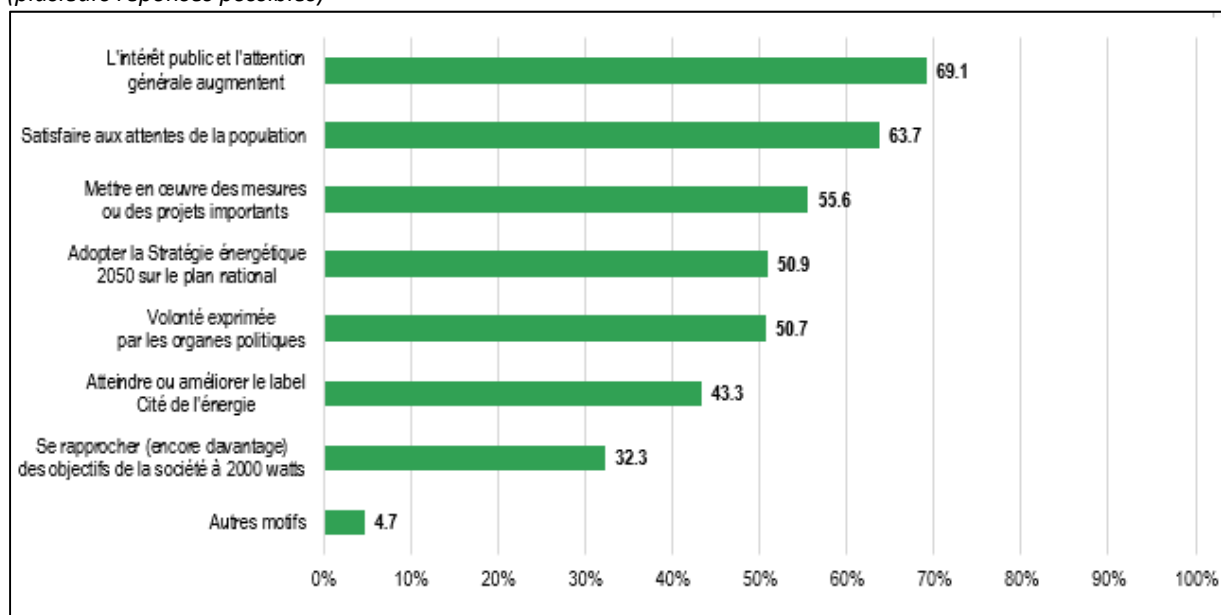
Pour les aspirants au label, l'atteinte ou l'amélioration du label Cité de l'énergie constitue un motif de premier ordre (environ 81%). Le même constat s'applique aux candidats Gold et aux communes en possession de la version standard du label. Ce résultat n'est pas surprenant pour les candidats Gold notamment, ceux-ci étant proches de l'objectif du label Gold.

³ Rétrospective: Pionniers de la Société à 2000 watts. Trouvé en ligne sur le site Internet de la Société à 2000 watts: <http://www.2000watt.ch/fr/pour-les-villes-et-les-communes/retrospective-pionniers/>

Graphique 9: Motifs pour lesquels il est supposé que l'importance de la politique énergétique augmentera

Base: 534 communes de 2 000+ habitants ayant indiqué dans la question préalable que l'importance de la politique énergétique augmentera au cours des 10 à 15 prochaines années

Pourquoi estimez-vous que l'importance de la politique énergétique de votre commune va plutôt augmenter? (plusieurs réponses possibles)



En résumé, il ressort que la politique énergétique représente un domaine politique important pour les communes suisses; selon les informations fournies par la majorité des communes, son importance a non seulement augmenté dans le passé, mais va continuer à croître au cours des prochaines années. La raison principale est à chercher du côté des influences externes d'une part (augmentation de l'intérêt public/de l'attention générale et attentes de la population), mais aussi des mesures ou projets importants que les communes souhaitent mettre en place d'autre part. Ainsi, il ne semble pas que les influences externes soient seules à contribuer à l'importance croissante de la politique énergétique dans les communes, comme l'indique également la fréquence avec laquelle la proposition « Volonté exprimée par les organes politiques » a été choisie.

Mais le fait de savoir si les organes politiques peuvent imposer leur volonté dépend entre autres de l'influence dont ils disposent pour agir sur la politique énergétique communale. Une autre question posée dans le cadre de ce sondage approfondit cette problématique. Les personnes interrogées étaient priées de donner leur avis concernant l'influence de certains acteurs sur la politique énergétique de leur commune. Les résultats sont présentés dans le graphique 10.

La plus grande influence est attribuée aux membres de l'exécutif. Plus de 4 personnes interrogées sur 5 ont indiqué que ces acteurs exercent une grande influence sur la politique énergétique communale. Au regard des destinataires de ce sondage, ce résultat n'est pas

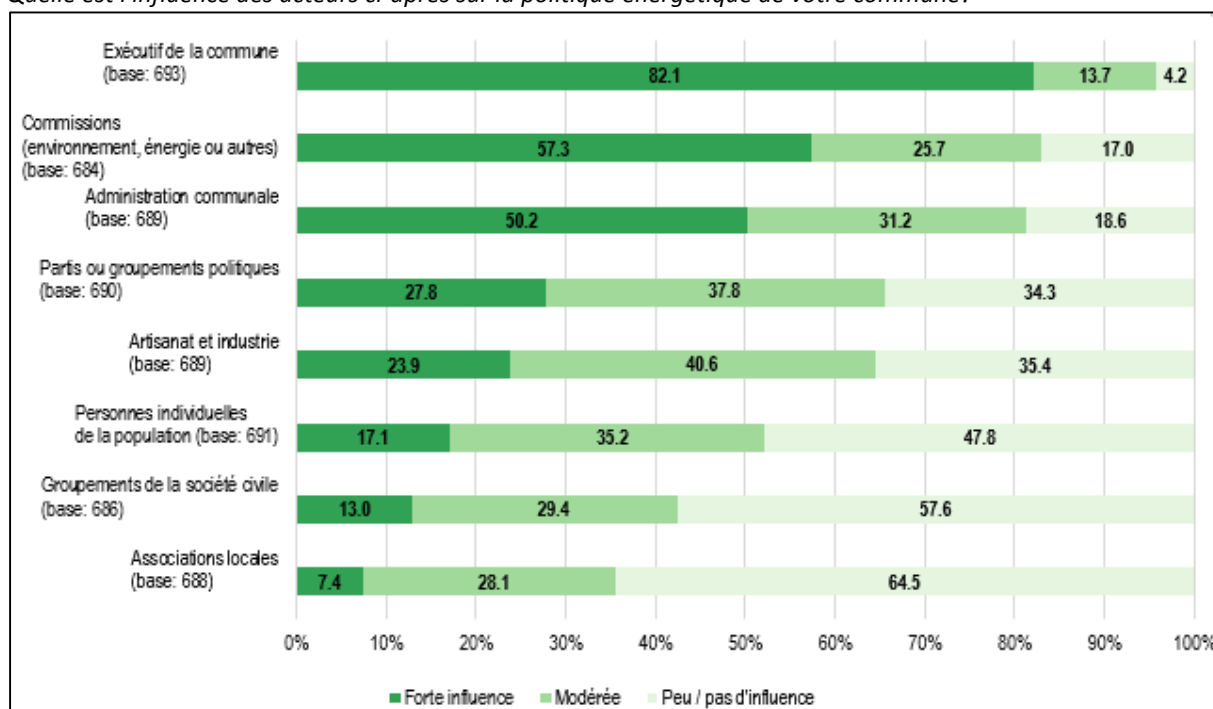
surprenant mais semble dans l'ensemble plausible. Parallèlement, il peut également indiquer que les membres de l'exécutif sont désireux d'utiliser leur position et d'exploiter les possibilités qui existent. A cet égard, seules des différences minimales apparaissent entre les divers sous-groupes examinés dans le cadre de ces analyses.

En deuxième position suivent les commissions, ce qui ne surprend pas au vu de leur compétence spécialisée et de leur domaine de responsabilité. S'agissant des candidats Gold et des communes en possession de la version standard du label Cité de l'énergie, les résultats suggèrent que les commissions exercent une influence élevée, supérieure à la moyenne. Dans l'ensemble, la troisième plus forte influence est attribuée aux administrations communales. Ce résultat provient pour une large part des communes qui disposent du label (Gold, candidats Gold et version standard), étant donné que les administrations communales se voient attribuer une influence supérieure à la moyenne dans ces trois sous-groupes. Il en va de même pour les communes urbaines.

Graphique 10: Influence des différents acteurs sur la politique énergétique communale

Base: Nombre de communes de 2 000+ habitants représentées sous l'item correspondant

Quelle est l'influence des acteurs ci-après sur la politique énergétique de votre commune?



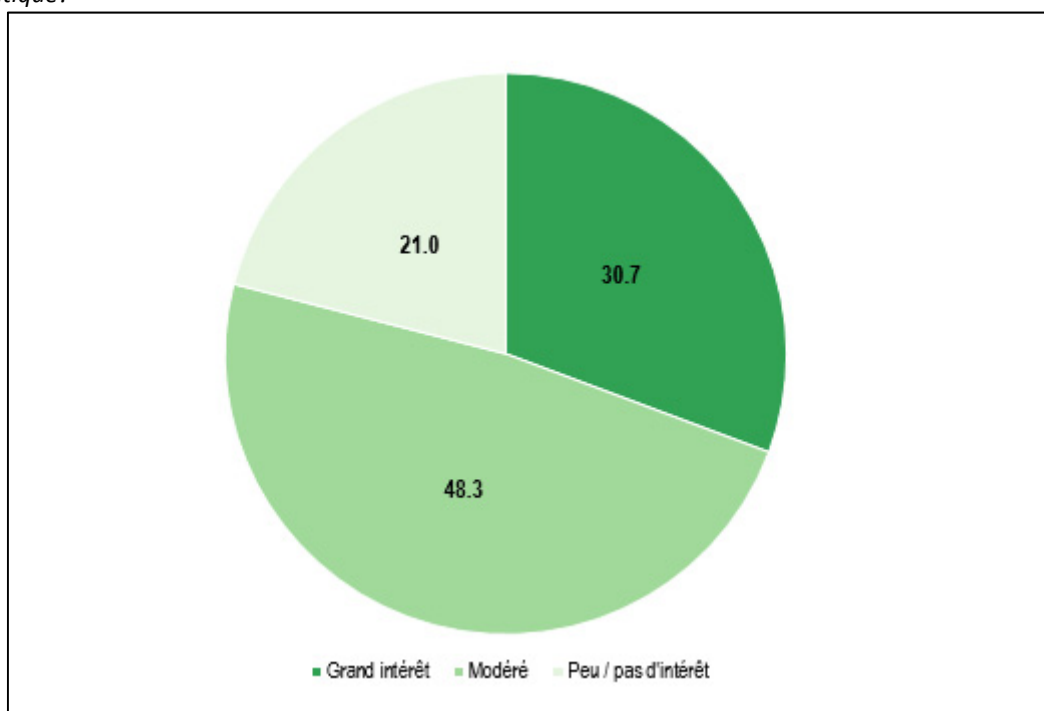
Les acteurs de la société civile se trouvent au bas de l'échelle. Une influence relativement faible sur la politique énergétique communale est attribuée aux personnes individuelles de la population, aux groupements de la société civile et aux associations locales. Compte tenu des grandes possibilités d'influence qu'offre le système politique de démocratie semi-directe par rapport à ceux de nombreux autres pays, cette évaluation surprend. Ce résultat peut être lié au fait, d'une part, qu'il s'agit d'un champ politique complexe (questions techniques, etc.) et, d'autre part, que l'intérêt pour de telles questions est limité.

L'évaluation de l'intérêt manifesté par la population pour la politique énergétique fournit une indication à ce sujet (graphique 11). Ces résultats indiquent que la population est très intéressée par ce domaine politique dans environ un tiers des communes uniquement. L'intérêt de la population est jugé modéré dans presque la moitié des communes et faible dans les communes restantes (21%). Par conséquent, il semble possible que l'influence restreinte des acteurs de la société civile puisse être due au faible intérêt pour la politique énergétique. Les candidats Gold et les aspirants au label estiment particulièrement souvent que leur population s'intéresse fortement à la politique énergétique, tandis qu'il ressort le contraire des communes sans label. Il se dégage en outre une légère tendance, à savoir que la proportion de communes ayant indiqué que la population présente un intérêt élevé pour la politique énergétique s'accroît avec l'augmentation du nombre d'habitants. A cet égard, il convient toutefois de noter qu'il ne s'agit pas ici d'écarts significatifs, contrairement à ce qui prévaut pour les candidats Gold et les aspirants au label. Concernant les communes appartenant aux deux dernières catégories, il semble tout à fait possible que celles-ci souhaitent s'engager (encore) plus fortement en vue du label Cité de l'énergie et que cela puisse également être une conséquence de l'intérêt plus élevé manifesté par la population envers la politique énergétique. Il faut toutefois ajouter que l'évaluation de l'intérêt de la population peut aussi être influencée par l'engagement, respectivement les priorités, des communes au regard de la politique énergétique. Les communes qui accordent une plus grande importance à ce champ politique ont éventuellement voulu le justifier notamment par le fait que cela correspond à l'intérêt de la population. Les informations disponibles ne permettent toutefois pas de répondre à ces questions.

Graphique 11: Intérêt manifesté par la population à la politique énergétique

Base: 700 communes de 2 000+ habitants

D'une manière tout à fait générale, comment jugez-vous l'intérêt manifesté par la population à la politique énergétique?

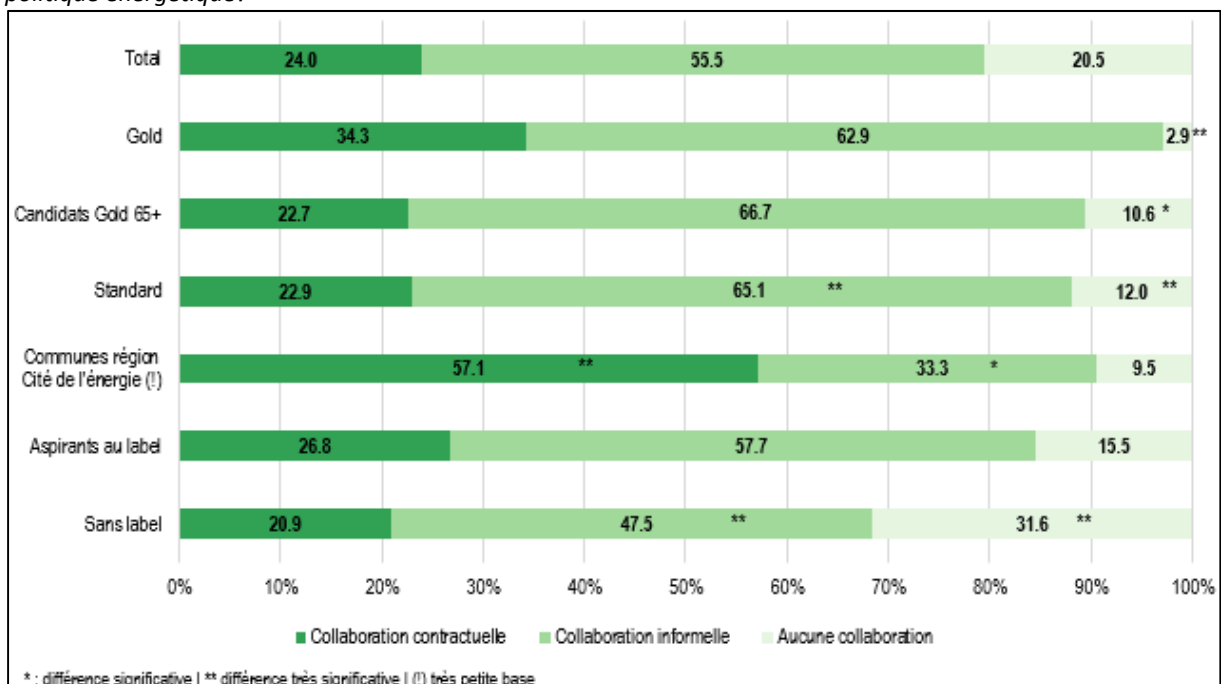


Différents instruments s'offrent aux communes afin d'atteindre les objectifs en matière de politique énergétique. La coopération avec d'autres communes représente l'un d'eux. Le graphique 12 montre que la collaboration informelle constitue la forme privilégiée de coopération. Plus de la moitié des communes ayant répondu à cette question indiquent qu'elles misent principalement sur cette forme de collaboration. Près d'un autre quart des communes interrogées a en majeure partie réglé la coopération de façon contractuelle et les 20% restantes ne coopèrent pas avec d'autres communes sur les questions énergétiques. Le faible volume de la base de données relative aux communes faisant partie d'une région Cité de l'énergie ne permet pas de procéder ici à une interprétation des données.

Graphique 12: Forme de collaboration avec d'autres communes en matière de politique énergétique

Base: 701 communes de 2 000+ habitants

Sous quelle forme votre commune collabore-t-elle principalement avec d'autres communes en matière de politique énergétique?

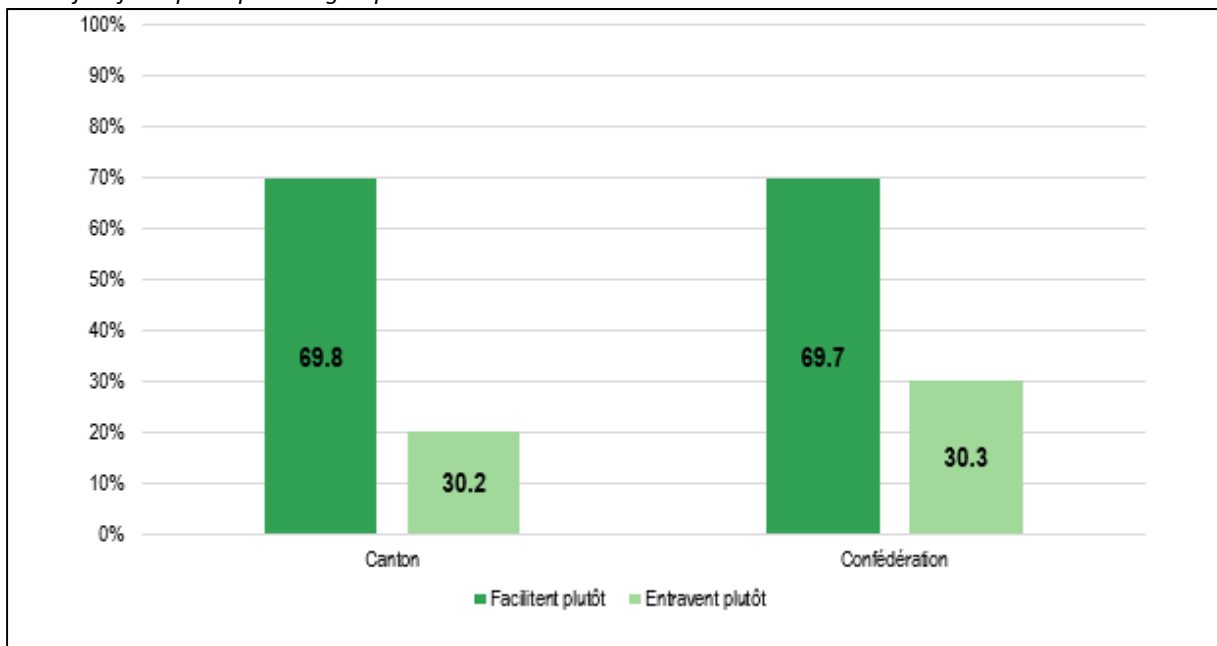


Bien que les communes soient libres de choisir comment elles souhaitent coopérer avec d'autres communes dans le domaine énergétique, elles évoluent dans un cadre réglementaire qui fixe des dispositions émanant de la Confédération et des cantons. A l'aide de questions complémentaires, nous avons déterminé dans quelle mesure les conditions-cadres mises en place par les cantons et la Confédération entravent ou facilitent l'atteinte de leurs objectifs en matière de politique énergétique. Le graphique 13 présente les résultats séparément pour la Confédération et les cantons. Les deux niveaux politiques obtiennent de bons résultats similaires et plus de 2/3 des communes sont d'avis que les conditions-cadres les aident plutôt à atteindre leurs objectifs en termes de politique énergétique. En conséquence, les réglementations tendent à être évaluées de façon positive, bien qu'environ 30% des communes estiment que ces conditions-cadres ont tendance à mettre des obstacles sur leur chemin.

Graphique 13: Influence des conditions-cadres des cantons et de la Confédération

Base: 691 resp. 686 communes de 2 000+ habitants

Les conditions-cadres mises en place par la Confédération/le canton facilitent-elles ou entravent-elles l'atteinte des objectifs de politique énergétique de votre commune?

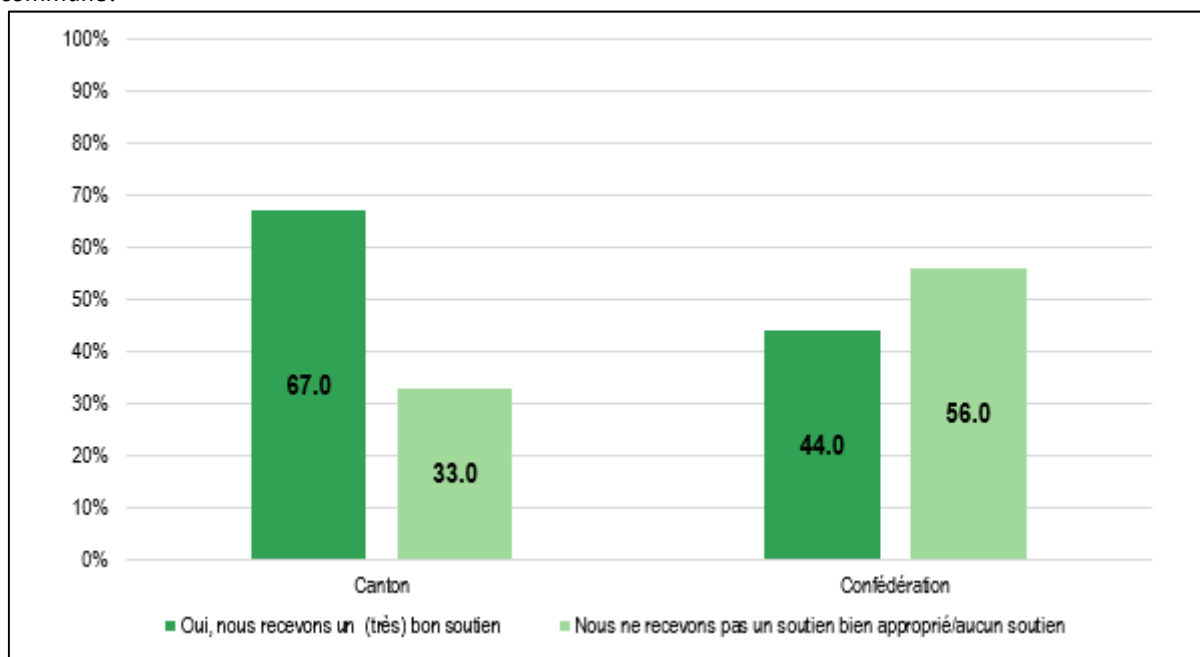


A cet égard, la question se pose non seulement de savoir quelle influence les conditions-cadres exercent sur l'atteinte des objectifs, mais également si les communes peuvent compter sur le soutien actif de la Confédération/des cantons dans la mise en œuvre de leurs objectifs en matière de politique énergétique communale (graphique 14). Il ressort notamment que les cantons obtiennent dans l'ensemble un meilleur score que la Confédération. Tandis qu'environ 2/3 des communes ont le sentiment qu'elles reçoivent un (très) bon soutien de la part du canton, cette proportion s'élève seulement à 44% s'agissant de la Confédération. Le fait que la Constitution fédérale attribue avant tout aux cantons la compétence liée aux mesures concernant la consommation d'énergie dans les bâtiments peut par exemple constituer l'une des raisons de cet écart (art. 89, al. 4, Cst.). Il est possible qu'il s'agisse là d'un domaine répondant mieux aux besoins des communes, ce qui motive ces dernières à mieux évaluer le canton. Il faut par ailleurs ajouter que certaines différences apparaissent en fonction de la catégorie du label: la satisfaction des communes qui disposent du label Cité de l'énergie est supérieure à la moyenne en ce qui concerne le soutien apporté par la Confédération. Hormis les communes faisant partie d'une région Cité de l'énergie, plus de 50% des communes au sein de ces catégories estiment qu'elles reçoivent un (très) bon soutien de la part de la Confédération. Mais les communes sans label jugent plus souvent que la moyenne qu'elles ne reçoivent pas un soutien approprié, respectivement aucun soutien, de la part de la Confédération.

Graphique 14: Soutien lors de la mise en œuvre des objectifs de politique énergétique de la commune

Base: 693 resp. 691 communes de 2 000+ habitants

La Confédération soutient-elle activement la mise en œuvre des objectifs de politique énergétique de votre commune?

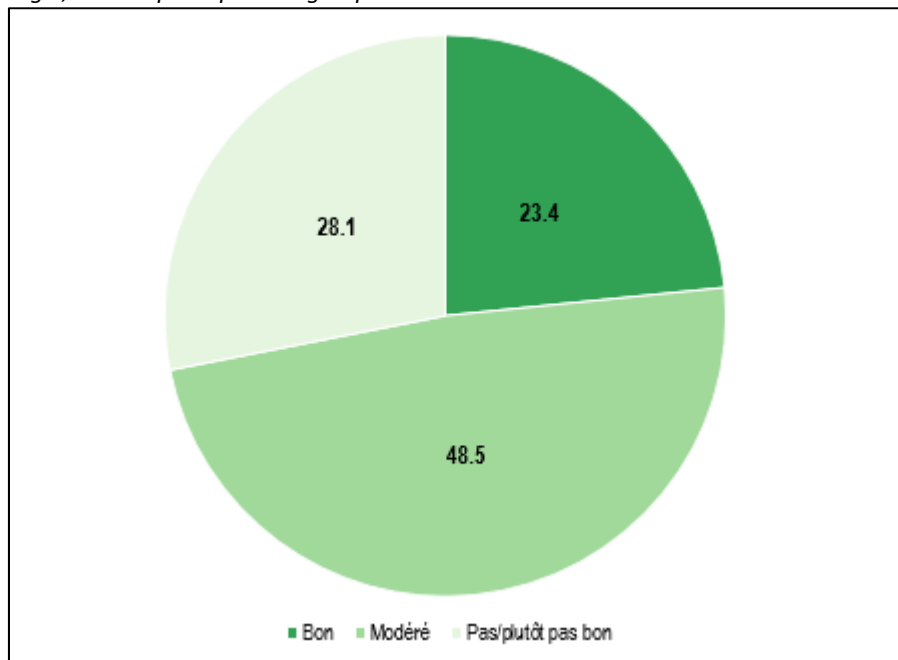


Une autre question consiste à évaluer ce que pensent les communes, d'une manière tout à fait générale, du soutien apporté par la Confédération et l'Office fédéral de l'énergie à la politique énergétique (graphique 15). Environ un quart des communes considère ce soutien comme « bon » et près de la moitié le jugent « modéré ». Les 28% restants ne sont pas satisfaits du soutien qu'ils reçoivent de la part de la Confédération pour leur politique énergétique. Comme pour la question précédente, des différences apparaissent ici en lien avec la catégorie du label. Les communes disposant du label Gold, les candidats Gold et celles possédant le label dans sa version standard manifestent toutes une satisfaction supérieure à la moyenne vis-à-vis du soutien apporté par la Confédération et l'OFEN. Il n'est pas exclu que le programme Cité de l'énergie, qui donne accès à différentes formes de soutien pour les communes, joue un rôle à cet égard. Il ressort par ailleurs que les grandes communes et villes affichent une satisfaction supérieure à la moyenne. Les plus grandes communes disposent probablement de connaissances spécialisées et de ressources plus importantes leur permettant de mieux avoir recours au soutien.

Graphique 15: Soutien apporté par la Confédération et l'Office fédéral de l'énergie à la politique énergétique

Base: 693 communes de 2 000+ habitants

D'une manière tout à fait générale, comment jugez-vous le soutien apporté par la Confédération et l'Office fédéral de l'énergie, à votre politique énergétique?



3.2. Cités de l'énergie

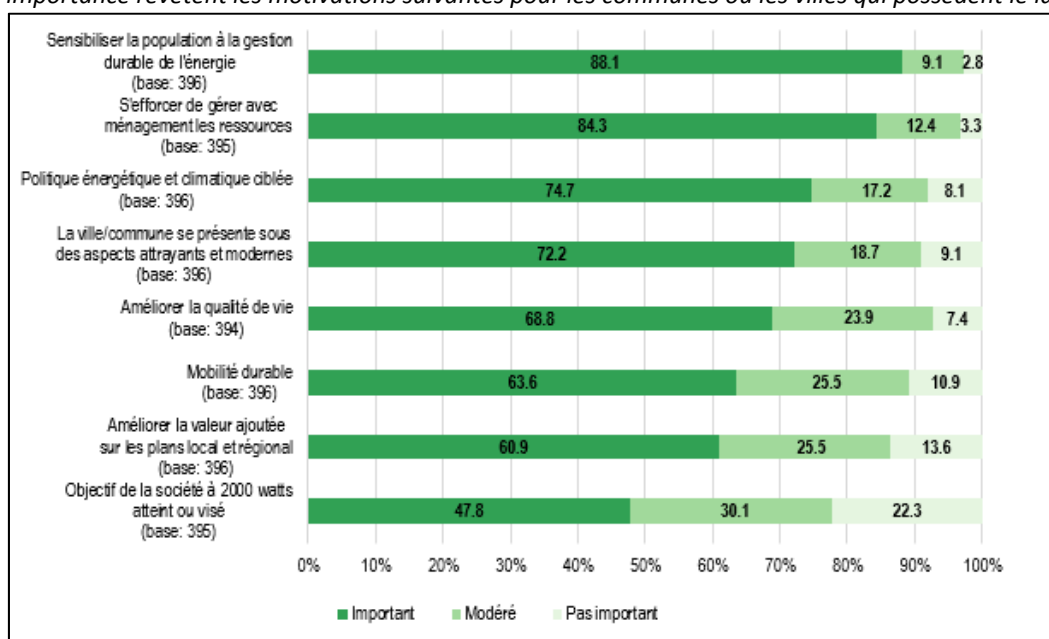
Avant de passer à la présentation des résultats, il convient de préciser une nouvelle fois que les données analysées dans le présent chapitre concernent toutes les Cités de l'énergie ayant répondu au sondage. En conséquence, des communes de moins de 2 000 habitants sont également prises en considération.

Avec la certification relative aux Cités de l'énergie, les communes illustrent et mettent en œuvre une politique énergétique communale durable. La question se pose toutefois de savoir quelles motivations incitent les communes à arborer le label. Le graphique 16 présente les résultats liés à différentes motivations proposées comme réponses dans le cadre de ce sondage. La motivation principale semble être la sensibilisation de la population à la gestion durable de l'énergie; ce résultat concorde avec les réponses du graphique 11, selon lequel les personnes interrogées attestent d'un intérêt relativement faible de la population pour la politique énergétique. Le fait de s'efforcer de gérer avec ménagement les ressources est considéré comme une motivation importante par environ 84% des personnes interrogées, et figure ainsi au deuxième rang. La politique énergétique et climatique ciblée vient compléter le podium, une motivation qui joue un rôle important pour près de deux tiers des communes. L'objectif de la société à 2000 watts atteint ou visé figure en dernière position, considéré comme « important » par environ 48% des communes, qui semblent toutefois ne pas lui accorder une place aussi centrale qu'aux autres motivations de porter le label. Dans l'ensemble, ces résultats indiquent qu'il n'existe pas une seule raison principale pour laquelle les communes souhaitent arborer le label Cité de l'énergie, mais plusieurs motivations allant dans le sens du label.

Graphique 16: Importance des différentes motivations de posséder le label Cité de l'énergie

Base: Nombre de Cités de l'énergie et de communes faisant partie d'une région Cité de l'énergie représentées sous l'item correspondant

Quelle importance revêtent les motivations suivantes pour les communes ou les villes qui possèdent le label?

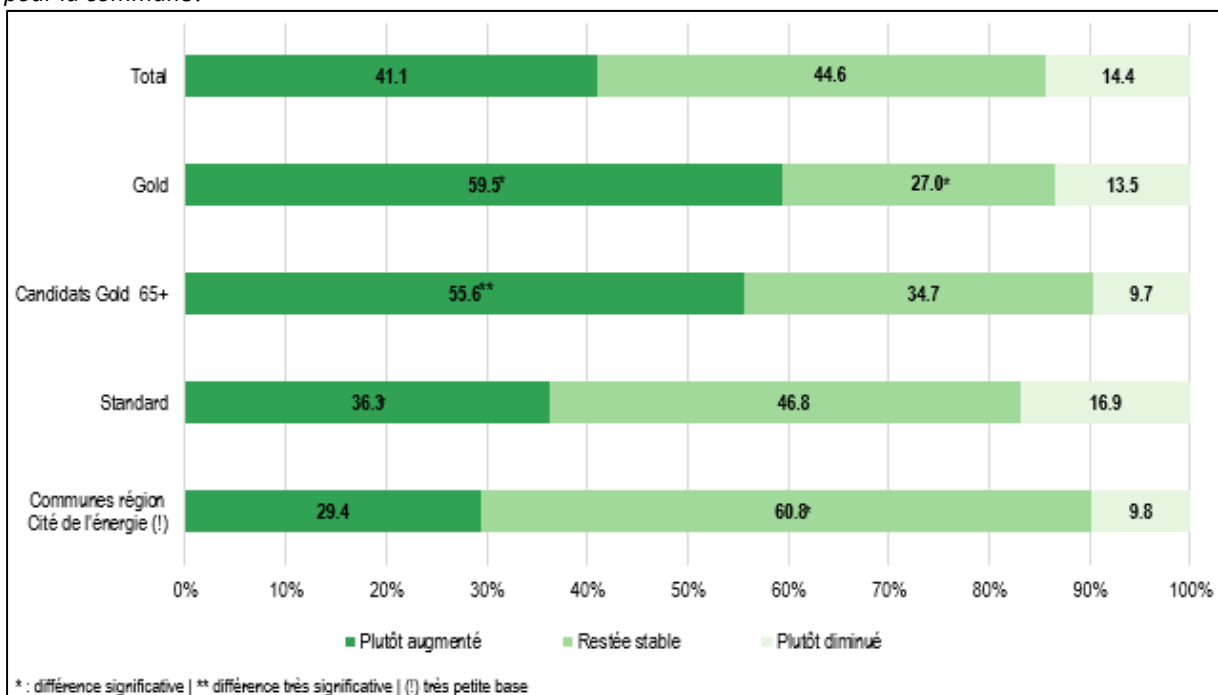


L'importance de ces motivations n'indique toujours pas la portée du label pour celui qui le possède, respectivement comment les choses ont changé. Selon les résultats du graphique 17, le label a fortement gagné en importance pour les communes et les candidats Gold depuis la première certification. En revanche, la situation est différente pour les communes possédant le label dans sa version standard et celles faisant partie d'une région Cité de l'énergie: pour chacune de ces catégories, une majorité relative estime en effet que l'importance du label n'a ni augmenté, ni diminué. Les communes et les candidats Gold investissent probablement davantage de moyens financiers et de ressources pour le label et peuvent par conséquent certainement mieux utiliser les instruments mis à disposition, ce qui a des répercussions sur une importance accrue de ce dernier.

Graphique 17: Evolution de l'importance du label Cité de l'énergie depuis la première certification

Base: 397 Cités de l'énergie et communes faisant partie d'une région Cité de l'énergie

Depuis la première certification, l'importance du label a-t-elle plutôt augmenté ou au contraire plutôt diminué pour la commune?



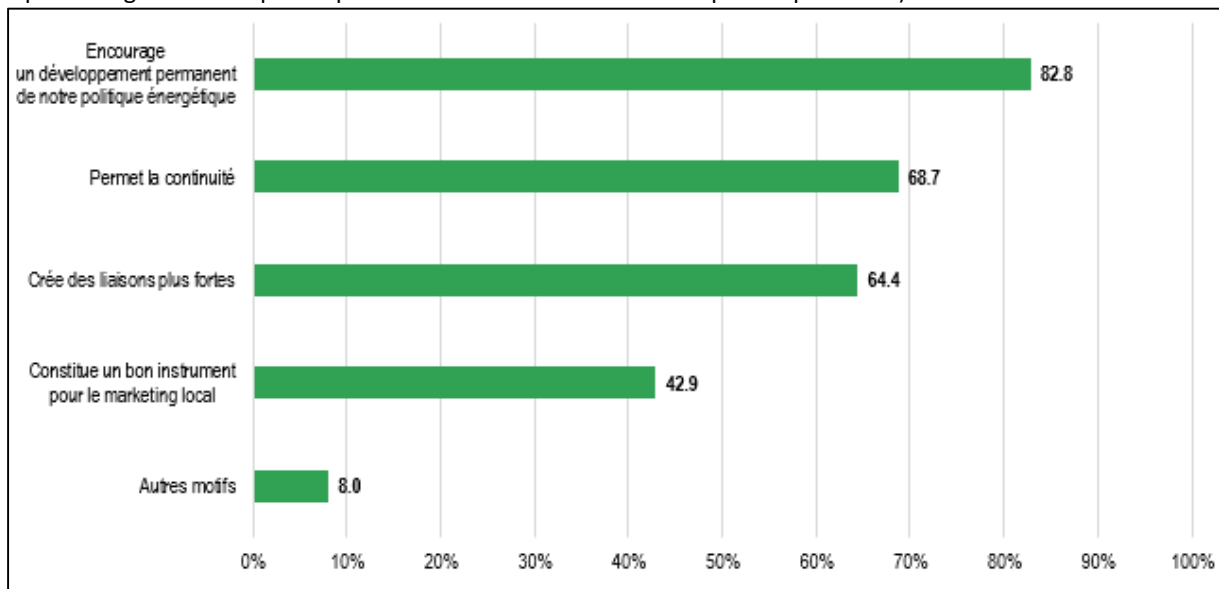
Les communes ayant indiqué dans la question préalable que l'importance du label avait augmenté ou diminué depuis la première certification se sont vu présenter une sélection de raisons parmi lesquelles elles pouvaient choisir pour justifier la réponse à la question précédente. Le graphique 18 présente les résultats pour les communes ayant indiqué que l'importance du label avait augmenté depuis la première certification. Il ressort que le label Cité de l'énergie encourage avant tout les communes dans le développement permanent de leur politique énergétique (82,8%). Le label semble également faire ses preuves en tant qu'instrument permettant la continuité et créant des liaisons plus fortes. Les deux derniers motifs peuvent être une conséquence du processus continu d'audits et de ré-audits dans le cadre du label. L'aspect du marketing local semble moins important pour les communes. Une proportion relativement faible de communes (42,9%) ont choisi cette réponse.

Graphique 18: Motifs pour lesquels l'importance du label a augmenté depuis la première certification

Base: 163 Cités de l'énergie et communes faisant partie d'une région Cité de l'énergie

Quels sont les motifs pour lesquels l'importance du label a augmenté?

(Cette question a été posée uniquement aux Cités de l'énergie qui ont indiqué que l'importance du label avait « plutôt augmenté » depuis la première certification. Plusieurs réponses possibles.)



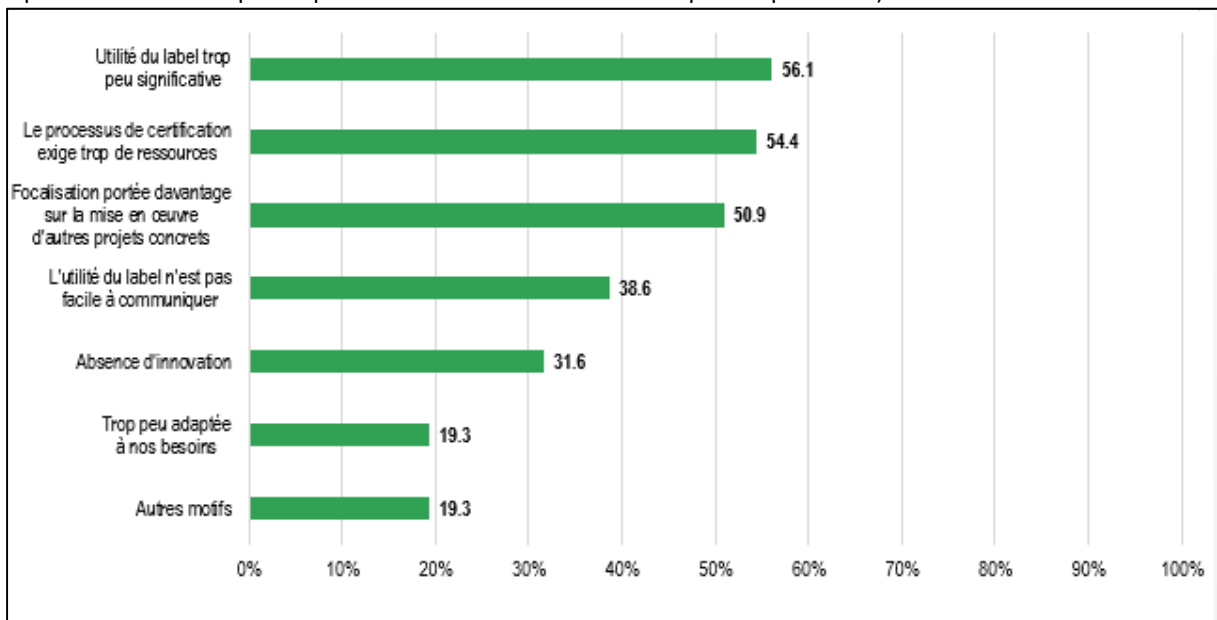
Le graphique 19 indique les motifs pour lesquels les communes estiment que l'importance du label a diminué. Trois motifs se démarquent de par la fréquence avec laquelle ils ont été choisis: premièrement, l'utilité du label est trop peu significative (pour environ 56% des communes ayant répondu à cette question); deuxièmement, le processus de certification exige trop de ressources (environ 54%); troisièmement, les communes souhaitent bénéficier de plus de temps et d'argent pour la mise en œuvre d'autres projets concrets (51%). Les deux derniers motifs illustrent les coûts d'opportunité du label Cité de l'énergie. Bien que les communes bénéficient d'un accès à de nombreux instruments grâce à la certification, des ressources qui ne seront plus disponibles pour d'autres projets doivent être déployées à cet effet. En relation notamment avec le motif le plus souvent cité « Utilité du label trop peu significative » et celui « Trop peu adaptée à nos besoins », il semble possible que ces instruments soient considérés comme peu utiles pour les projets apparaissant comme prioritaires pour ces communes.

Graphique 19: Motifs pour lesquels l'importance du label a diminué depuis la première certification

Base: 57 Cités de l'énergie et communes faisant partie d'une région Cité de l'énergie

Quels sont les motifs pour lesquels l'importance du label a diminué?

(Cette question a été posée uniquement aux Cités de l'énergie qui ont indiqué que l'importance du label avait « plutôt diminué » depuis la première certification. Plusieurs réponses possibles.)

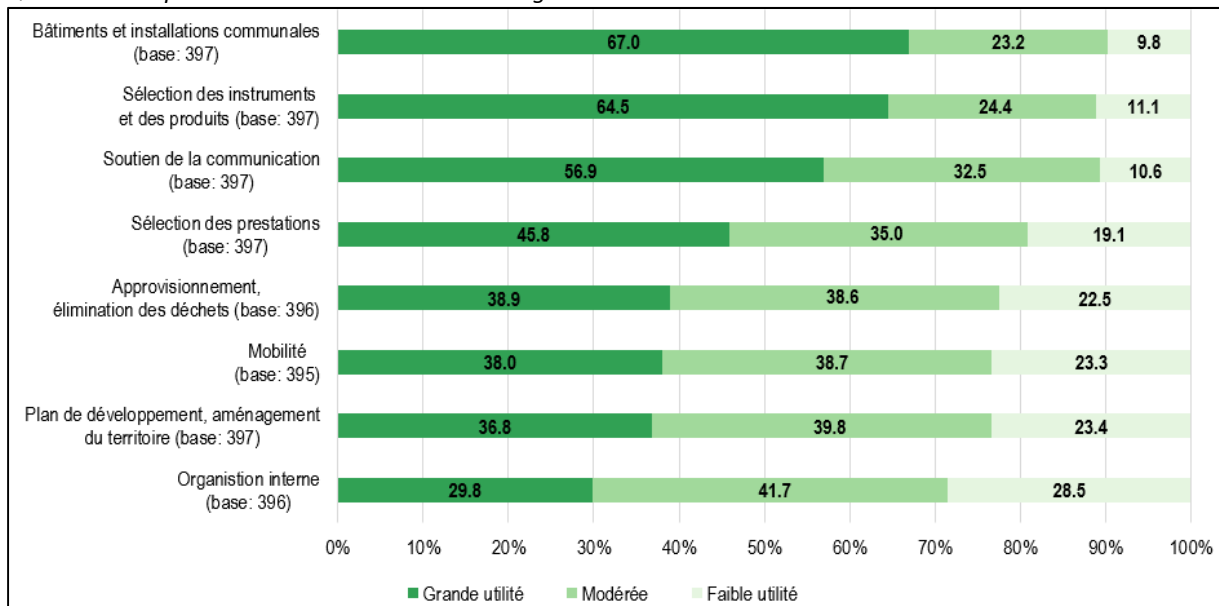


La question qui se pose naturellement est de savoir comment l'utilité du label est évaluée dans différents domaines. Les résultats sont présentés dans le graphique 20. Les Cités de l'énergie et les communes faisant partie d'une région Cité de l'énergie attestent de la grande utilité du label avant tout dans les domaines des bâtiments et installations communales, de la sélection des instruments et des produits et du soutien de la communication. Au vu de l'importance accordée par les communes à la sensibilisation de la population (graphique 16), il n'est guère surprenant qu'une grande utilité soit accordée au soutien de la communication. Dans certains cas, nettement plus de deux tiers des communes ont attribué une grande utilité aux domaines suivants: sélection des prestations, approvisionnement et élimination des déchets, mobilité et plan de développement, aménagement du territoire. L'organisation interne figure au dernier rang, principalement jugée comme modérée.

Graphique 20: Utilité de « Cité de l'énergie » dans certains domaines

Base: Nombre de Cités de l'énergie et de communes faisant partie d'une région Cité de l'énergie représentées sous l'item correspondant

Quelle est l'ampleur de l'utilité de « Cité de l'énergie » dans les domaines suivants:

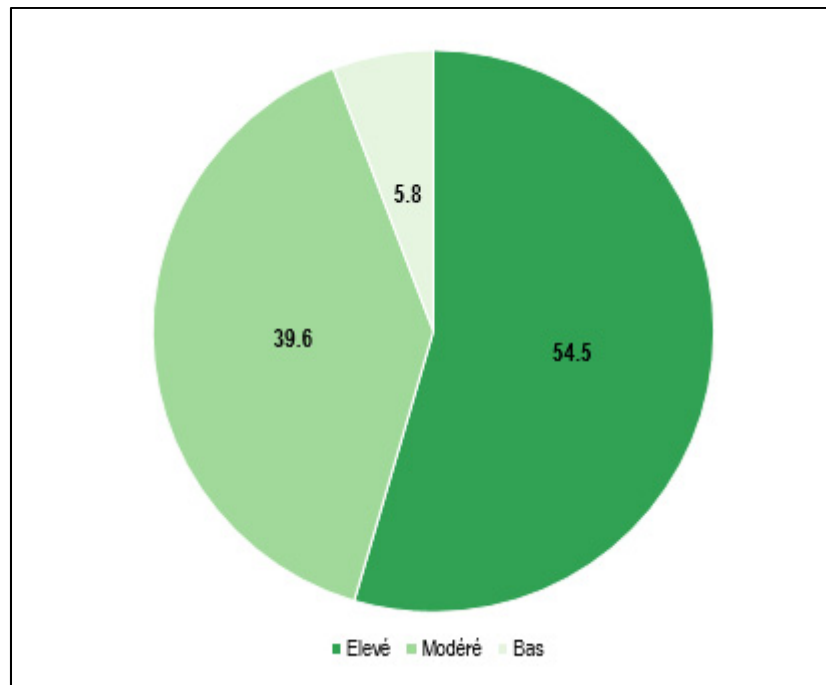


Le volume de travail lié au processus de Cité de l'énergie est opposé à l'utilité de ce label. Le graphique 21 montre comment les Cités de l'énergie et les communes faisant partie d'une région Cité de l'énergie évaluent le volume de travail exigé pour mettre en œuvre et accompagner le processus de Cité de l'énergie. Ce volume est jugé comme relativement élevé: plus de la moitié de l'ensemble des communes ayant répondu à cette question estiment qu'un volume de travail élevé est nécessaire. Environ 4 communes sur 10 le considèrent comme modéré et les communes restantes (près de 6%) l'évaluent comme « bas ». Les valeurs pour toutes les catégories de label se situent dans des proportions semblables; seules les communes faisant partie d'une région Cité de l'énergie représentent une exception et ont plus fréquemment choisi la réponse « modéré ». Bien qu'il s'agisse là tendanciellement de communes plus petites disposant vraisemblablement de moins de ressources, il est possible que le processus puisse être réparti sur différentes épaules (étant donné que plusieurs communes forment conjointement une région Cité de l'énergie), contribuant ainsi à cette évaluation plus clémente.

Graphique 21: Evaluation du volume de travail exigé pour mettre en œuvre et accompagner le processus de Cité de l'énergie

Base: 396 Cités de l'énergie et communes faisant partie d'une région Cité de l'énergie

Quel est le volume de travail exigé pour mettre en œuvre le processus de Cité de l'énergie et pour l'accompagner?

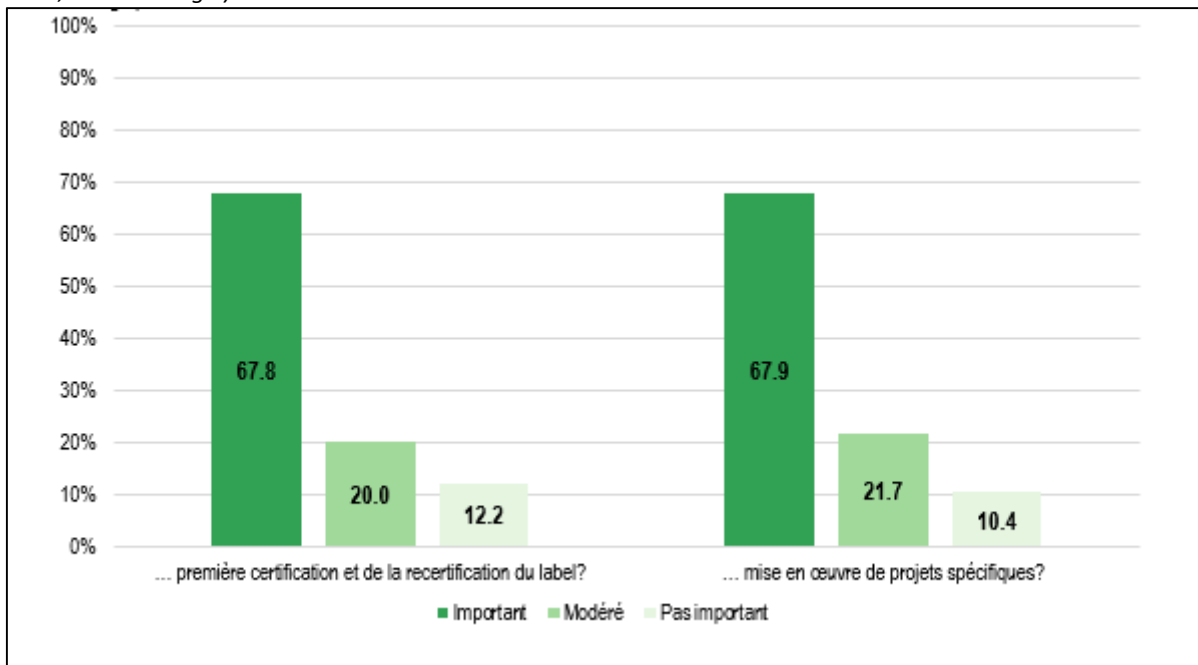


Pour obtenir, respectivement conserver, le label, ainsi que pour mettre en œuvre des projets, l'OFEN alloue des moyens financiers permettant de payer le volume de travail nécessaire à l'obtention du label. Cet encouragement est considéré comme important aussi bien pour la première certification et la recertification du label que pour la mise en œuvre de projets spécifiques (graphique 22). Ces deux éléments sont évalués comme importants par près de 2/3 des communes et seule une minorité d'entre elles considère cet encouragement comme modéré ou pas important.

Graphique 22: Importance de l'encouragement financier de la Confédération

Base: 395 resp. 396 Cités de l'énergie et communes faisant partie d'une région Cité de l'énergie (de gauche à droite)

Quel est le degré d'importance de l'encouragement financier de la Confédération (Office fédéral de l'énergie OFEN, Suisse Energie) lors de la...?

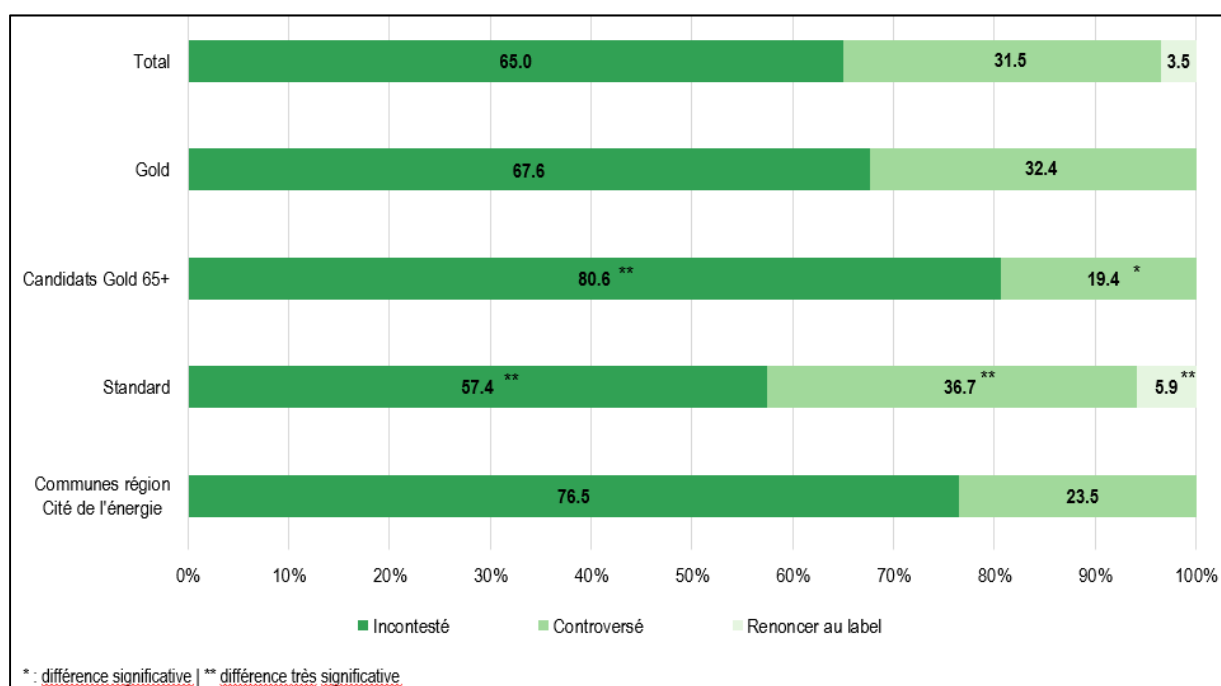


Après la discussion concernant les avantages et les inconvénients du label, la question se pose de savoir si les Cités de l'énergie souhaitent conserver le label ou si celui-ci est controversé. D'après les résultats présentés dans le graphique 23, le label est incontesté dans environ deux tiers des communes et pour une grande partie des communes, il n'existe aucun signe indiquant que Cité de l'énergie rencontre un (grand) mécontentement. Le label est tout de même controversé dans près de 32% des Cités de l'énergie et les communes restantes (3,5%) réfléchissent à y renoncer. A cet égard, il est intéressant de se pencher sur les sous-groupes. En ce qui concerne les candidats Gold, une proportion de Cités de l'énergie supérieure à la moyenne estiment que le label est incontesté dans leur commune. Pour les communes possédant la version standard du label, ce pourcentage est inférieur à la moyenne de l'ensemble des communes (57,4%). Cet écart peut par exemple s'expliquer par le fait que les candidats Gold se sont fixé comme objectif d'atteindre le statut Gold, ce qui constitue une suite du fort ancrage du label au sein de la commune. S'agissant des communes disposant de la version standard du label, il est possible que l'enthousiasme plus nuancé au sein de ce groupe conduise à ce que moins d'efforts tendent à être fournis pour entrer dans le groupe des candidats Gold (ou plus).

Graphique 23: Controverse ou non du label Cité de l'énergie

Base: 397 Cités de l'énergie et communes faisant partie d'une région Cité de l'énergie

Dans votre commune, le label est-il incontesté ou controversé? Ou y a-t-il des opinions visant à renoncer au label?

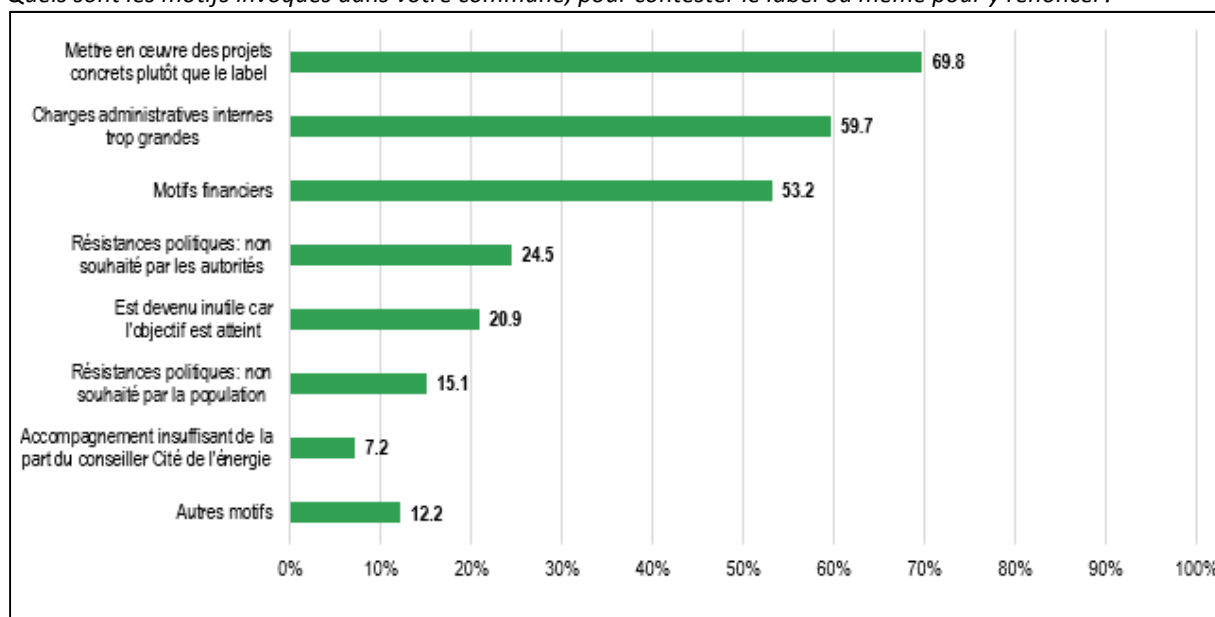


Au lieu d'élaborer ici des hypothèses, il convient de présenter les résultats de la question correspondante, qui aborde les motifs invoqués pour contester le label ou même y renoncer (graphique 24). Les motifs le plus souvent cités (« Mettre en œuvre des projets concrets plutôt que le label », « Charges administratives internes trop grandes » et « Motifs financiers ») indiquent tous que les réflexions en lien avec les coûts d'opportunité du label et l'allocation des ressources conduisent à ce qu'il soit controversé. Les ressources devenant disponibles en renonçant au label peuvent alors être utilisées pour des projets concrets. Les résistances politiques, le fait que le label soit devenu inutile car l'objectif est atteint, le manque d'accompagnement de la part du conseiller Cité de l'énergie ainsi que les autres motifs semblent moins importants.

Graphique 24: Motifs invoqués par rapport au caractère controversé du label

Base: 139 Cités de l'énergie et communes faisant partie d'une région Cité de l'énergie, dans lesquelles le label est incontesté ou une réflexion est même menée pour y renoncer

Quels sont les motifs invoqués dans votre commune, pour contester le label ou même pour y renoncer?



Il apparaît que les communes apprécient le label Cité de l'énergie pour différentes raisons, mais il semble également clair pour elles qu'il implique des coûts. Les réponses des communes donnent l'impression que le label est dans l'ensemble fortement ancré dans les Cités de l'énergie, car il n'est pas controversé dans une majorité de communes. Mais il convient toutefois de relever qu'il est controversé dans environ un tiers des communes; les questions liées à l'allocation des ressources jouent un rôle à cet égard.

3.3. Hors Cités de l'énergie

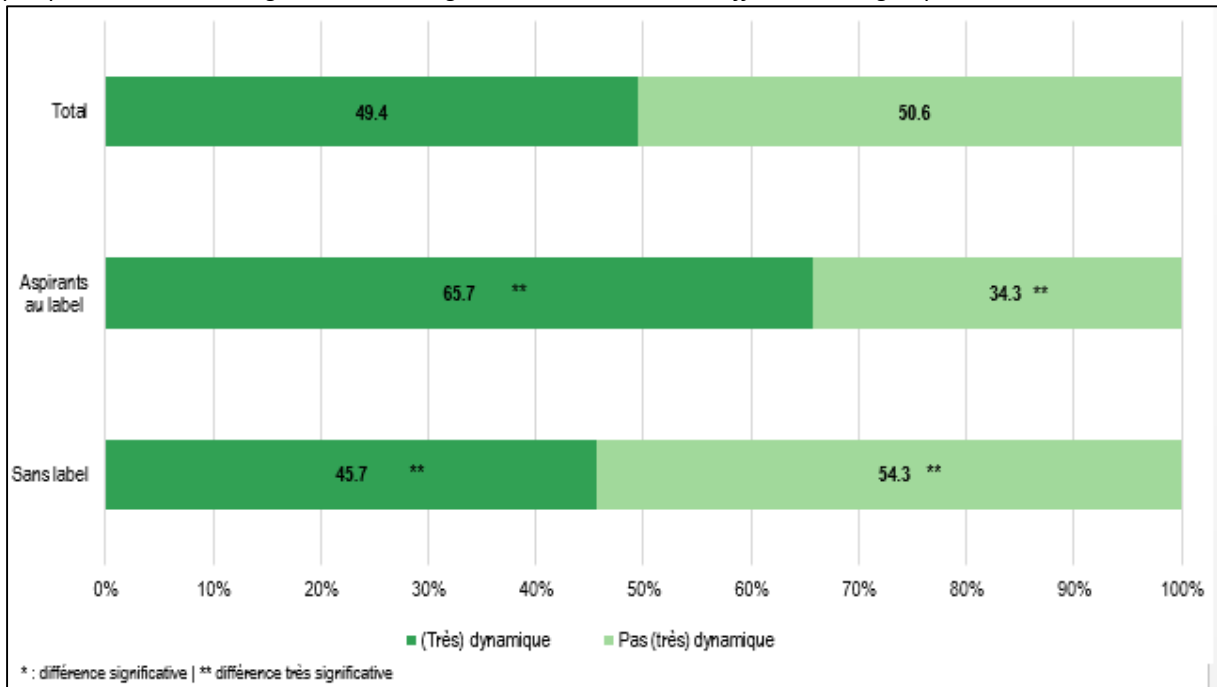
Le sondage contenait également plusieurs questions spécifiques qui s'adressaient à des communes ne disposant pas du label Cité de l'énergie. La première question de cette partie traitait du degré de dynamisme de la ville ou commune sur le plan de la politique de l'énergie, dans la perspective de l'encouragement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Les réponses s'équilibrent à peu près: environ la moitié des communes est considérée comme dynamique et l'autre moitié comme pas dynamique. A cet égard, la comparaison entre les aspirants au label et les communes sans label est intéressante. Tandis que la première catégorie semble présenter un dynamisme supérieur à la moyenne, le contraire s'applique à la seconde catégorie. Combiné à ce résultat, le fait que les aspirants au label se consacrent à son obtention peut être interprété comme une indication de leur sensibilité accrue envers les questions énergétiques, qu'ils mettent en œuvre activement. Cela dit, les communes sans label revendiquent également un rôle actif dans l'encouragement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (environ 46%), ce qui représente aussi une part considérable et ne doit pas être négligé.

Graphique 25: Encouragement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique

Base: 387 communes sans label Cité de l'énergie et dont le nombre d'habitants est de 2 000+

Quel est le degré de dynamisme de votre ville ou commune sur le plan de la politique de l'énergie, dans la perspective de l'encouragement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique?

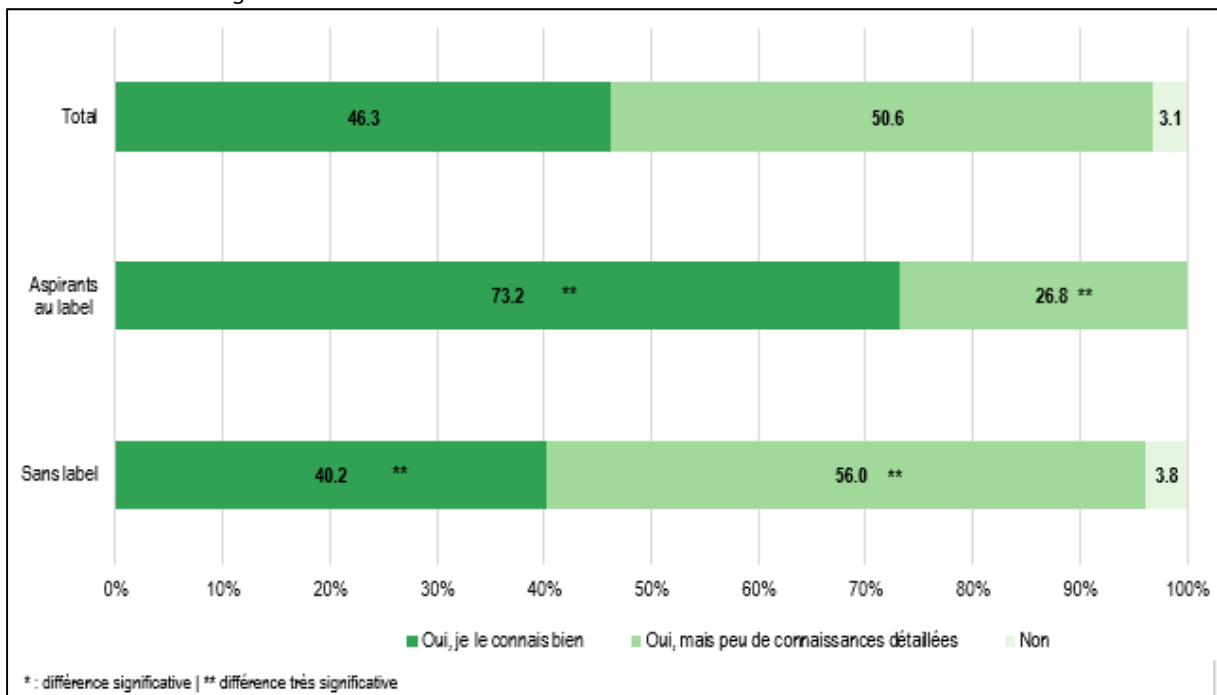


Le label Cité de l'énergie offre la possibilité de convenir de manière contraignante de la politique énergétique, qui comprend également des mesures des deux domaines précités. Pour ce faire, les communes doivent toutefois savoir que le label existe. Cela semble être le cas pour environ 97% des communes interrogées (cf. résultats du graphique 26). Ces dernières le connaissent soit bien, soit de manière peu détaillée. Des différences apparaissent à nouveau entre les aspirants au label et les communes sans label: tandis que 73% des communes de la première catégorie connaissent bien le label, la majorité des communes de la deuxième catégorie affirment le connaître, mais disposer de peu de connaissances détaillées.

Graphique 26: Notoriété du label Cité de l'énergie

Base: 387 communes sans label Cité de l'énergie et dont le nombre d'habitants est de 2 000+

Le label Cité de l'énergie vous est-il connu?

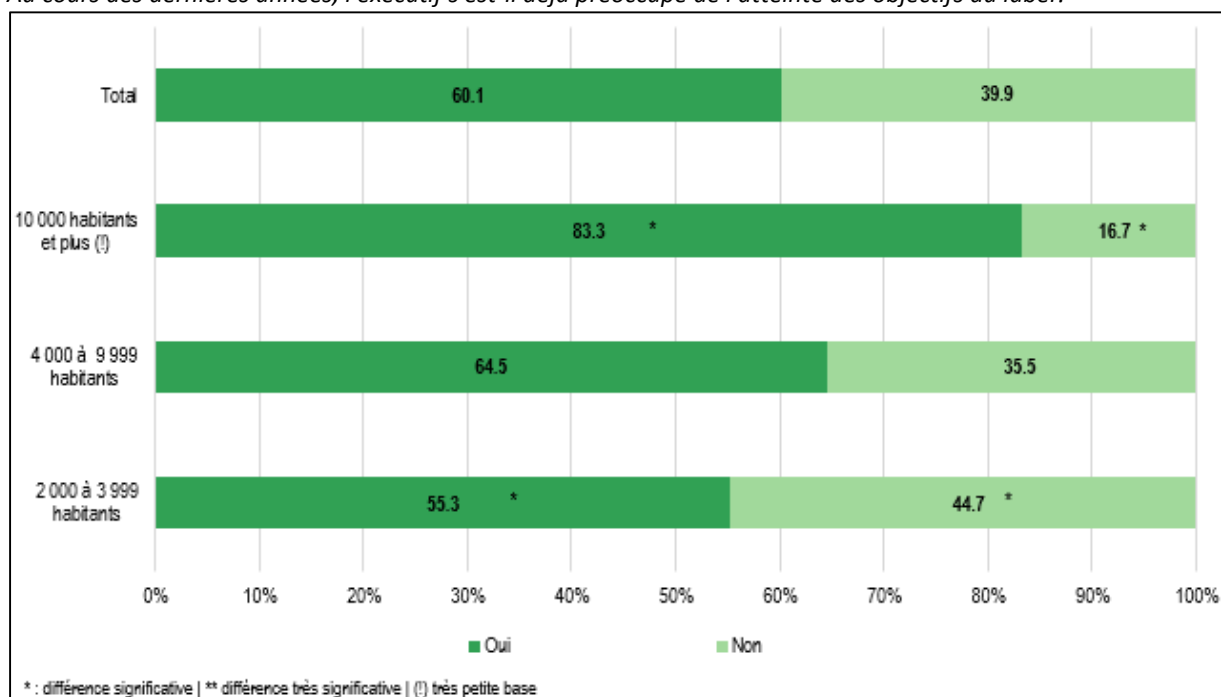


D'autres résultats (graphique 27) montrent que pour environ 60% des communes qui connaissent le label, l'exécutif s'est déjà préoccupé de l'atteinte des objectifs du label au cours des dernières années. Des différences intéressantes apparaissent en fonction de la taille des communes interrogées. Pour les petites communes de 2 000 à 3 999 habitants, le nombre de communes s'étant déjà préoccupées de l'atteinte des objectifs du label au cours des dernières années est inférieur à la moyenne de l'ensemble des communes interrogées. Il en va de même pour les communes de la Suisse du Nord-Ouest. Le contraire s'applique aux communes de Suisse orientale (remarque: en raison du nombre de cas restreint, les résultats de la Suisse centrale ne fournissent aucune indication).

Graphique 27: Au cours des dernières années, l'exécutif s'est-il déjà préoccupé de l'atteinte des objectifs du label?

Base: 376 communes sans label Cité de l'énergie et dont le nombre d'habitants est de 2 000+

Au cours des dernières années, l'exécutif s'est-il déjà préoccupé de l'atteinte des objectifs du label?

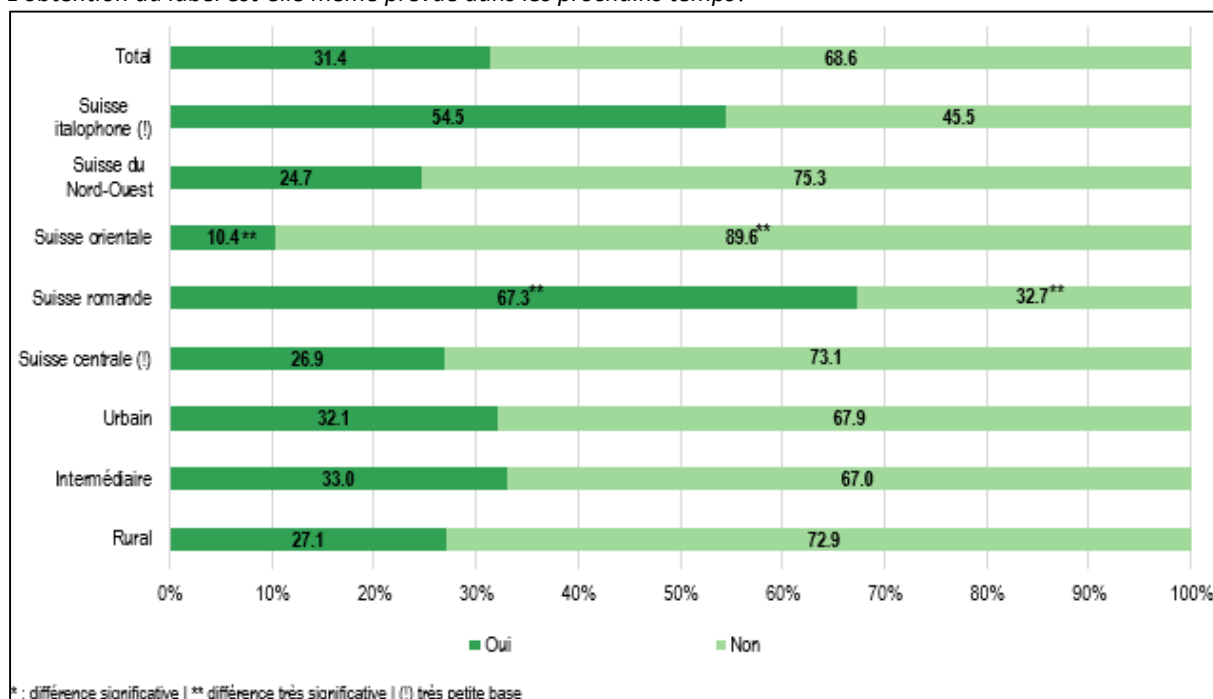


Nous pouvons déduire du graphique 28 que pour près de 31% des communes s'étant déjà préoccupées de l'atteinte des objectifs du label, son obtention est même prévue dans les prochains temps. Il s'agit d'environ 70 communes qui pourraient ainsi aborder le processus de Cité de l'énergie dans les prochains temps, ou l'on déjà mis en œuvre. A cet égard, il ressort qu'au sein des communes de Suisse romande ayant répondu au sondage, cette part est élevée et supérieure à la moyenne (67%). En revanche, cette proportion est plus faible que la moyenne dans la région de la Suisse orientale. Il peut s'agir d'un effet de rattrapage en Suisse romande, où le label dispose encore d'un potentiel relativement élevé. Il n'existe guère de différences en fonction du type de commune (typologie ville/campagne de l'OFS). La proportion de communes qui prévoient l'obtention du label dans les prochains temps se situe à des niveaux similaires dans les trois catégories. Le même constat s'applique par ailleurs aux sous-groupes basés sur le nombre d'habitants de la commune.

Graphique 28: Obtention du label prévue dans les prochains temps

Base: 226 communes sans label Cité de l'énergie et dont le nombre d'habitants est de 2 000+; question posée uniquement aux communes ayant exprimé dans la question préalable que l'exécutif s'est déjà préoccupé de l'atteinte des objectifs du label au cours des dernières années.

L'obtention du label est-elle même prévue dans les prochains temps?

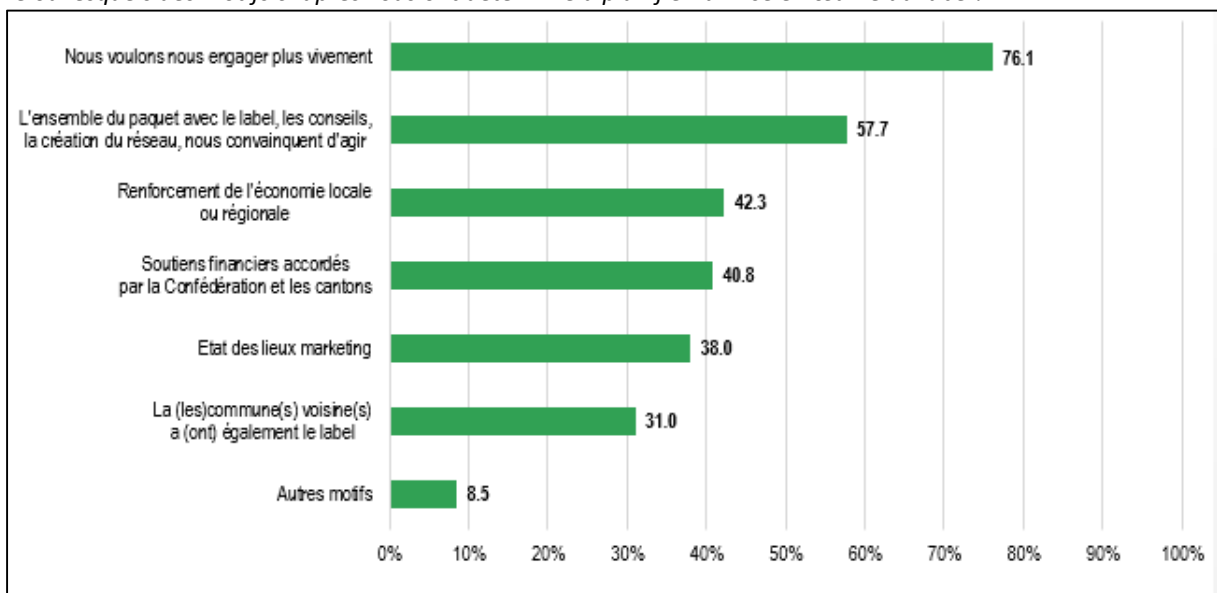


La question qui se pose naturellement est de savoir pourquoi certaines communes visent la certification. Comme l'indiquent les résultats du graphique 29, différents motifs jouent un rôle à ce sujet. La volonté de s'engager de manière plus significative constitue le motif le plus souvent cité. Pour plus de la moitié de ces communes, l'ensemble du paquet de Cité de l'énergie semble jouer un rôle important dans les motifs pour lesquels elles visent le label. Ces communes voient peut-être le label comme un instrument possible pour gérer l'importance croissante de la politique énergétique que nombre d'entre elles attendent dans la commune. Bien que moins important que d'autres, il semble que le motif « La (les) commune(s) voisine(s) a (ont) également le label » joue un rôle pour près d'un tiers de ces communes. Si une commune voisine dispose déjà du label, il est certainement plus facile de réunir des informations relatives à l'utilité du label, ce qui peut motiver les autres communes à engager le processus de Cité de l'énergie.

Graphique 29: Motifs pour lesquels l'obtention du label est prévue

Base: 71 communes sans label Cité de l'énergie et dont le nombre d'habitants est de 2 000+; question posée uniquement aux communes qui prévoient l'obtention du label dans les prochains temps (plusieurs réponses possibles)

Le ou lesquels des motifs ci-après vous ont déterminé à planifier la mise en œuvre du label?

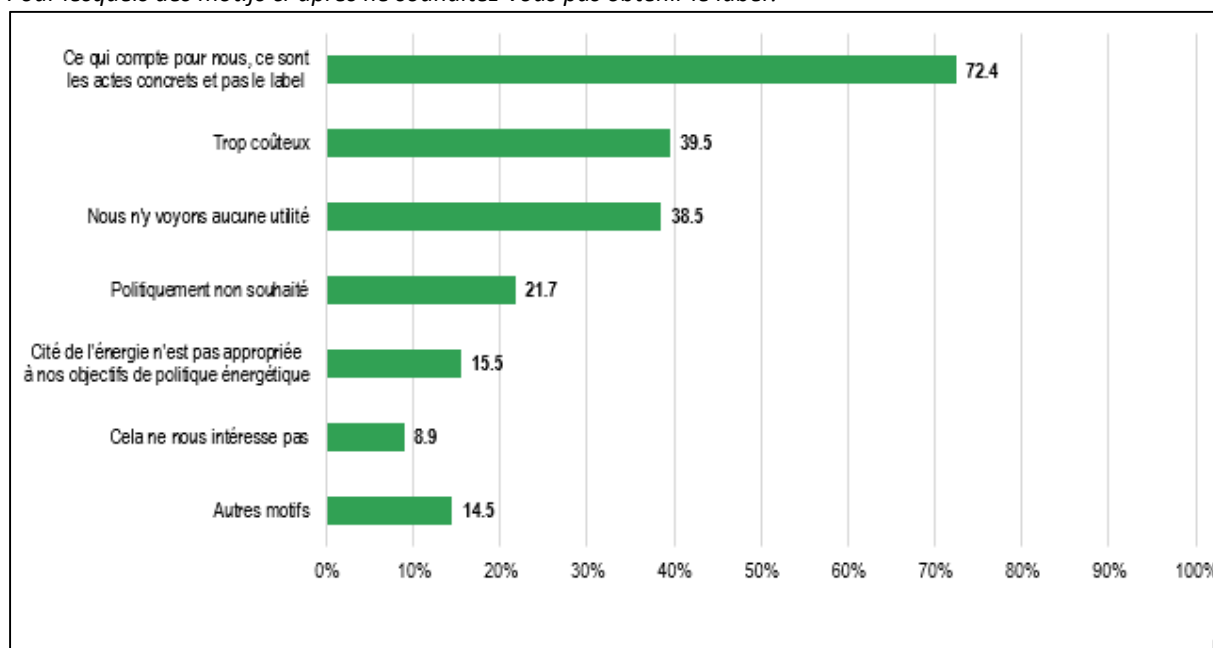


Les communes qui ne visent pas le label ont également été interrogées à ce sujet (graphique 30). Le motif le plus fréquemment cité – et de loin – est que les actes concrets, et non le label, comptent pour ces communes. Compte tenu des ressources limitées, les communes sont contraintes de décider comment investir leurs moyens. Il paraît plus important pour ces communes d'allouer ces ressources à des projets qu'à l'obtention du label. Le deuxième motif le plus souvent cité (« Trop coûteux ») fournit une autre indication à ce sujet. Il semble par conséquent possible que ces communes jugent insuffisante l'utilité que le label pourrait avoir pour elles.

Graphique 30: Motifs pour lesquels l'obtention du label n'est pas prévue

Base: 304 communes sans label Cité de l'énergie et dont le nombre d'habitants est de 2 000+; question posée uniquement aux communes dont l'exécutif ne s'est pas déjà préoccupé de l'atteinte des objectifs du label au cours des dernières années et qui ne prévoient pas l'obtention du label dans les prochains temps (plusieurs réponses possibles)

Pour lesquels des motifs ci-après ne souhaitez-vous pas obtenir le label?



3.4. Mesures destinées à mettre en œuvre la politique énergétique et perspectives

Après avoir jeté un regard plus précis sur les Cités de l'énergie, les communes faisant partie d'une région Cité de l'énergie et les communes sans label, nous abordons dans le dernier chapitre plusieurs mesures que les communes peuvent prendre afin de mettre en œuvre leur politique énergétique.

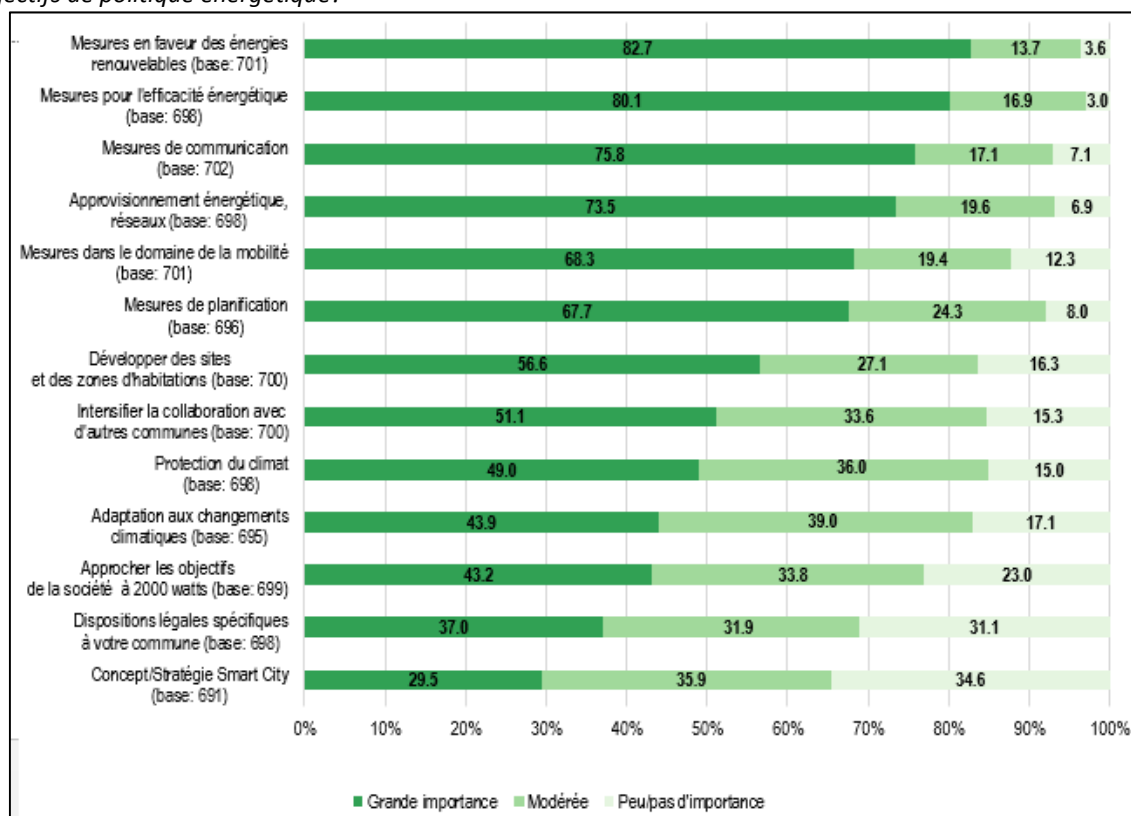
La première question traitée dans ce chapitre aborde l'importance de différent(e)s mesures et domaines d'intervention pour atteindre les objectifs de politique énergétique (graphique

31). La plus grande importance est attribuée à des mesures en faveur des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de la communication. Le troisième motif ci-dessus ne surprend guère compte tenu de l'intérêt jugé relativement faible de la population vis-à-vis de la politique énergétique, car l'intégration des habitants représente une pièce de puzzle importante en vue d'atteindre les objectifs de politique énergétique. En combinaison avec les motifs cités en quatrième et cinquième position, à savoir l'approvisionnement énergétique/les réseaux ainsi que les mesures dans le domaine de la mobilité, il s'avère que les communes estiment qu'une panoplie relativement vaste de mesures est appropriée pour atteindre les exigences en matière de politique énergétique. Toutefois, cela signifie aussi que pour les communes, les thèmes bien connus tels que la production et la consommation de courant ne sont pas les seuls à faire partie de la politique énergétique, mais que la problématique doit être comprise au sens large (avec objectifs correspondants) et que ce domaine politique doit contenir différentes mesures. Il est intéressant de relever que par comparaison, une moindre importance est attribuée aux propres exigences légales. Vu de l'extérieur, les communes semblent disposer d'une certaine marge de manœuvre à cet égard. Dans l'ensemble, les résultats indiquent toutefois que des mesures ciblées dans les domaines susmentionnés paraissent plus appropriées pour les communes.

Graphique 31: Importance des mesures et du domaine d'intervention pour atteindre les objectifs de politique énergétique

Base: Nombre de communes de 2 000+ habitants représentées sous l'item correspondant

Comment évaluez-vous l'importance des mesures et du domaine d'intervention ci-après, pour atteindre vos objectifs de politique énergétique?

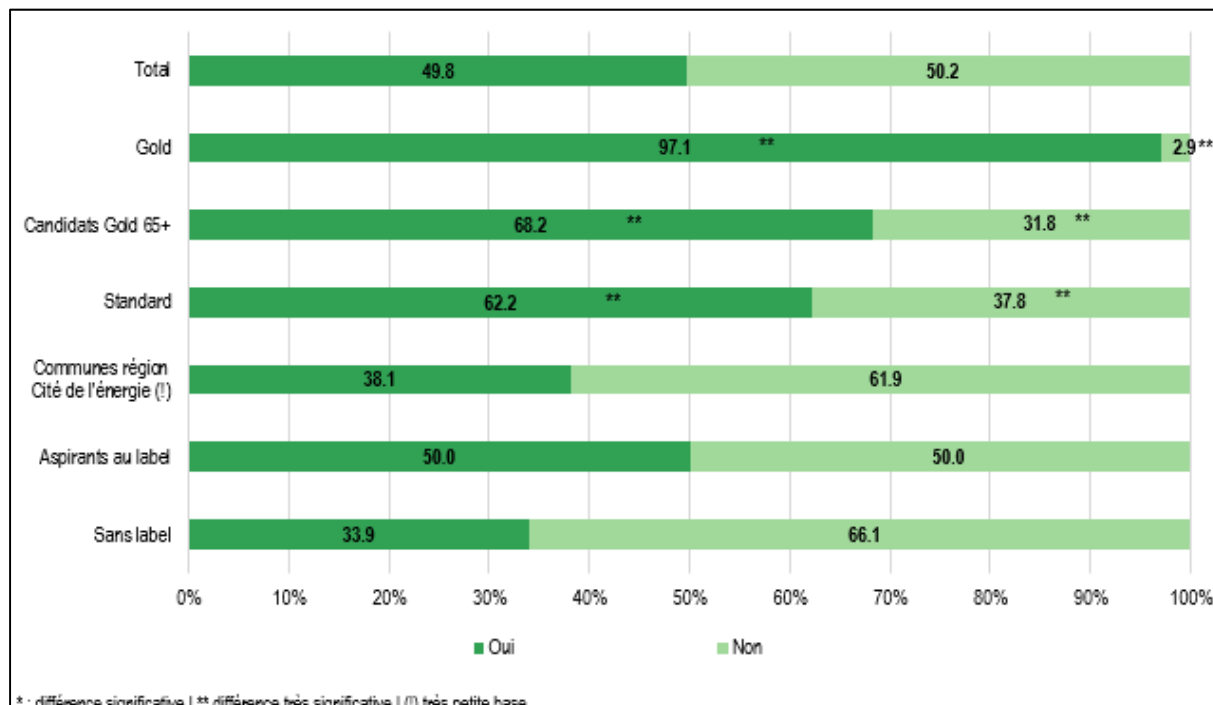


Comparativement à d'autres domaines, le rapprochement avec les objectifs de la société à 2000 watts semble jouer un rôle moins important dans les communes pour atteindre leurs objectifs en matière de politique énergétique. Avec le label Site 2000 watts, l'OFEN a développé dans le cadre du programme SuisseEnergie un instrument pouvant apporter une contribution notable à la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050. Afin que cela soit possible, le label devrait idéalement disposer d'une grande notoriété dans le groupe cible. Comme le montre le graphique 32, c'est le cas en moyenne pour la moitié des communes. Toujours est-il que le certificat Site 2000 watts jouit d'une notoriété supérieure à la moyenne dans les communes disposant du label Cité de l'énergie. C'est le cas pour presque toutes les communes Gold et pour près de deux tiers des candidats Gold et des communes au bénéfice de la version standard du label. Dans l'ensemble, les résultats s'accordent bien avec la situation dressée ci-dessus, à savoir que les villes jouent un rôle de pionnières vis-à-vis de la société à 2000 watts, étant donné que ce label dispose d'une notoriété supérieure à la moyenne dans les grandes communes (10 000+ habitants) et les villes.

Graphique 32: Notoriété du label Site 2000 watts

Base: 701 communes de 2 000+ habitants

Connaissez-vous le label « Site 2000 watts»?

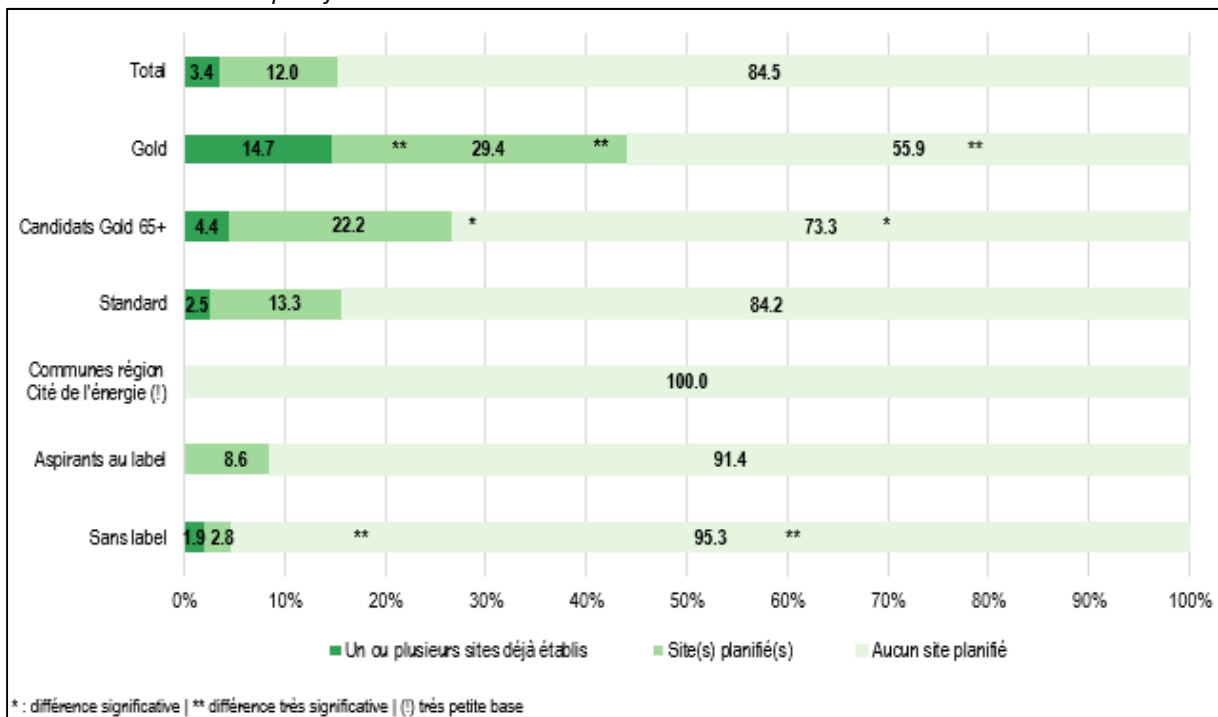


Bien que le certificat Site 2000 watts soit connu par près de la moitié des communes interrogées, seul un petit nombre d'entre elles planifient un Site 2000 watts ou ont déjà réalisé un tel site sur le territoire communal. Le graphique 33 présente les résultats pour les communes qui connaissent le label Site 2000 watts. Il ressort que ce label est particulièrement répandu dans les communes Gold. Par ailleurs, les grandes communes (10 000 habitants et plus) et les zones urbaines envisagent particulièrement souvent la planification et la réalisation de Sites 2000 watts. La principale activité des zones urbaines est une conséquence du fait que cette offre s'adresse principalement aux villes. Il est intéressant de noter que de tels sites semblent également être un thème d'actualité dans quelques rares communes ne disposant pas du label Cité de l'énergie.

Graphique 33: Sites 2000 watts – déjà réalisé, planifié ou non?

Base: 349 communes de 2 000+ habitants; question posée uniquement aux communes ayant indiqué dans la question précédente qu'elles connaissent le label « Site 2000 watts »

Un Site 2000 watts est-il planifié ou réalisé sur le territoire de votre commune?

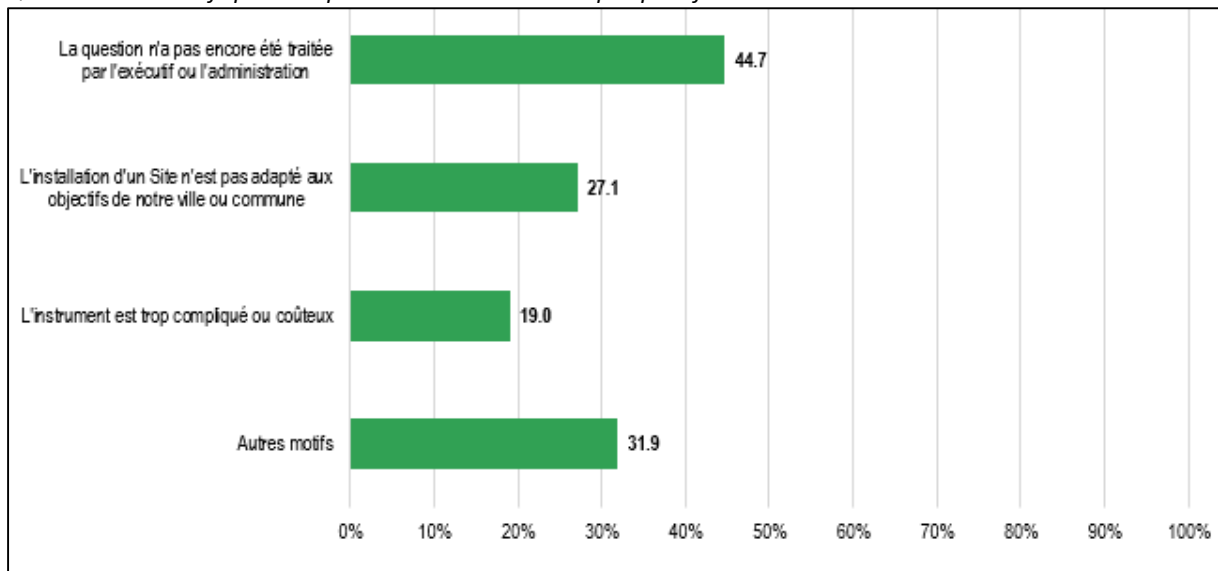


Pour la majorité des communes interrogées, les Sites 2000 watts ne sont (pour l'heure) pas d'actualité. Nous avons tenté de savoir pourquoi au moyen d'une autre question (graphique 34). Cela est dû pour l'essentiel au fait que la question n'a pas encore été traitée par l'exécutif ou l'administration, ce qui laisse la possibilité que ces communes décident tout de même de viser l'objectif d'un Site 2000 watts, pour autant que ce thème soit abordé. Parmi les autres communes, environ 27% ont répondu que l'installation d'un Site n'est pas adaptée aux objectifs de leur ville ou commune et près de 19% ont déclaré que l'instrument est trop compliqué ou coûteux. Ces résultats incluent toutefois également les plus petites communes qui ne font pas partie du groupe cible du certificat. Si l'on se penche uniquement sur les résultats des grandes communes/villes (10 000 habitants et plus), l'on constate que près de la moitié de celles-ci ont indiqué que la question n'a pas encore été traitée par l'exécutif ou l'administration. S'agissant des communes et candidats Gold, le groupe cible principal pour ce certificat, la réponse « Autres motifs » a été à chaque fois le plus fréquemment choisie. En raison du nombre de cas restreint, ces résultats sont à interpréter avec prudence.

Graphique 34: Motifs pour lesquels aucun Site 2000 watts n'est planifié sur le territoire communal

Base: 295 communes de 2 000+ habitants; question posée uniquement aux communes qui connaissent le label mais n'ont pas planifié de Site 2000 watts; plusieurs réponses possibles

Quels sont les motifs pour lesquels votre commune n'a pas planifié de Site 2000 watts sur son territoire?

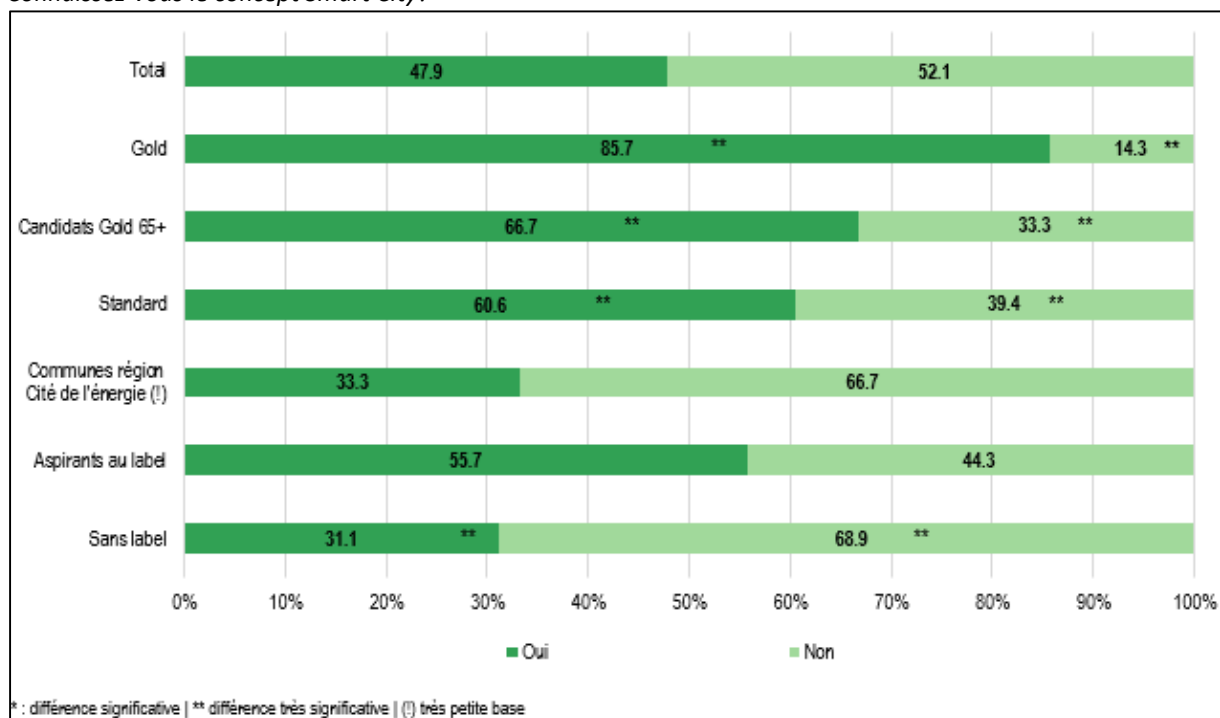


Smart City constitue un autre instrument possible pour les communes souhaitant réduire leur consommation de ressources. Il est destiné aux communes et « [...] a pour but de permettre à l'avenir aux Cités de l'énergie de planifier et de mettre en œuvre des projets en commun avec des partenaires dans l'approche d'une Smart City. »⁴ La notoriété de ce concept est semblable à celle du label Site 2000 watts (graphique 35). Smart City dispose également d'une notoriété supérieure à la moyenne parmi les villes et candidats Gold ainsi que les communes au bénéfice de la version standard du label. Le résultat des deux premières catégories est probablement lié au fait que le concept Smart City s'adresse avant tout à de telles communes. Un nombre inférieur à la moyenne de petites communes (2 000 à 3 999 habitants) connaissent le concept, tandis que le contraire s'applique aux grandes communes de plus de 10 000 habitants.

Graphique 35: Notoriété du concept Smart City

Base: 700 communes de 2 000+ habitants

Connaissez-vous le concept Smart City?



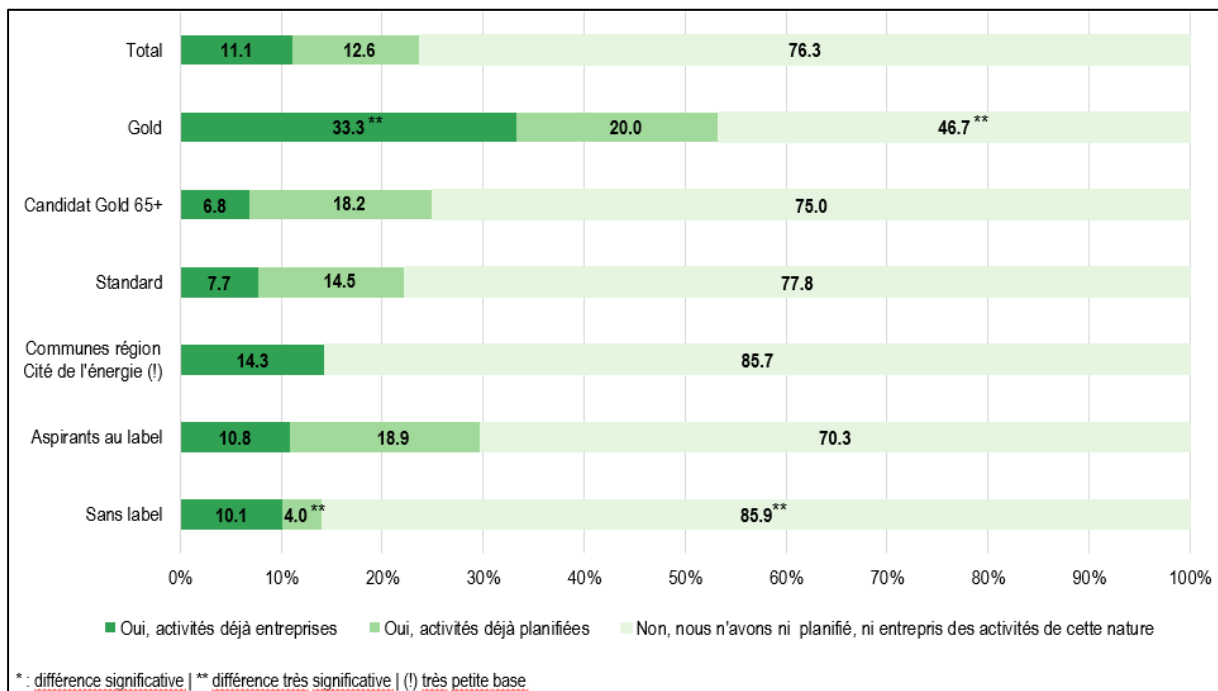
⁴ Smart City Suisse, qu'est-ce-que c'est? Se trouve en ligne sur le Site Internet de la Communauté d'intérêts (CI) Smart City <http://www.smartcity-schweiz.ch/fr/smart-city/>

Les résultats du graphique 36 montrent que le fait de connaître Smart City ne signifie pas que des actes suivront. Parmi les communes qui connaissent ce concept, seules quelques-unes ont déjà entrepris (environ 11%) ou planifié (environ 13%) des activités ayant pour cible une Smart City. La grande majorité des communes et des villes (près de trois quarts) n'ont fait ni l'un, ni l'autre. Les communes Gold semblent plus actives ici aussi, ce qui est certainement lié au fait qu'elles font partie du groupe cible. Le nombre de communes Gold ayant répondu à cette question s'élève à 30 et est donc restreint; par conséquent, ces résultats ne sont que partiellement significatifs. Dans les communes sans label qui connaissent Smart City, la situation semble difficile car la plupart de ces communes n'ont ni planifié, ni entrepris des activités ayant pour cible une Smart City. Dans l'ensemble, Smart City apparaît (encore) comme un élément marginal, les communes Gold formant une exception notable. Un coup d'œil à la base de données du projet indique que certaines villes Gold comme Zurich sont très actives dans ce domaine avec plusieurs projets/publications.

Graphique 36: Smart City – activités déjà entreprises, planifiées ou ni l'un, ni l'autre?

Base: 334 communes de 2 000+ habitants; question posée uniquement aux communes ayant indiqué dans la question précédente qu'elles connaissent le concept Smart City

Votre ville a-t-elle déjà planifié des activités ayant pour cible une Smart City ou a-t-elle déjà entrepris de telles activités?

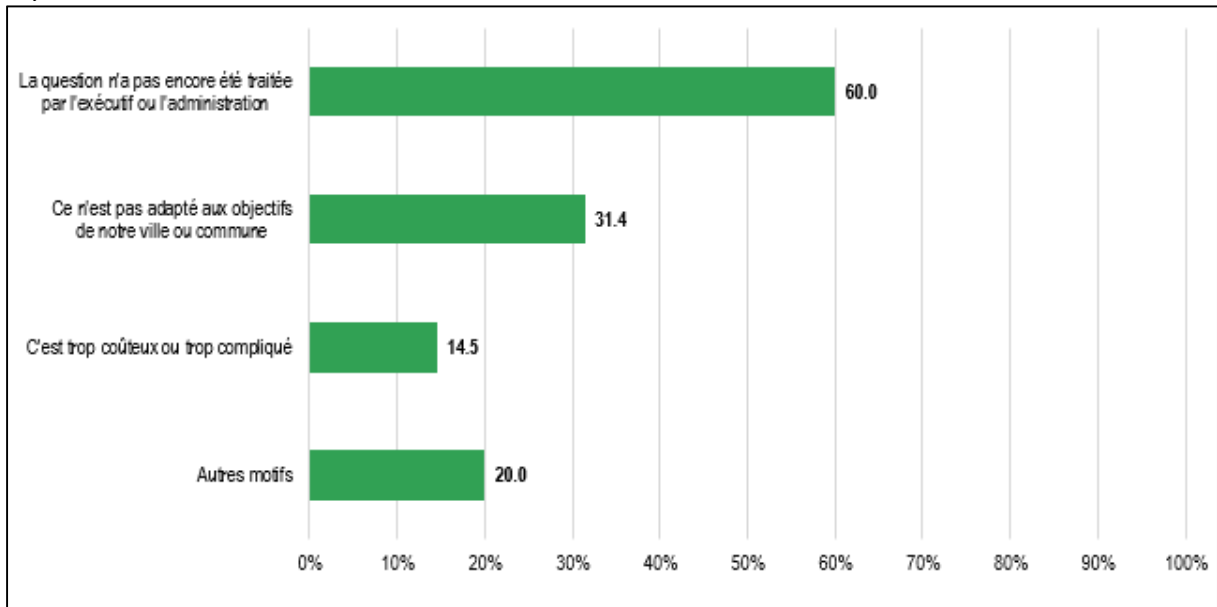


La question qui se pose naturellement est de savoir pourquoi les communes qui connaissent Smart City n'ont entrepris aucune activité dans ce domaine. Le graphique 37 suggère que cela est principalement dû au fait que cette question n'a pas été traitée par l'exécutif ou l'administration de ces villes et communes. La situation est similaire à celle des sites 2000 watts, la question d'entreprendre ou non des activités qui ont pour cible une Smart City restant ouverte pour ce groupe de communes. Les communes urbaines ont, du reste, également évoqué ce motif dans une proportion supérieure à la moyenne (environ 66%). Une part importante de l'ensemble des communes (environ 31%) estime que cela n'est pas adapté aux objectifs de leur ville/commune. S'agissant de ce groupe, l'on peut supposer que de telles activités ne seront pas entreprises. A cet égard, il faut toujours garder à l'esprit que l'avis exprimé dans ce sondage ne reflète pas nécessairement celui de l'exécutif dans son ensemble. Près d'un septième des communes ayant répondu à cette question trouvent Smart City trop coûteux ou trop compliqué, et un cinquième des communes évoquent d'« autres motifs ».

Graphique 37: Motifs pour lesquels aucune activité ayant pour cible une Smart City n'a été planifiée ou entreprise

Base: 225 communes de 2 000+ habitants (question posée uniquement aux communes qui connaissent le concept Smart City mais n'ont ni planifié, ni entrepris des activités ayant pour cible une Smart City; plusieurs réponses possibles)

Pour quelles raisons votre commune n'a-t-elle ni planifié, ni entrepris des activités ayant pour cible une Smart City?



4. RÉSUMÉ

Dans le cadre de ce sondage, qui met en lumière de nombreux résultats intéressants, environ 87% des Cités de l'énergie et près de 69% des communes de 2 000+ habitants ne disposant pas du label Cité de l'énergie ont été interrogées par rapport à leur politique énergétique. Seuls certains résultats seront mis en évidence dans le présent résumé. La question de la politique énergétique occupe les communes suisses. Ainsi, une majorité d'entre elles estiment non seulement que l'importance de la politique énergétique a augmenté au cours des dernières années, mais aussi que cette tendance se poursuivra. Les communes bénéficiant du label Cité de l'énergie attribuent une plus grande importance à ce domaine politique que celles qui ne possèdent pas le label. Une combinaison de facteurs explique cette importance croissante: l'augmentation des attentes de l'extérieur d'une part (intérêt/attention croissant(e) du public et attentes de la population), mais également l'intention de vouloir mettre en œuvre des mesures ou projets importants d'autre part jouent un rôle considérable. Les exécutifs communaux eux-mêmes, considérés dans l'ensemble comme les acteurs bénéficiant de la plus forte influence sur la politique énergétique de la commune, peuvent ainsi également tenir compte de cette importance croissante et de celle qu'ils attribuent à ce domaine politique. Pour surmonter les défis liés à la politique énergétique, la plupart des communes collaborent avec d'autres communes, que ce soit sur une base contractuelle ou informelle. De plus, environ 2/3 des communes interrogées estiment que les conditions-cadres mises en place par les cantons et la Confédération tendent à faciliter la mise en œuvre de leurs objectifs en matière de politique énergétique. Concernant le soutien actif apporté, les cantons obtiennent toutefois de meilleurs résultats que la Confédération; en effet, plus de la moitié des réponses indiquent que le soutien de la Confédération laisse à désirer dans la mise en œuvre des objectifs de politique énergétique de la commune. En outre, le soutien apporté par la Confédération et l'OFEN en matière de politique énergétique est généralement considéré comme plutôt modéré. Par conséquent, il semble qu'il existe dans l'ensemble un potentiel d'amélioration de la part de la Confédération et de l'OFEN. Le fait que les communes possédant le label Cité de l'énergie attribuent de bonnes notes dans une proportion supérieure à la moyenne peut constituer, du moins en partie, un élément de consolation. Les Cités de l'énergie savent mieux utiliser le soutien apporté par la Confédération, ce qui représente une explication possible à ce sujet.

Ces communes ont également été interrogées de manière plus détaillée sur le label. Il ressort que pour les communes, le label a un effet de signal vers l'extérieur (sensibilisation de la population à la gestion durable de l'énergie et présentation de la ville/commune sous des aspects modernes), mais il doit également servir d'instrument pour la mise en œuvre d'une gestion respectueuse des ressources et pour une politique énergétique et climatique ciblée. Les réponses montrent également que l'importance du label pour la politique énergétique a majoritairement augmenté depuis la première certification pour les communes qui s'engagent plus fortement dans le cadre des possibilités offertes par le label (label Gold obtenu ou candidats Gold). Le développement permanent de la politique énergétique communale est une raison qui a été souvent citée à ce propos. Cet élément semble avant tout utile dans les domaines des bâtiments et installations communales, du

soutien de la communication et dans la sélection des instruments et des produits. Cette impression positive est quelque peu ternie par le fait qu'une majorité de communes ayant répondu à cette question considèrent que le volume de travail exigé pour mettre en œuvre et accompagner le processus de Cité de l'énergie est élevé. Dans ce contexte, il est peu surprenant que l'encouragement financier de l'OFEN / SuisseEnergie dans le cadre de la première certification et de la recertification du label ainsi que de la mise en œuvre de projets spécifiques soit jugé important par près de 2/3 des communes. Malgré les coûts qui y sont liés et le volume de travail, le label est incontesté dans environ 2/3 des communes certifiées. Le dernier tiers correspond à des communes dans lesquelles le label est controversé ou qui réfléchissent même à y renoncer. Les communes invoquent avant tout comme raisons leur préférence de mettre en œuvre des projets concrets plutôt que le label, l'ampleur des charges administratives internes et des motifs financiers. Compte tenu de l'importance du soutien financier accordé par l'OFEN / Suisse Energie, il est probable que les motifs financiers pourraient jouer un rôle encore plus important si ce soutien n'existait pas.

Le fait que plusieurs communes ne possèdent pas le label Cité de l'énergie ne signifie pas qu'elles n'exercent pas une politique énergétique communale dynamique et durable. Ainsi, près de la moitié des communes ne disposant pas du label estiment qu'elles sont (très) dynamiques sur le plan de la politique de l'énergie, dans la perspective de l'encouragement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Un fossé apparaît ici entre les communes ayant exprimé leur intention d'obtenir le label et les communes pour lesquelles ce n'est pas le cas: selon leurs dires, les premières sont en moyenne plus dynamiques que les secondes. Plus une commune est grande, plus la probabilité est forte qu'elle se soit déjà préoccupée de l'atteinte des objectifs du label au cours des dernières années. Parmi les communes interrogées dont l'exécutif a déjà discuté de l'obtention du label, près d'une commune sur trois prévoit même de franchir le pas dans les prochains temps. Par ailleurs, les communes qui ne souhaitent pas obtenir la certification ont avant tout indiqué que les actes concrets comptent davantage pour elles que les labels.

Dans un chapitre de conclusion, nous avons encore posé aux communes plusieurs questions relatives aux mesures et à la mise en œuvre de la politique énergétique, notamment par rapport à l'importance qu'elles accordent à différent(e)s mesures/domaines d'intervention pour atteindre les objectifs de politique énergétique. La plus grande importance est attribuée à des mesures en faveur des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de la communication. Le concept/la stratégie Smart City se trouve en fin de liste, ce qui peut être lié au fait qu'un peu moins de la moitié des communes ont indiqué qu'elles connaissent le concept Smart City. Parmi celles-ci, seules quelques-unes ont par ailleurs déjà entrepris ou planifié des activités ayant pour cible une Smart City. On peut également dresser un tableau similaire pour le certificat pour les Sites 2000 watts: près de la moitié des communes connaissent le label et seule une petite part d'entre elles a déjà réalisé ou planifié un ou plusieurs sites. Les Cités de l'énergie Gold et les candidats Gold présentent de meilleurs résultats à ce propos, ce qui est certainement aussi lié au fait qu'il s'agit des groupes cibles principaux de cette offre.

Dans l'ensemble, les résultats de ce sondage montrent que la majorité des communes interrogées partent du principe que l'augmentation constatée de l'importance de la politique énergétique au cours des dernières années se poursuivra dans la prochaine décennie et plus tard, entre autres en raison d'une pression extérieure contribuant à cette évolution. Pour une partie des communes, cela correspond également à la volonté des organes politiques et dans l'ensemble, elles paraissent relativement bien informées de la façon dont elles peuvent atteindre des objectifs concrets en termes de politique énergétique. A cet égard, il convient toutefois de signaler qu'il semble nécessaire de faire intervenir un acteur très important du système politique suisse. Dans l'ensemble, les conseillers communaux évoquent un intérêt plutôt modéré de la part de la population à l'encontre de la politique énergétique. A l'avenir, il s'agira de voir si cette situation évoluera avec l'adoption en mai 2017 de la révision de la loi sur l'énergie.

**La présente étude a été réalisée sur mandat de SuisseEnergie.
Seuls les auteurs sont responsables du contenu du présent document.**

Adresse

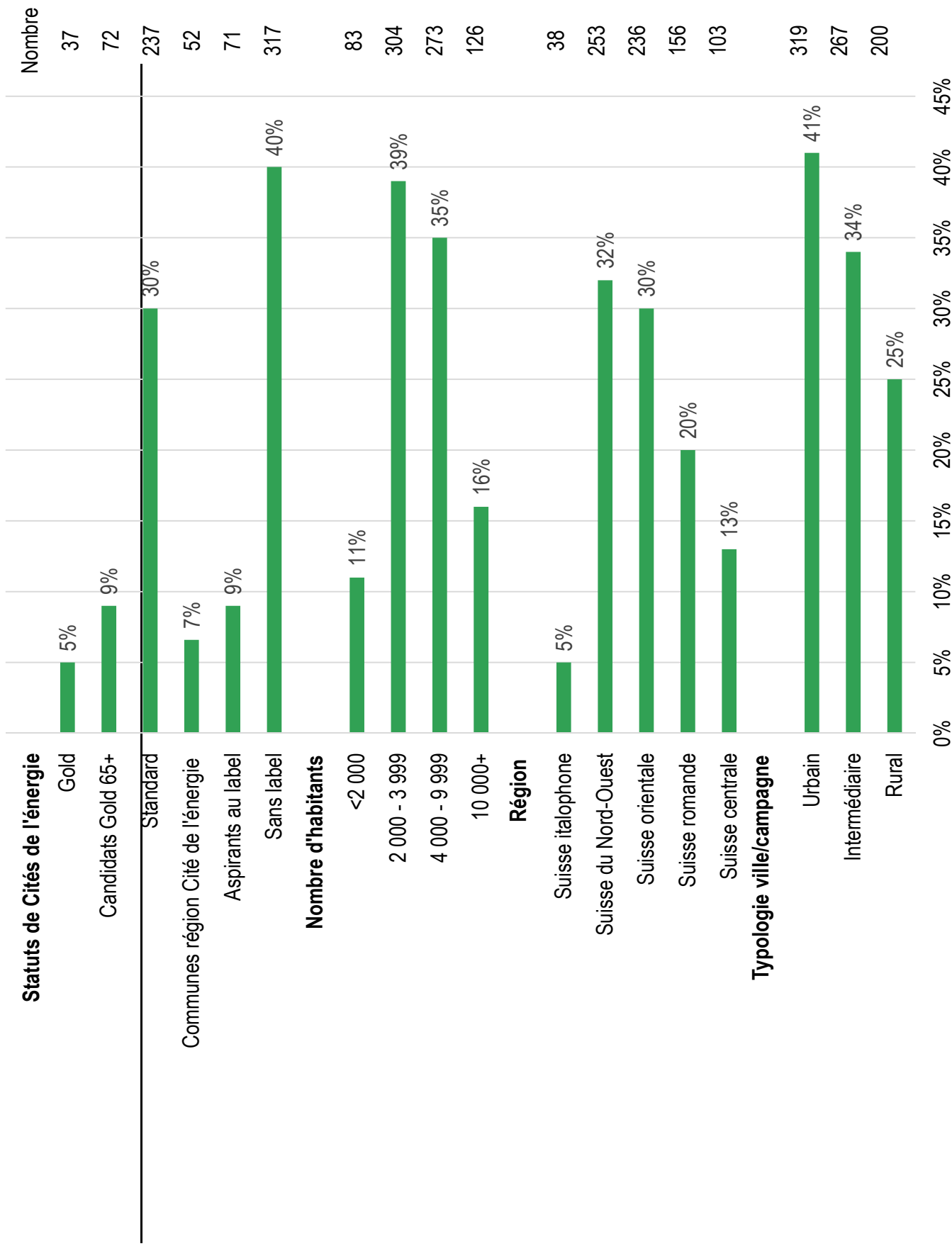
SuisseEnergie, Office fédéral de l'énergie (OFEN)
Mühlestrasse 4, CH-3063 Ittigen. Adresse postale: 3003 Berne
Infoline 0848 444 444. www.suisseenergie.ch/conseil
energieschweiz@bfe.admin.ch, www.suisseenergie.ch



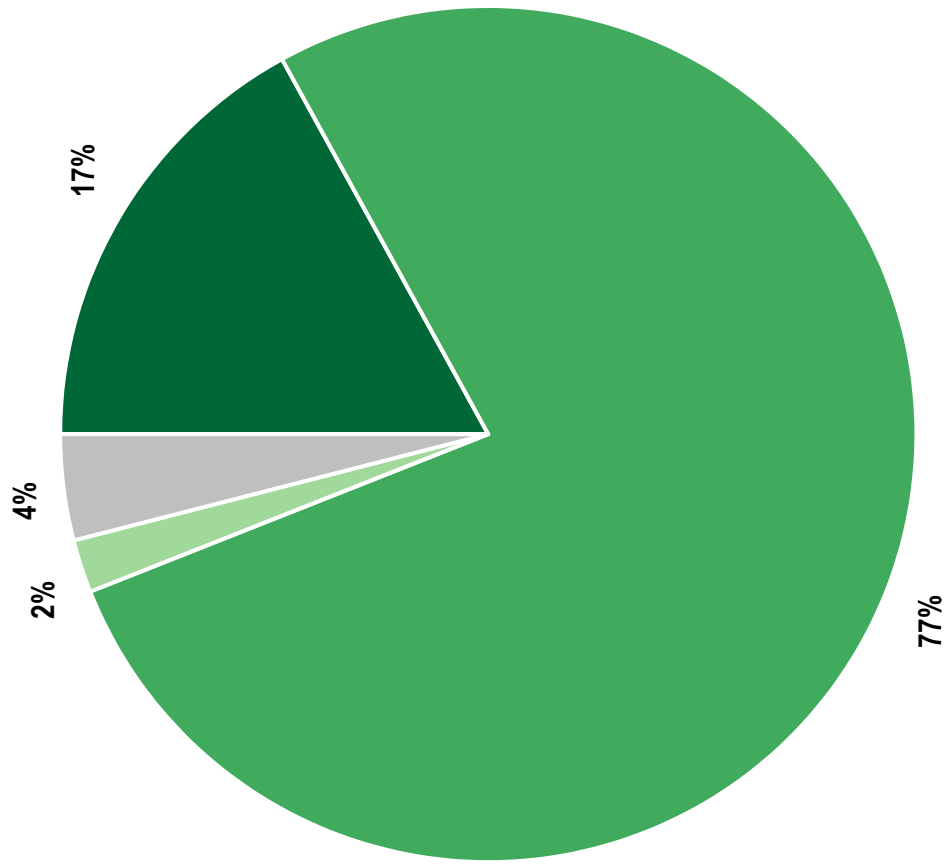
Etude sur la politique énergétique communale

réalisée pour l'Office fédéral de l'énergie / SuisseEnergie

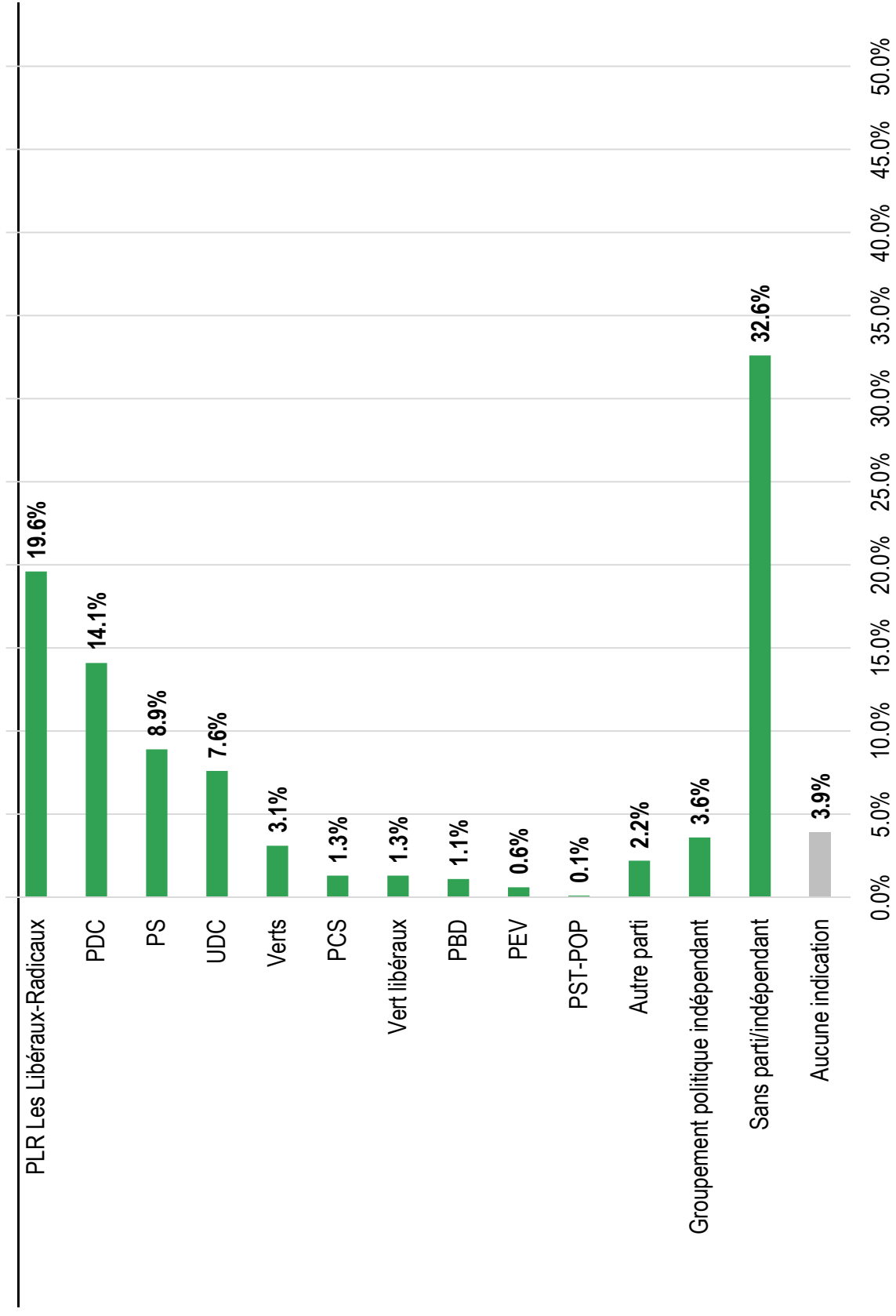
Novembre 2017



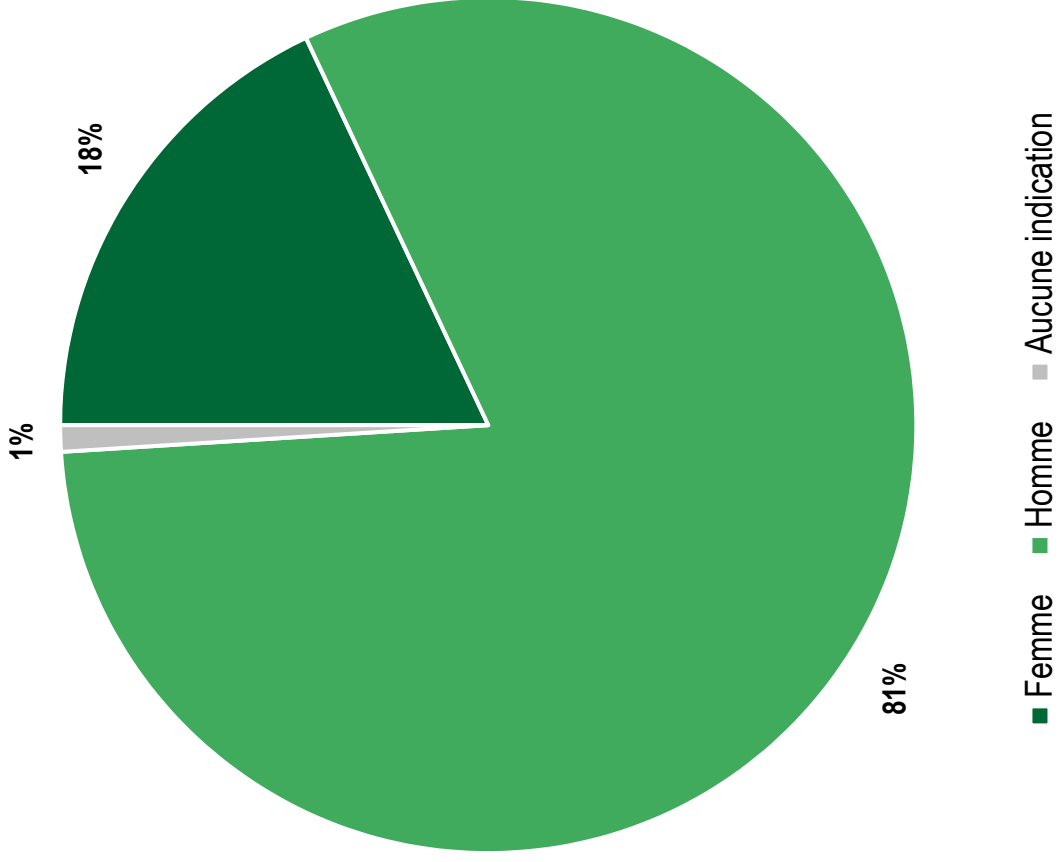
Fonction dans la commune



■ Président/e de l'exécutif ■ Membre de l'exécutif ■ Autre personne ■ Aucune indication



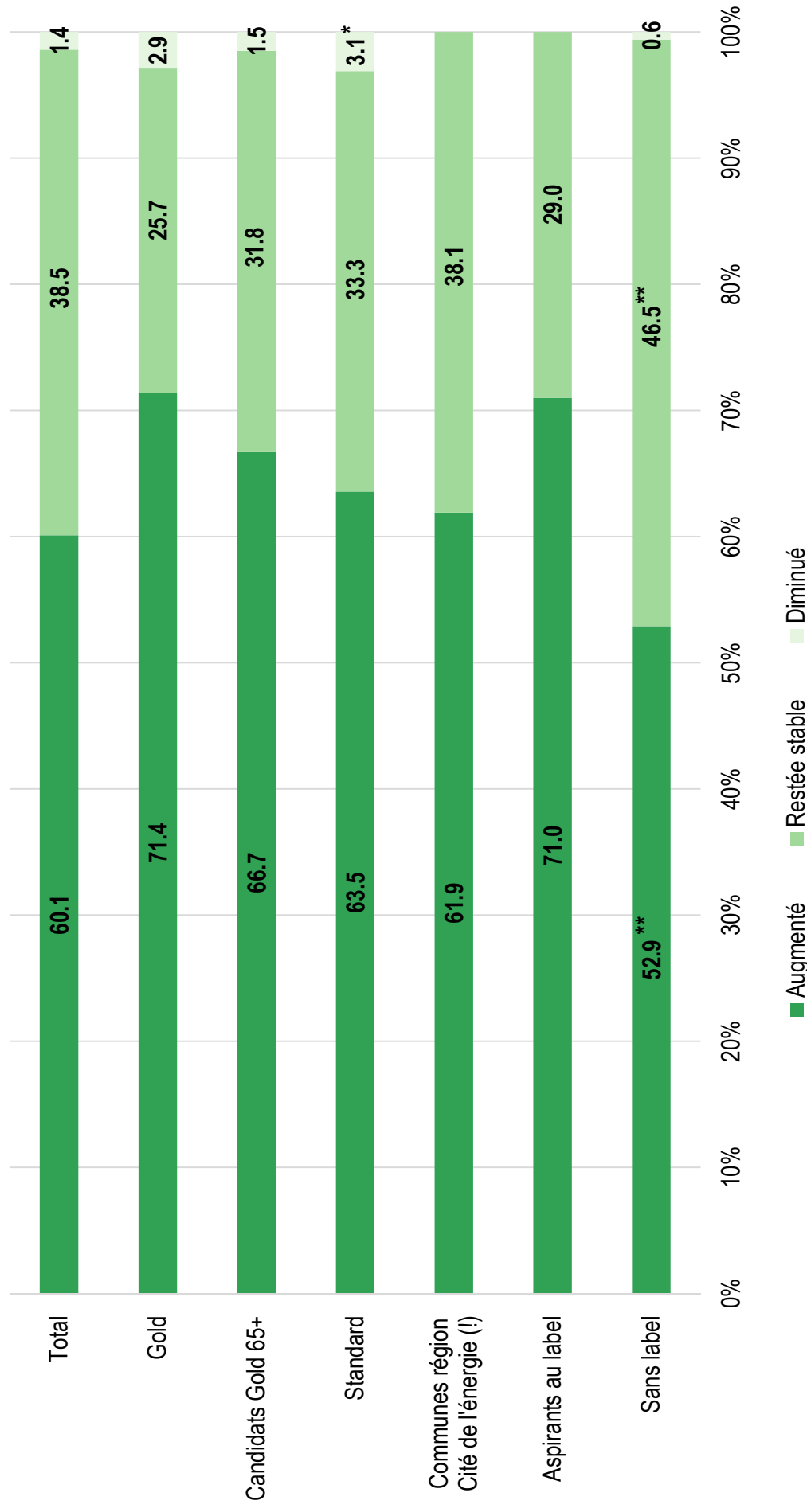
Sexe



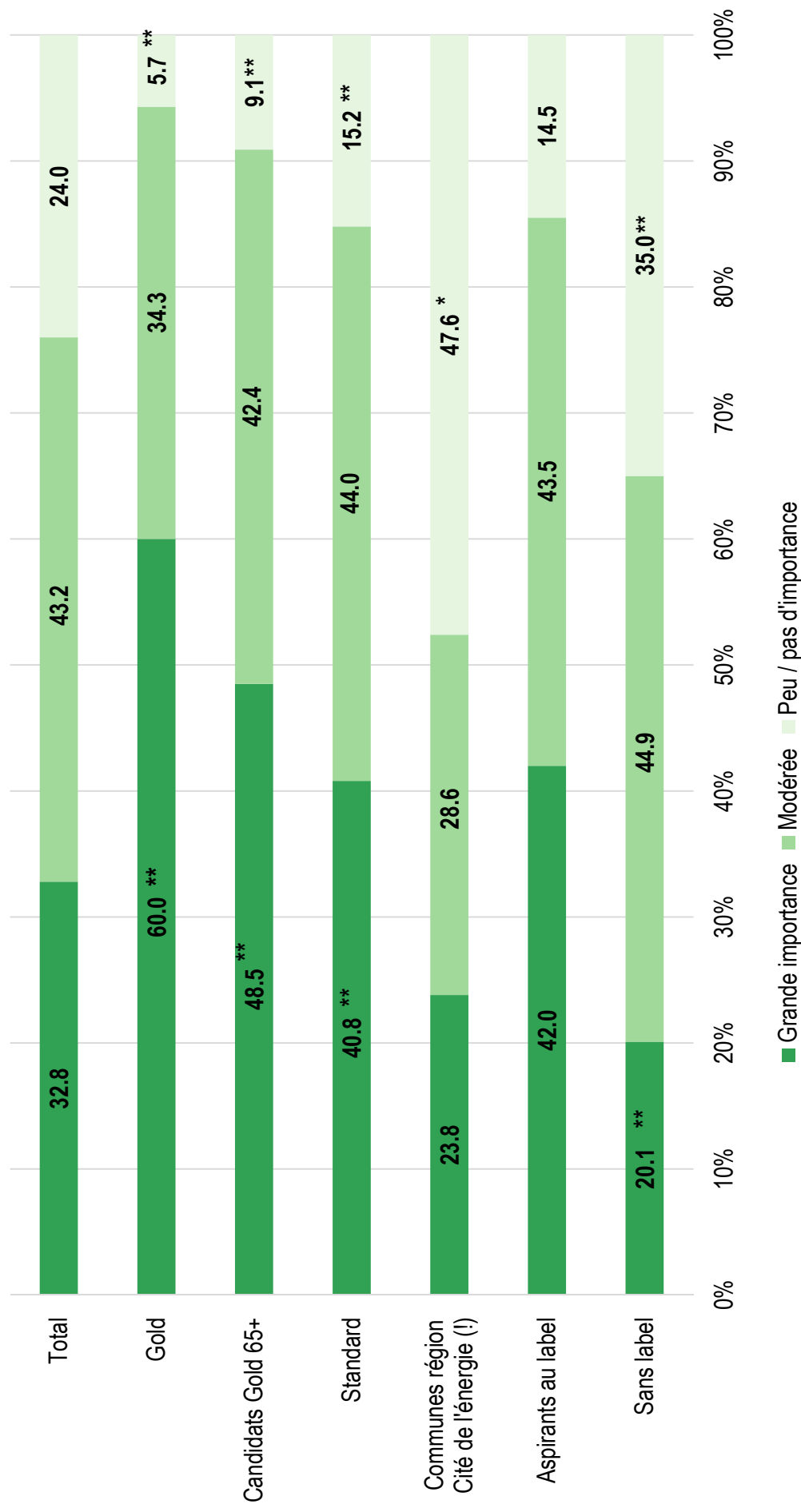
Age



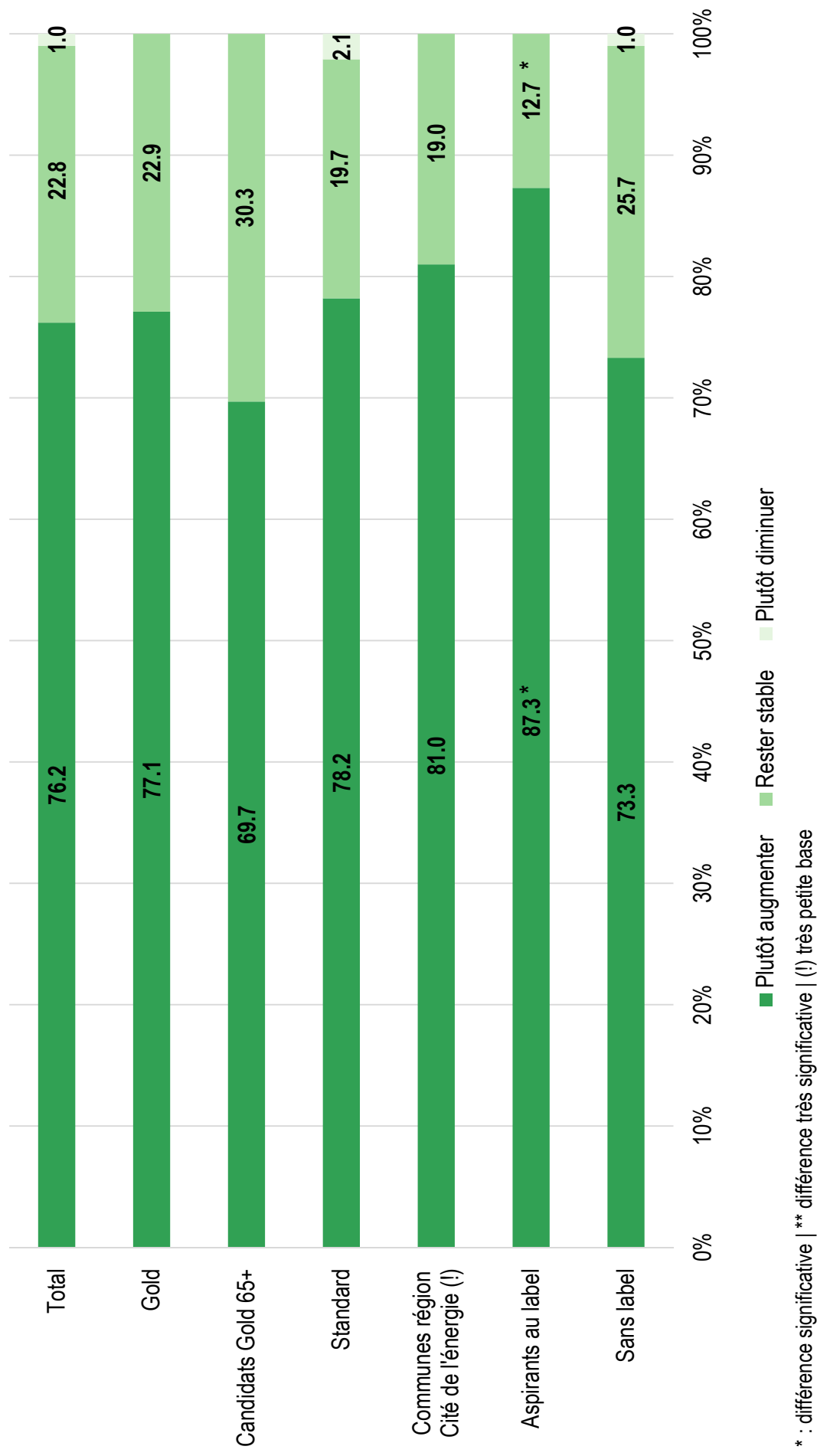
Au cours des 5 dernières années, l'importance de la politique énergétique a-t-elle plutôt augmenté, est-elle restée stable ou a-t-elle diminué, pour votre commune?



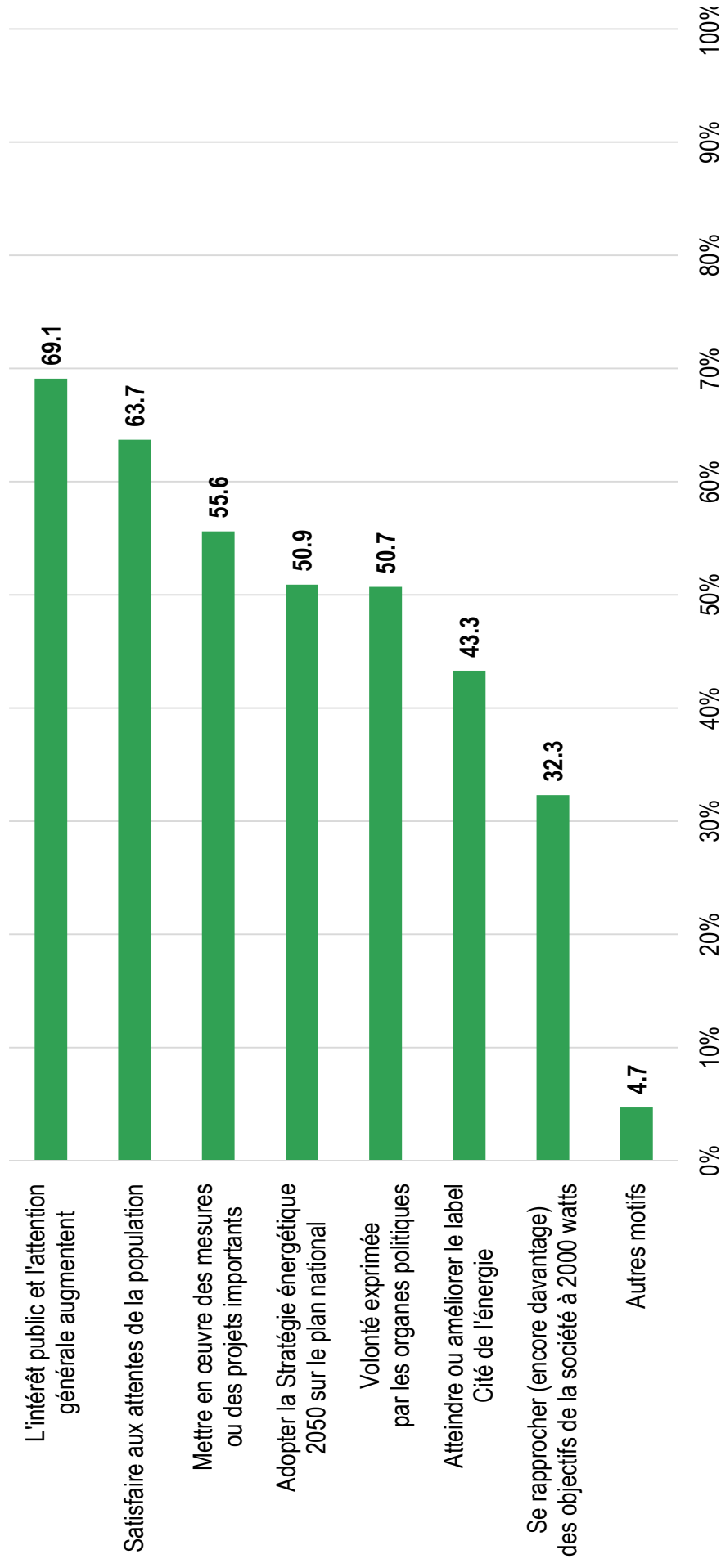
* : différence significative | ** différence très significative | (!) très petite base



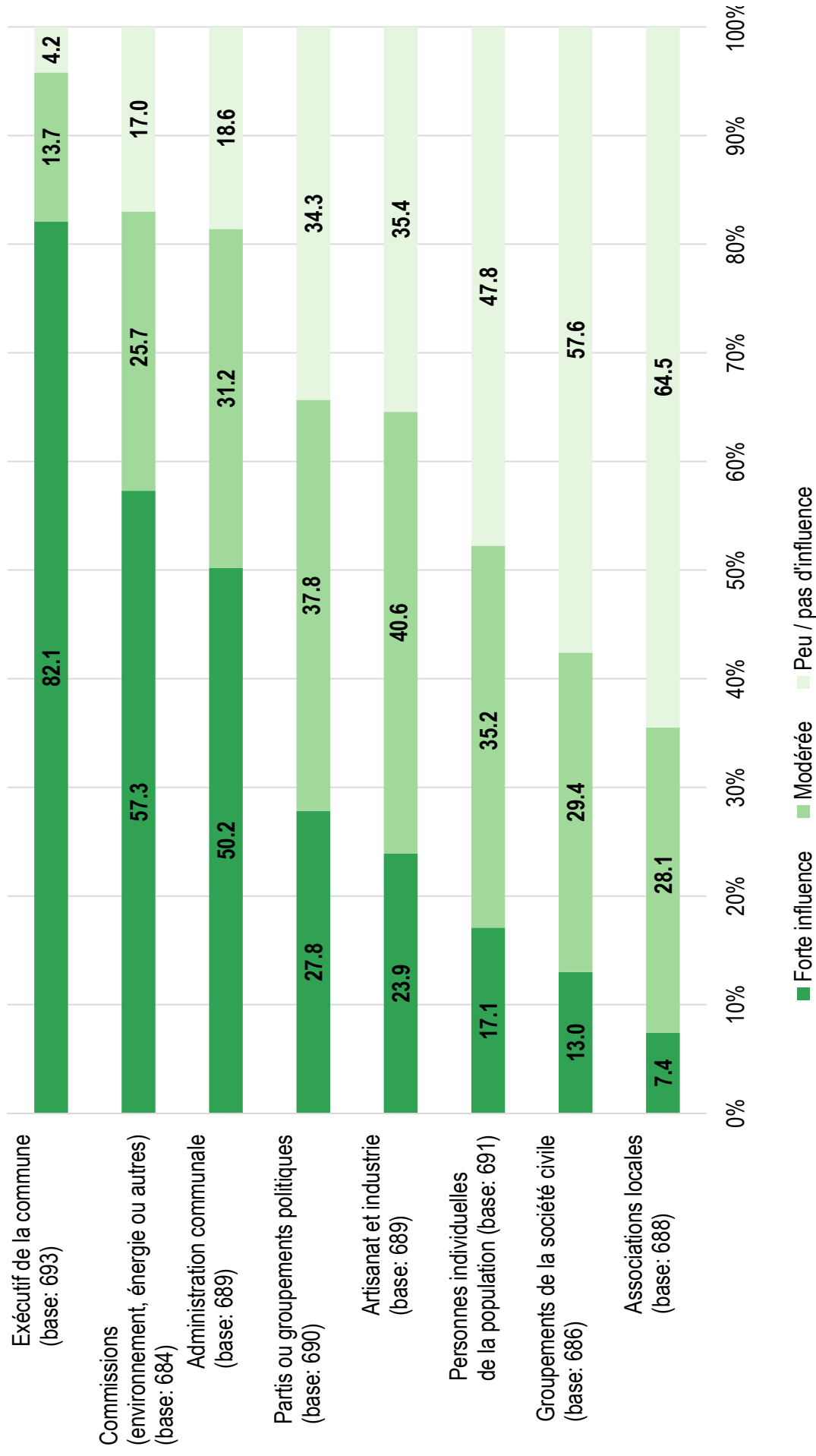
* : différence significative | ** différence très significative | (!) très petite base



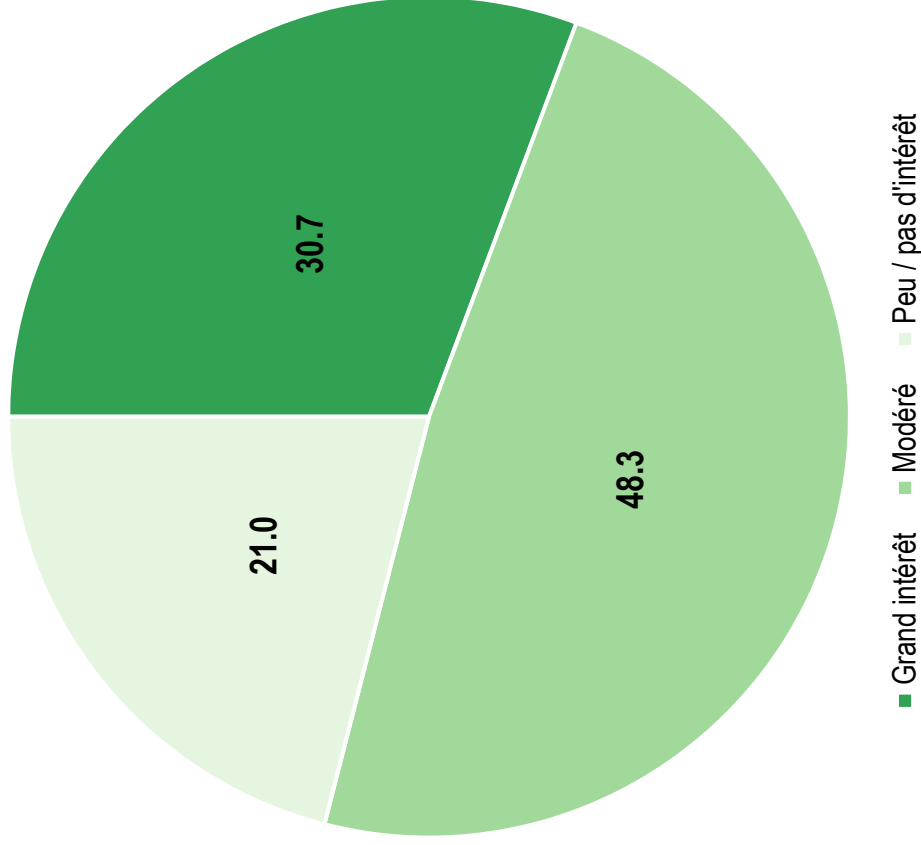
Pourquoi estimez-vous que l'importance de la politique énergétique de votre commune va plutôt augmenter?
(La question a été posée seulement aux communes qui ont répondu « plutôt augmenter » à la question précédente.)

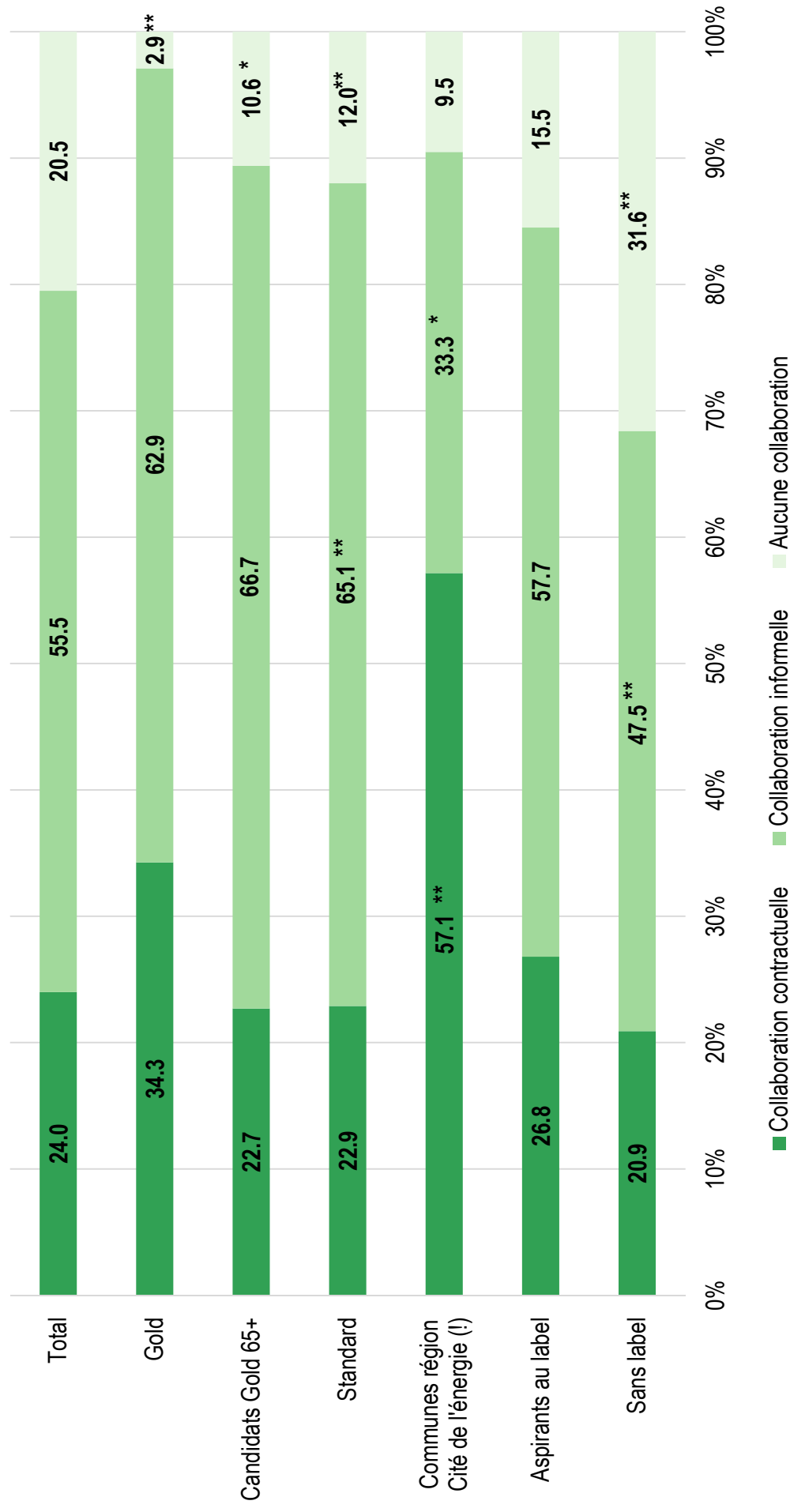


Quelle est l'influence des acteurs ci-après sur la politique énergétique de votre commune ?



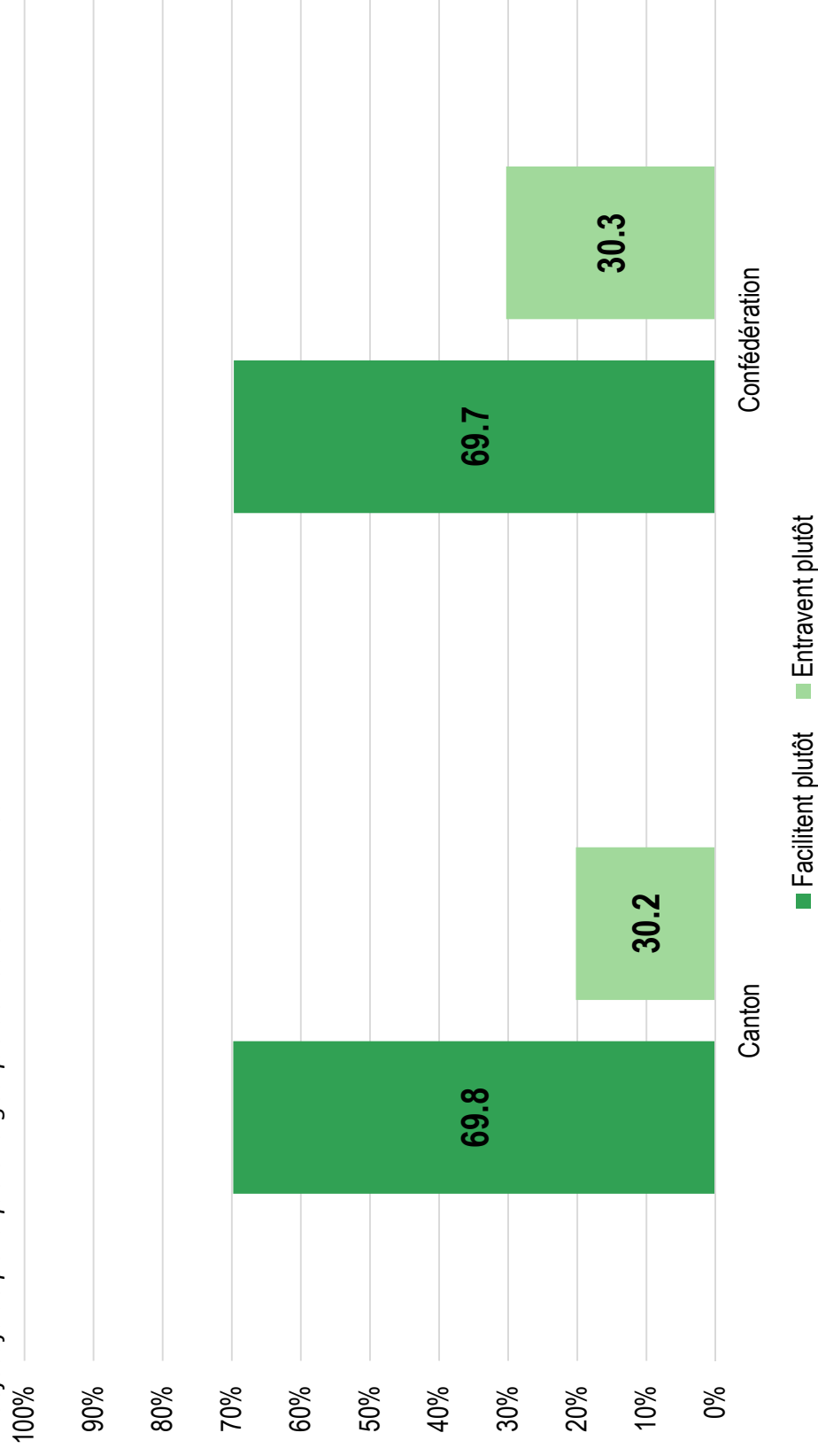
D'une manière tout à fait générale, comment jugez-vous l'intérêt manifesté par la population à la politique énergétique?



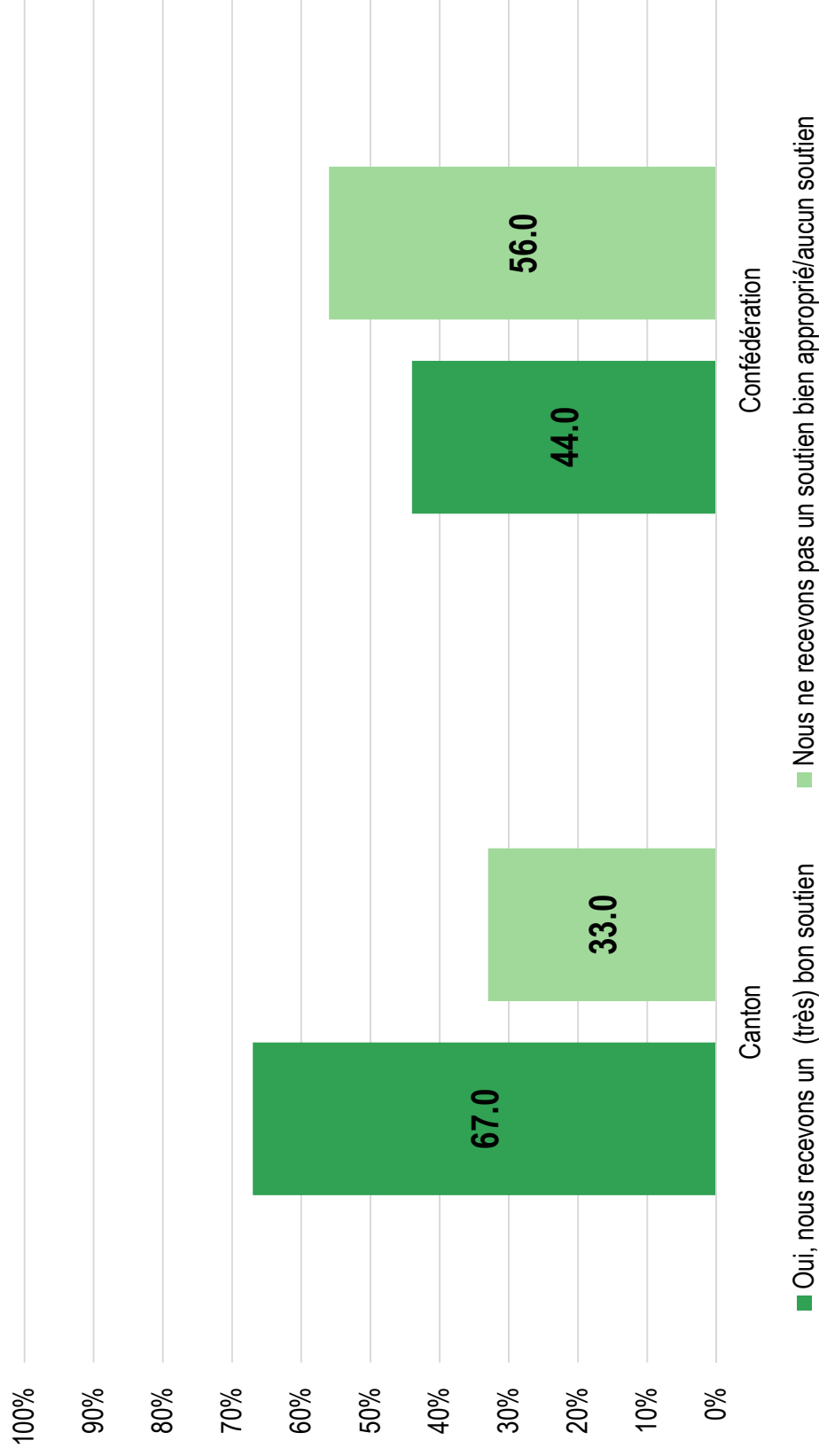


* : différence significative | ** différence très significative | (!) très petite base

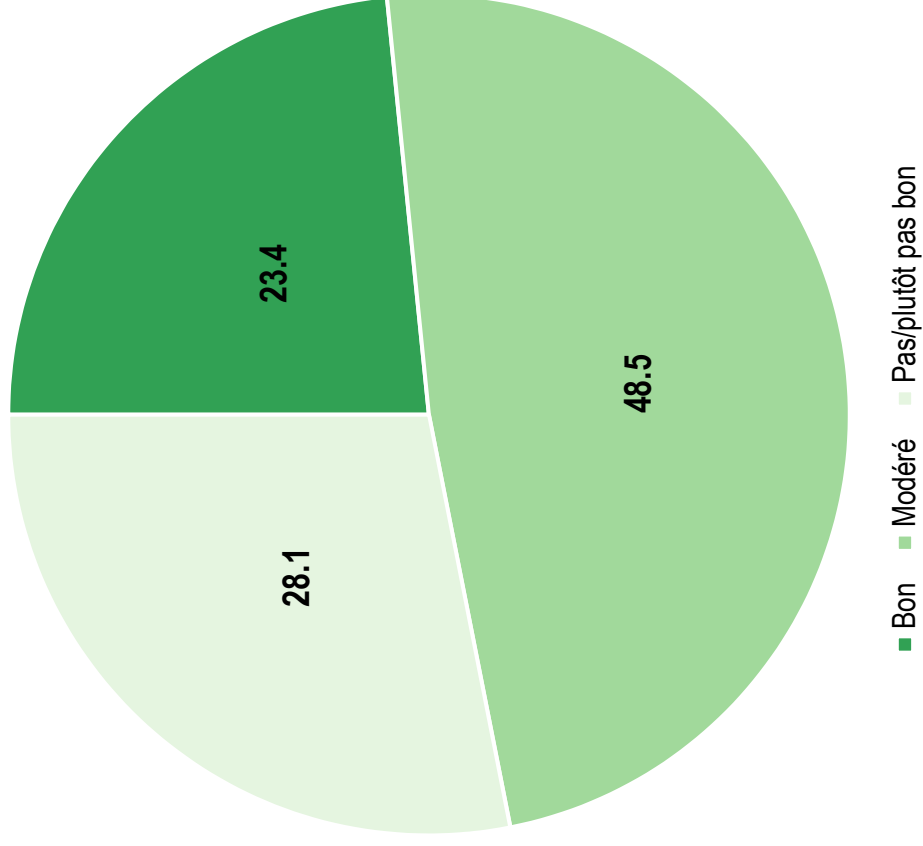
Les conditions-cadres mises en place par la Confédération/le canton facilitent-elles ou entravent-elles l'atteinte des objectifs de politique énergétique de votre commune?



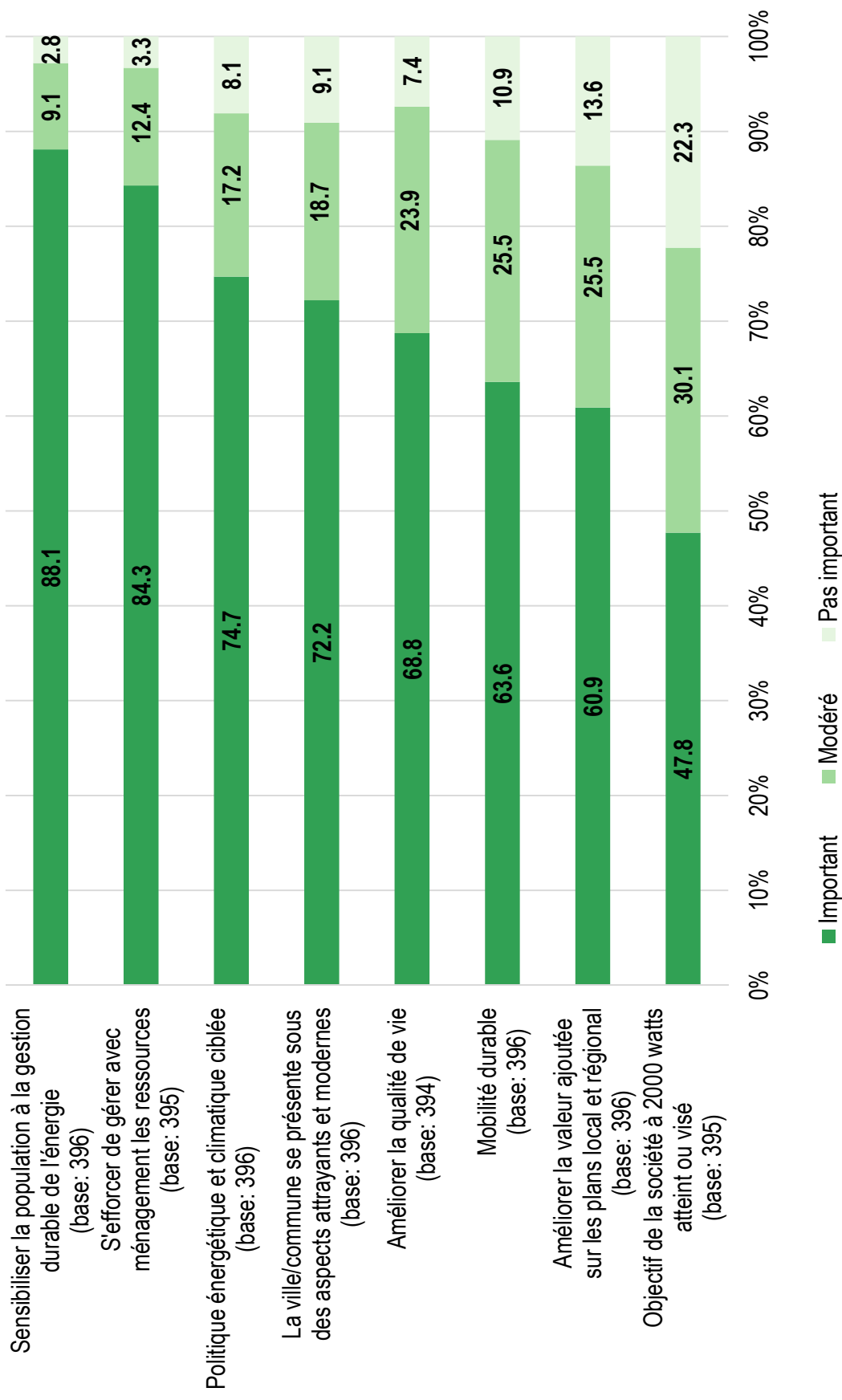
La Confédération soutient-elle activement la mise en œuvre des objectifs de politique énergétique de votre commune ?



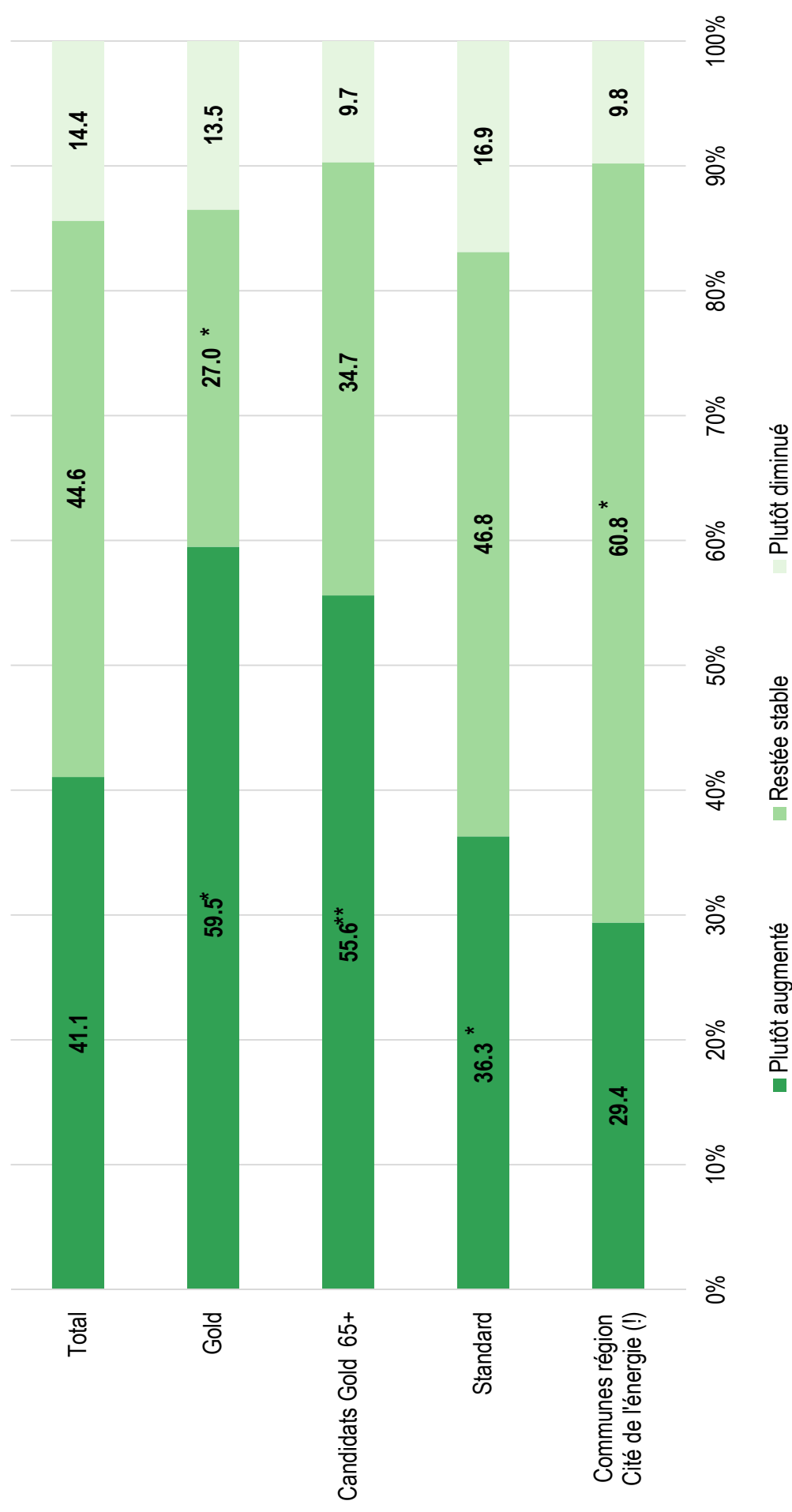
D'une manière tout à fait générale, comment jugez-vous le soutien apporté par la Confédération et l'Office fédéral de l'énergie, à votre politique énergétique?



Quelle importance revêtent les motivations suivantes pour les communes ou les villes qui possèdent le label?



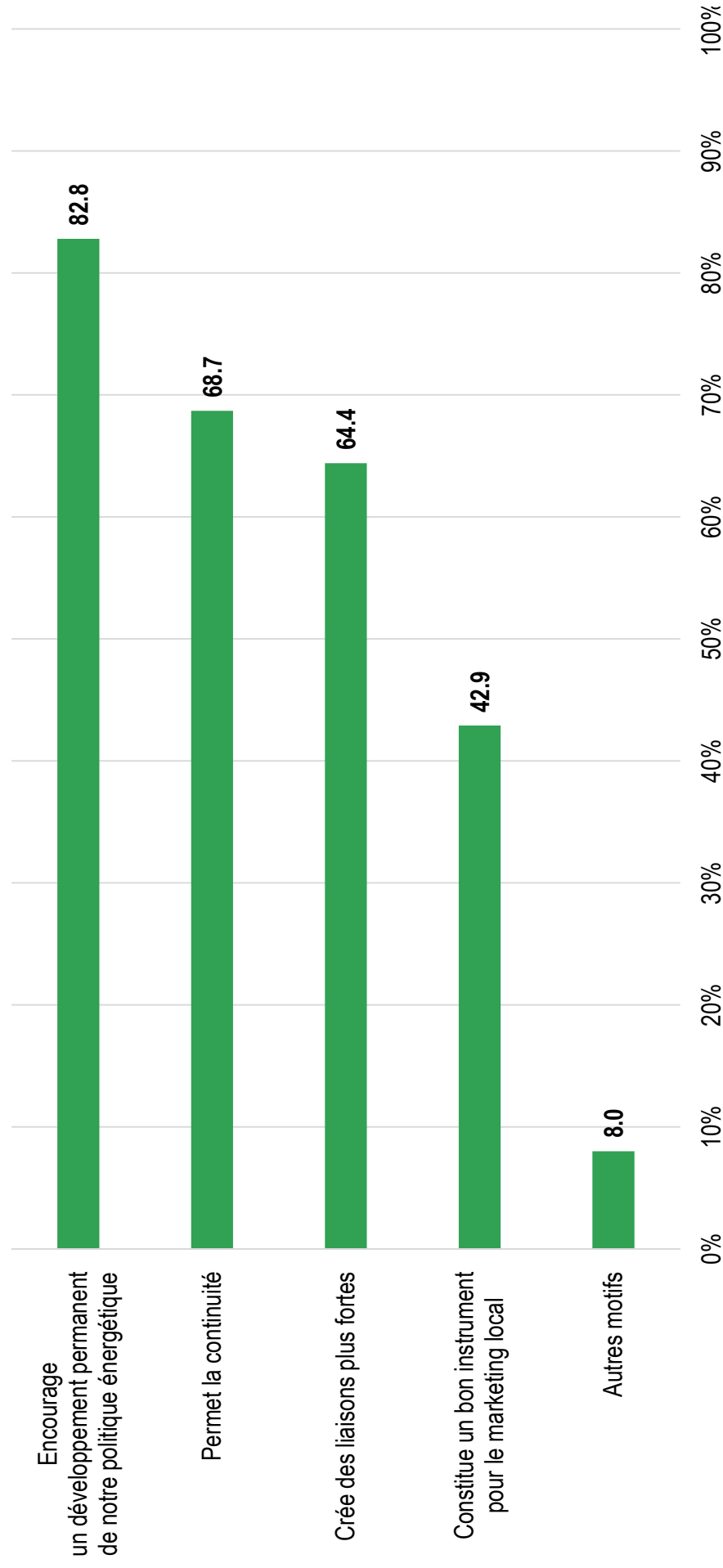
Depuis la première certification, l'importance du label a-t-elle plutôt augmenté ou au contraire plutôt diminué pour la commune?



* : différence significative | ** différence très significative | (!) très petite base

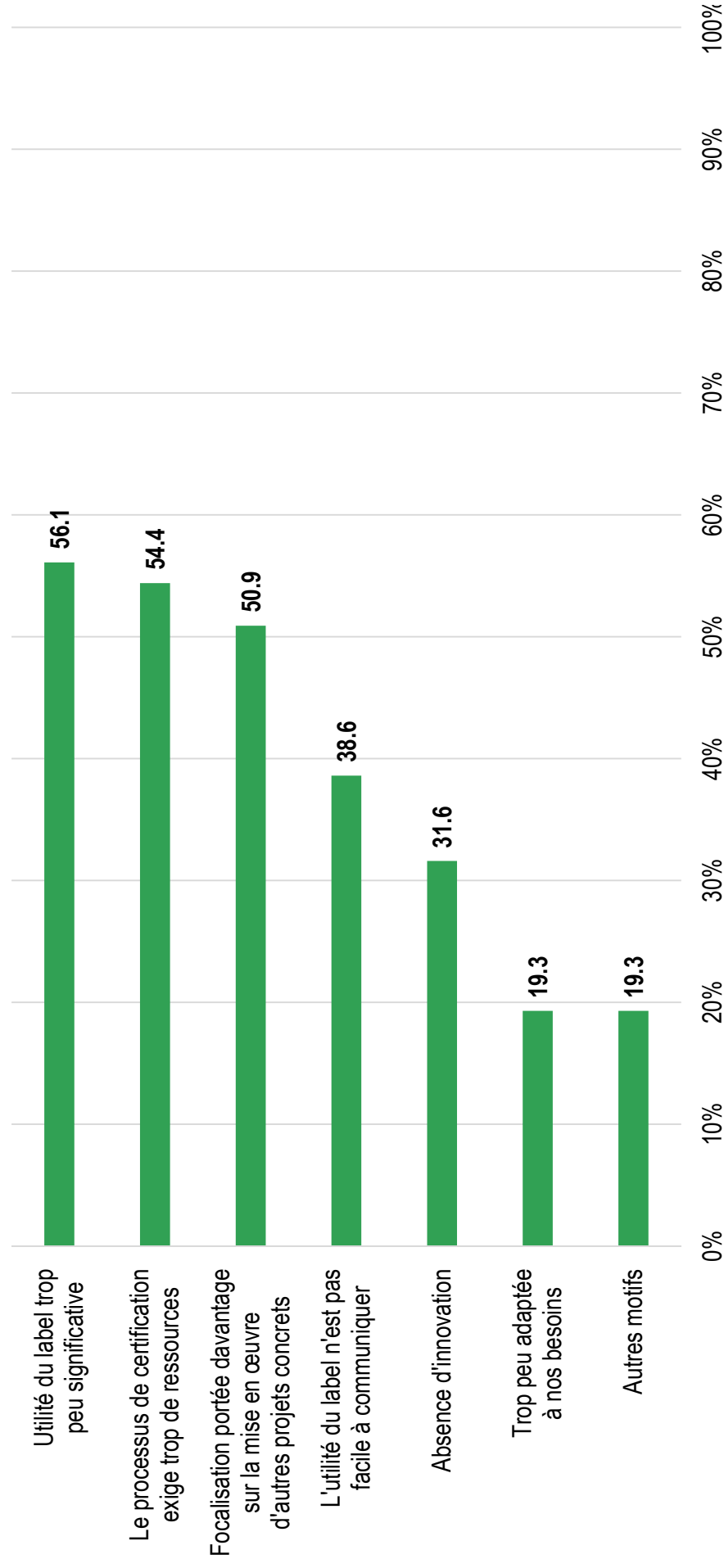
Quels sont les motifs pour lesquels l'importance du label a augmenté?

(La question a été posée seulement aux Cités de l'énergie qui ont répondu que l'importance du label avait « plutôt augmenté » depuis la première certification.)

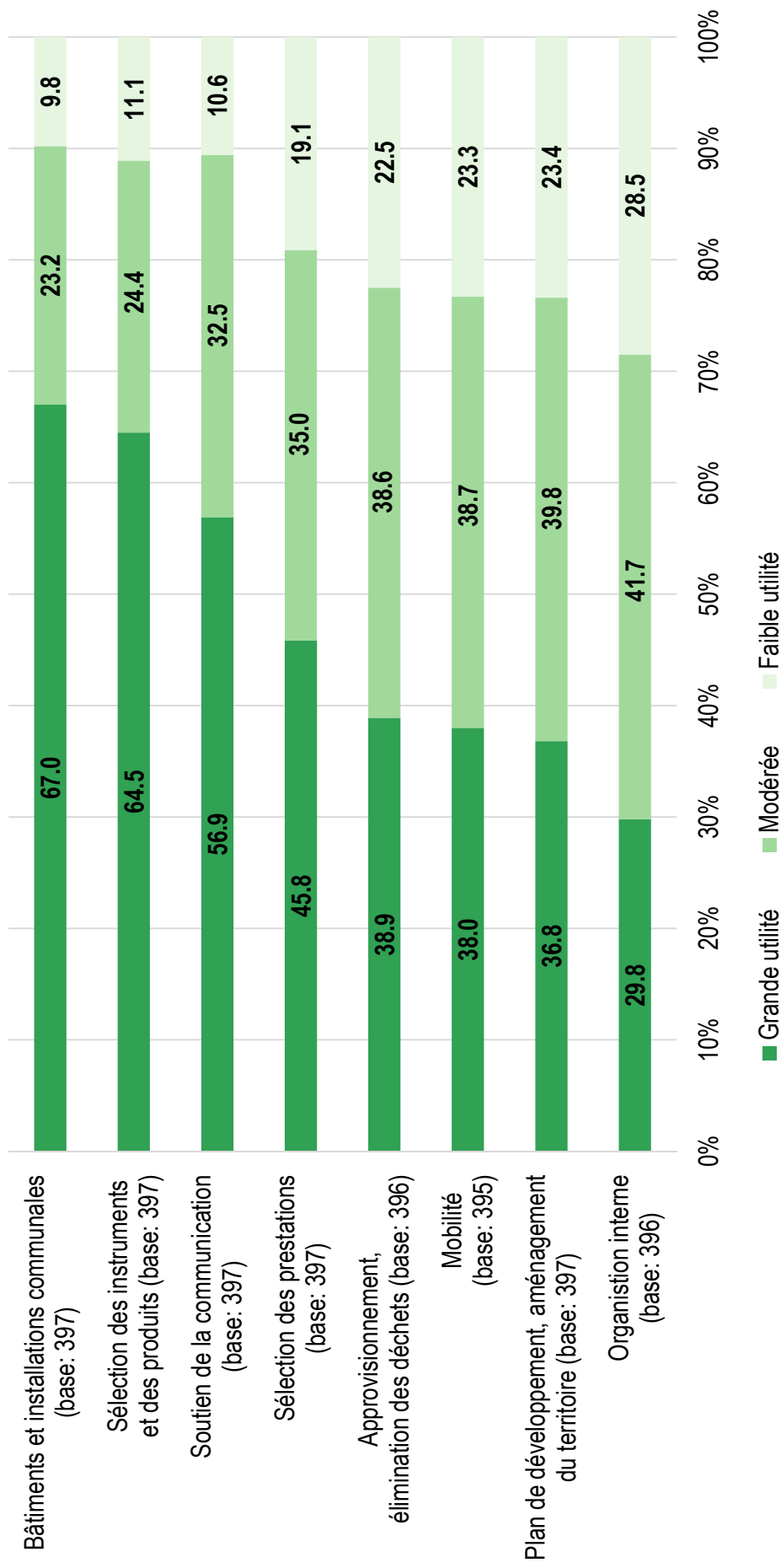


Quels sont les motifs pour lesquels l'importance du label a diminué?

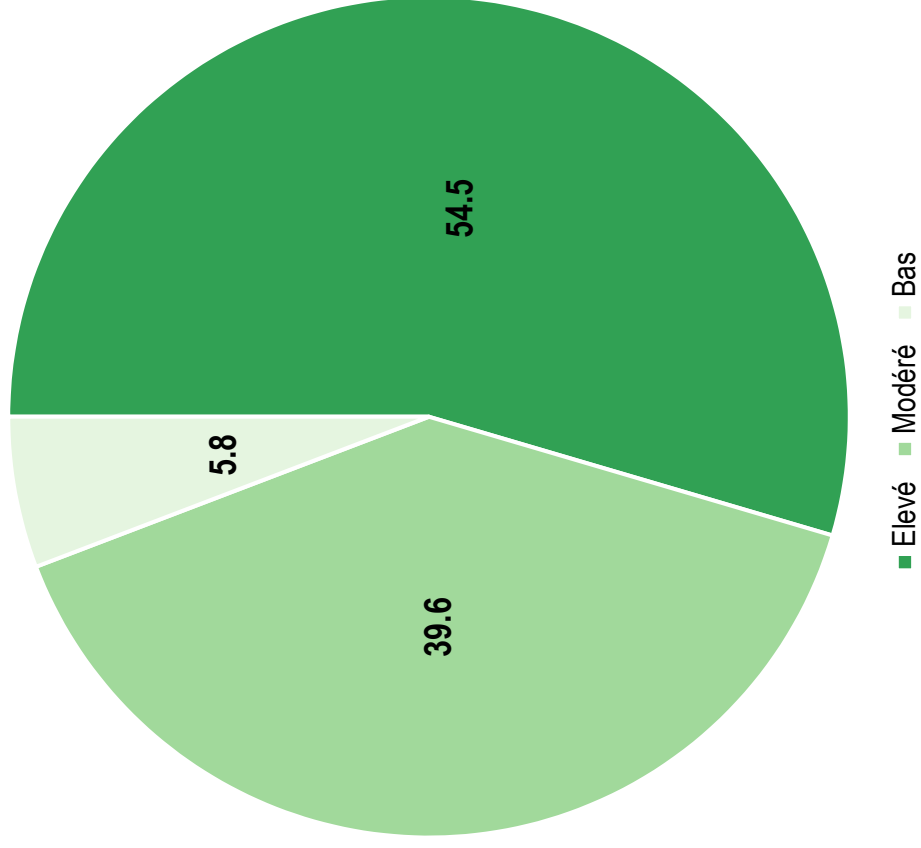
(La question a été posée seulement aux Cités de l'énergie qui ont répondu que l'importance du label avait « plutôt diminué » depuis la première certification.)



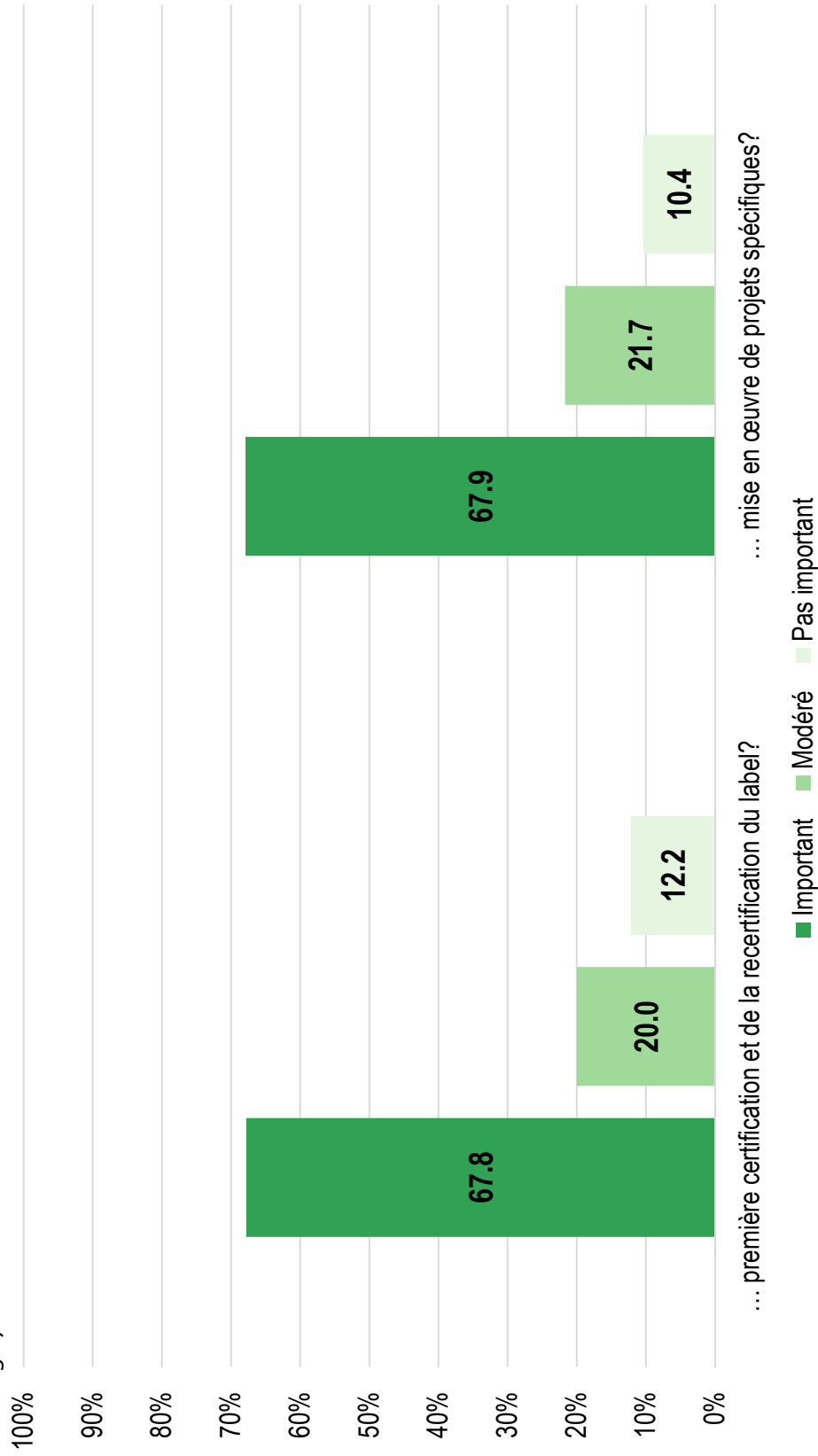
Quelle est l'ampleur de l'utilité de « Cité de l'énergie » dans les domaines suivants:



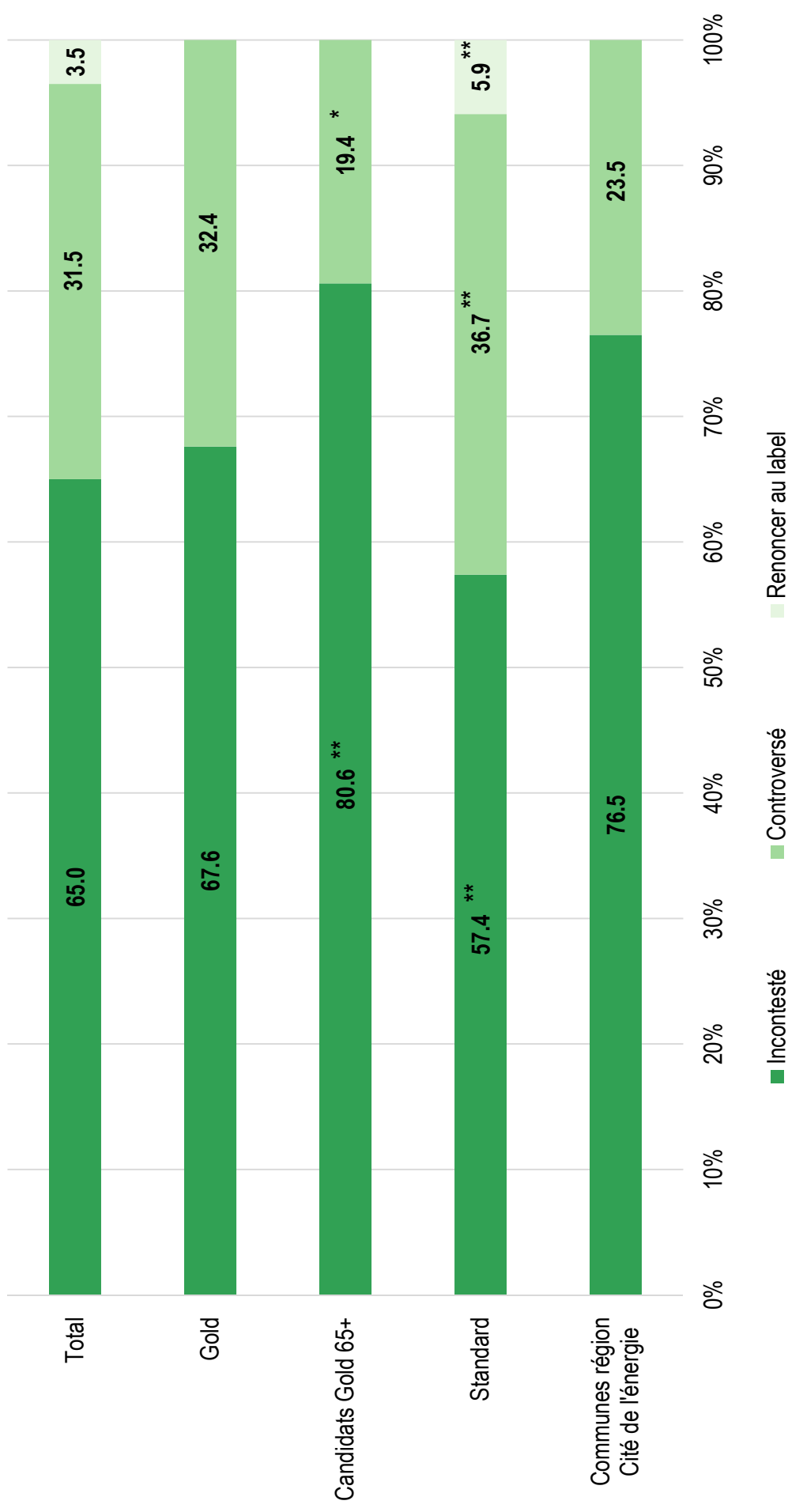
Quel est le volume de travail exigé pour mettre en œuvre le processus de Cité de l'énergie et pour l'accompagner?



Quel est le degré d'importance de l'encouragement financier de la Confédération (Office fédéral de l'énergie OFEN, Suisse
Energie) lors de la...

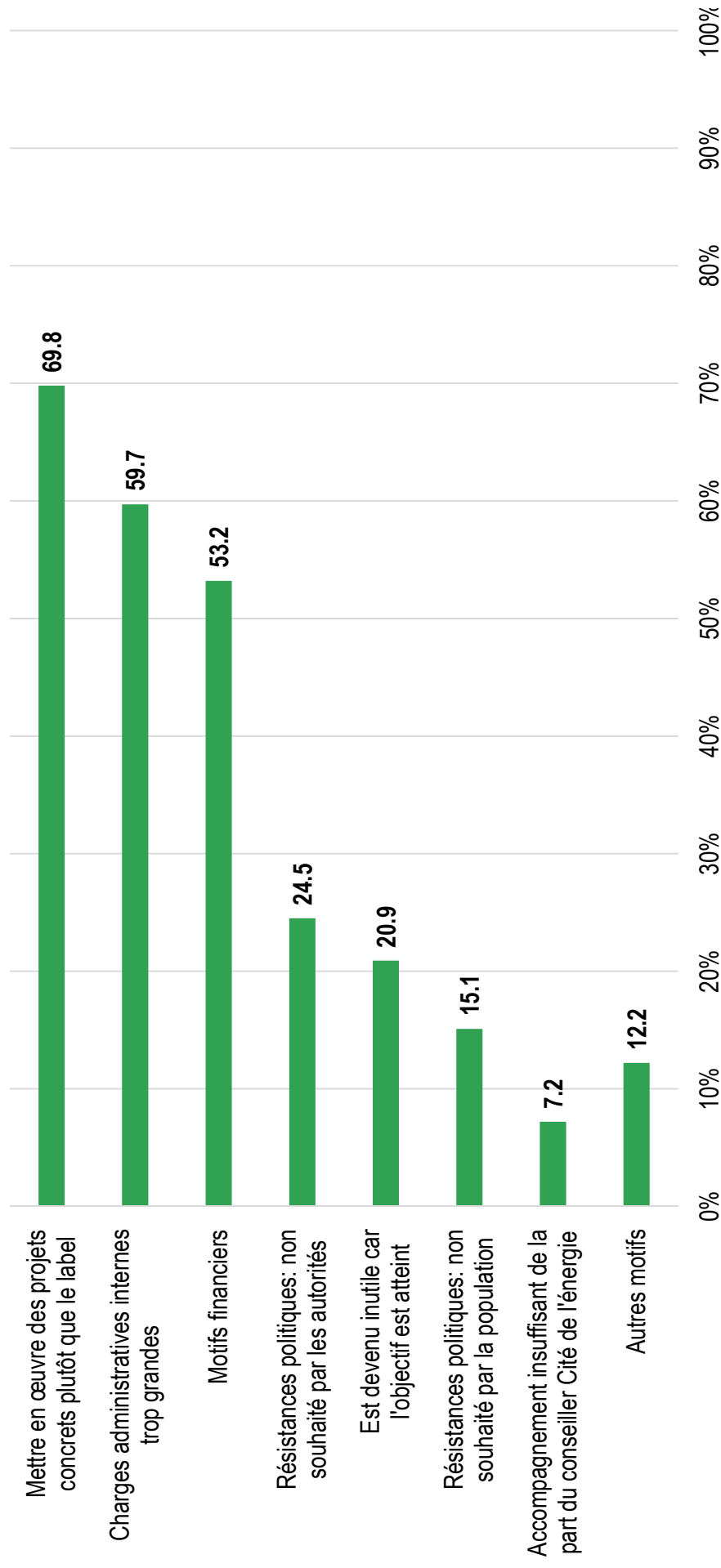


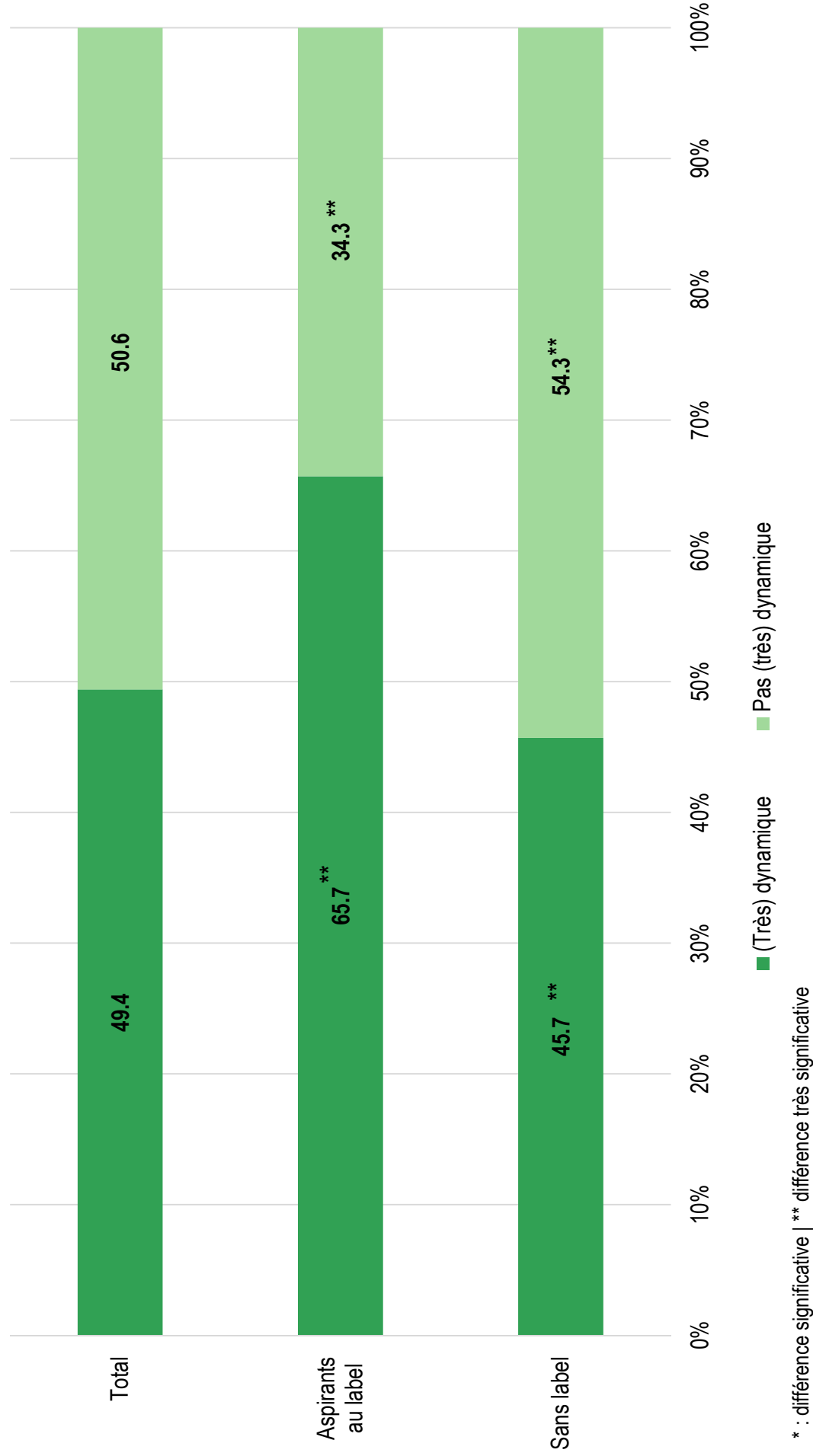
Dans votre commune, le label est-il incontesté ou controversé? Ou y a-t-il des opinions visant à renoncer au label?



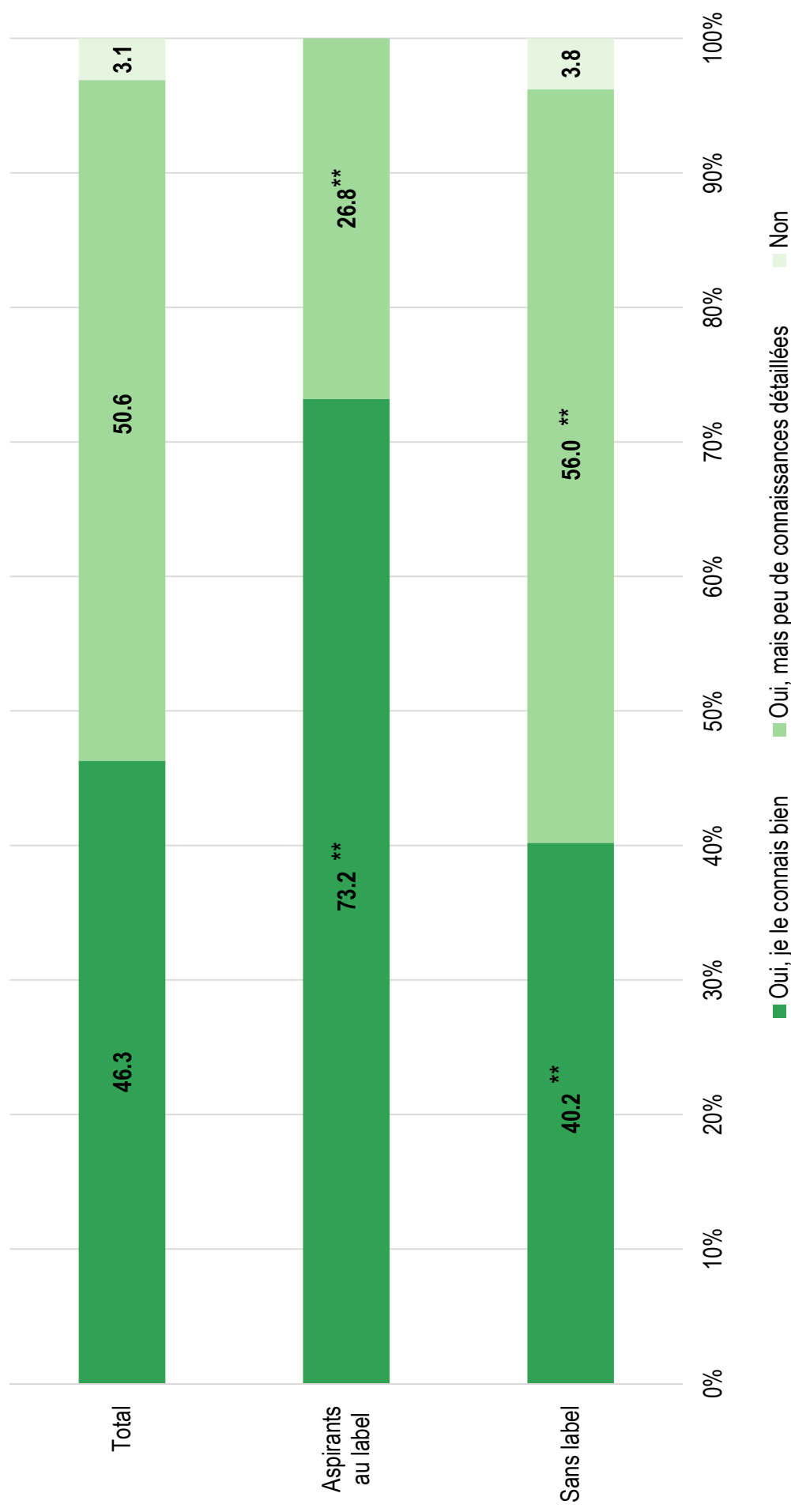
* : différence significative | ** différence très significative

Quels sont les motifs invoqués dans votre commune, pour contester le label ou même pour y renoncer?



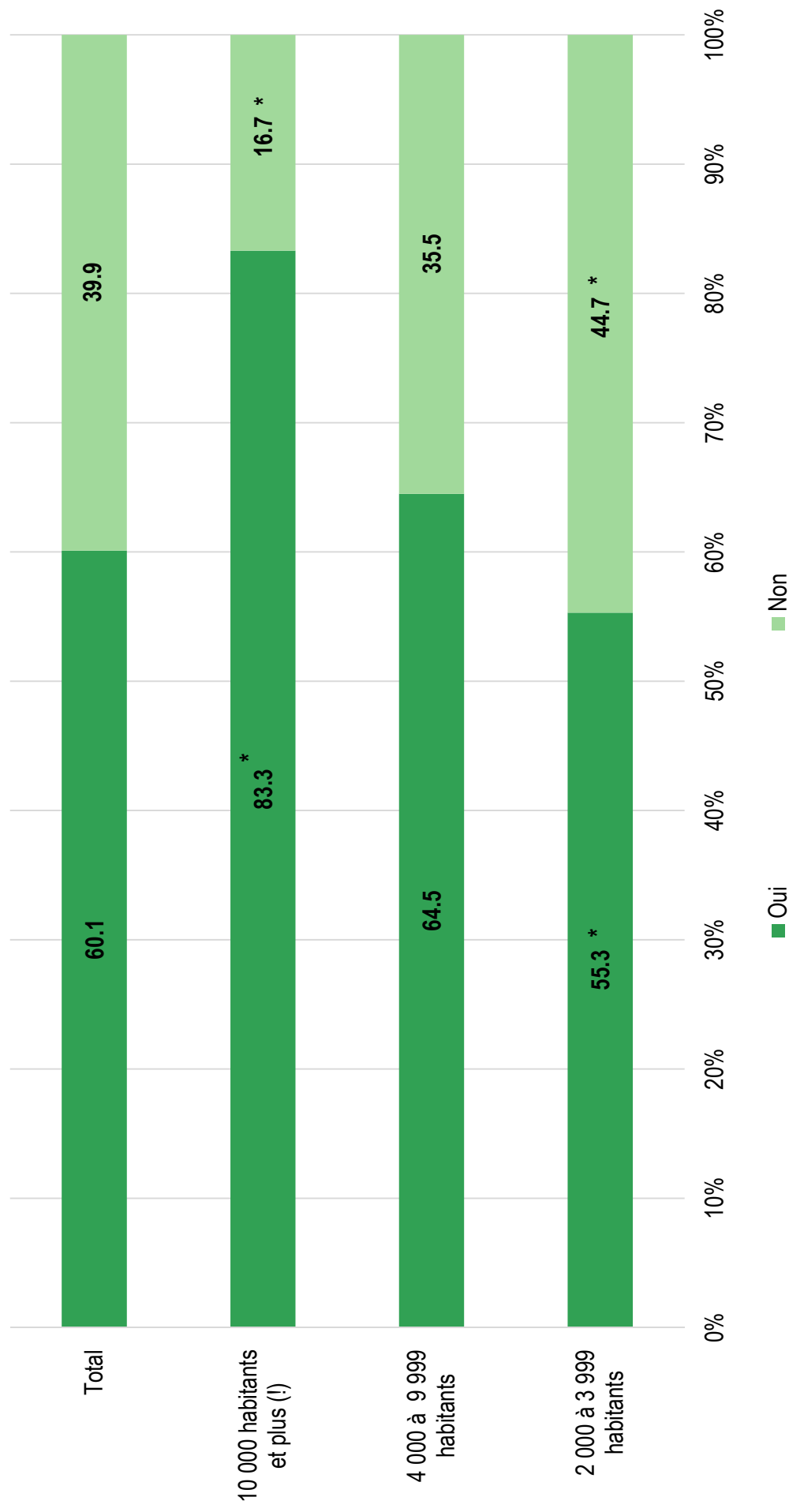


Le label Cité de l'énergie vous est-il connu?



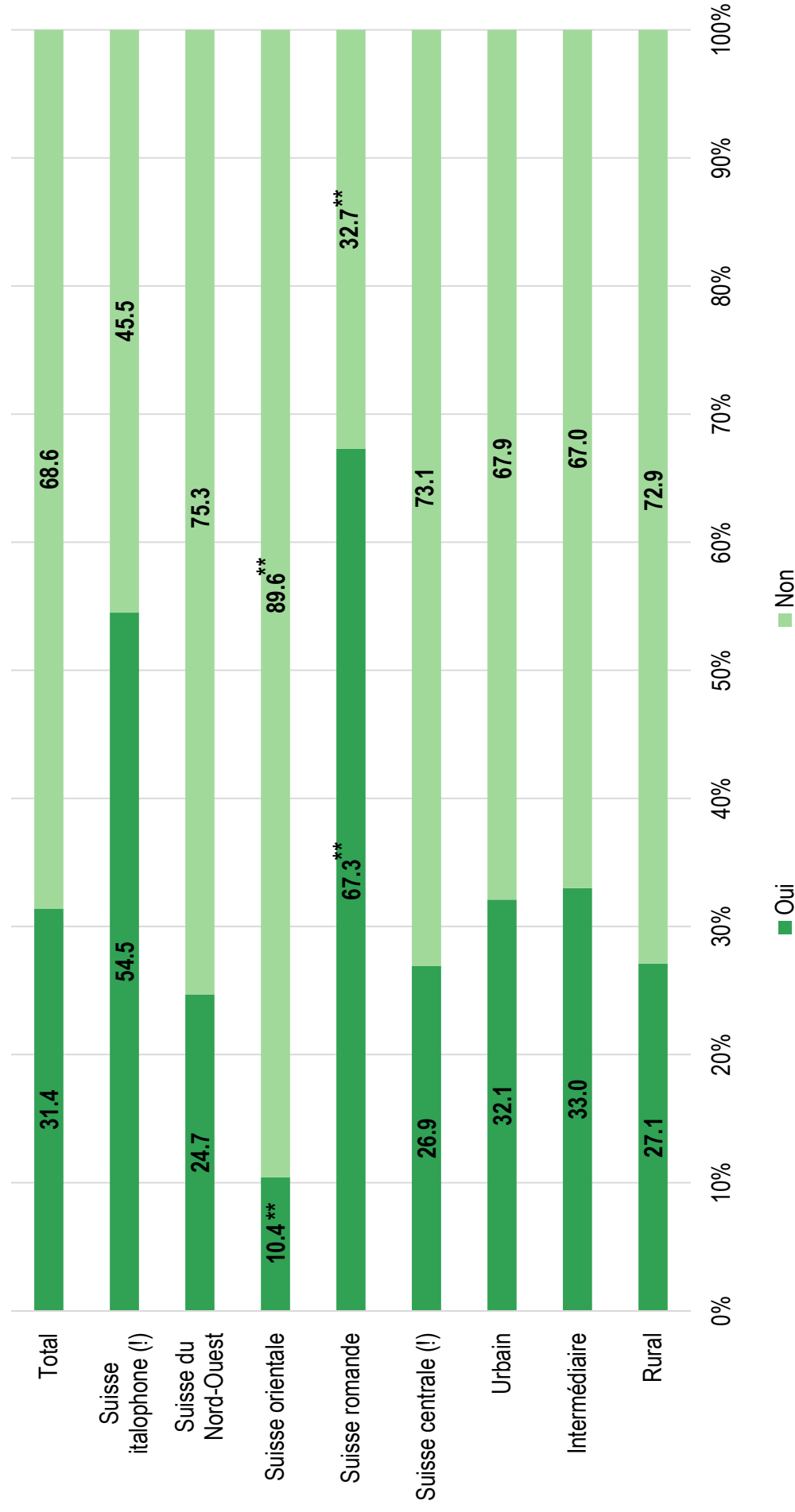
* : différence significative | ** différence très significative

Au cours des dernières années, l'exécutif s'est-il déjà préoccupé de l'atteinte des objectifs du label?



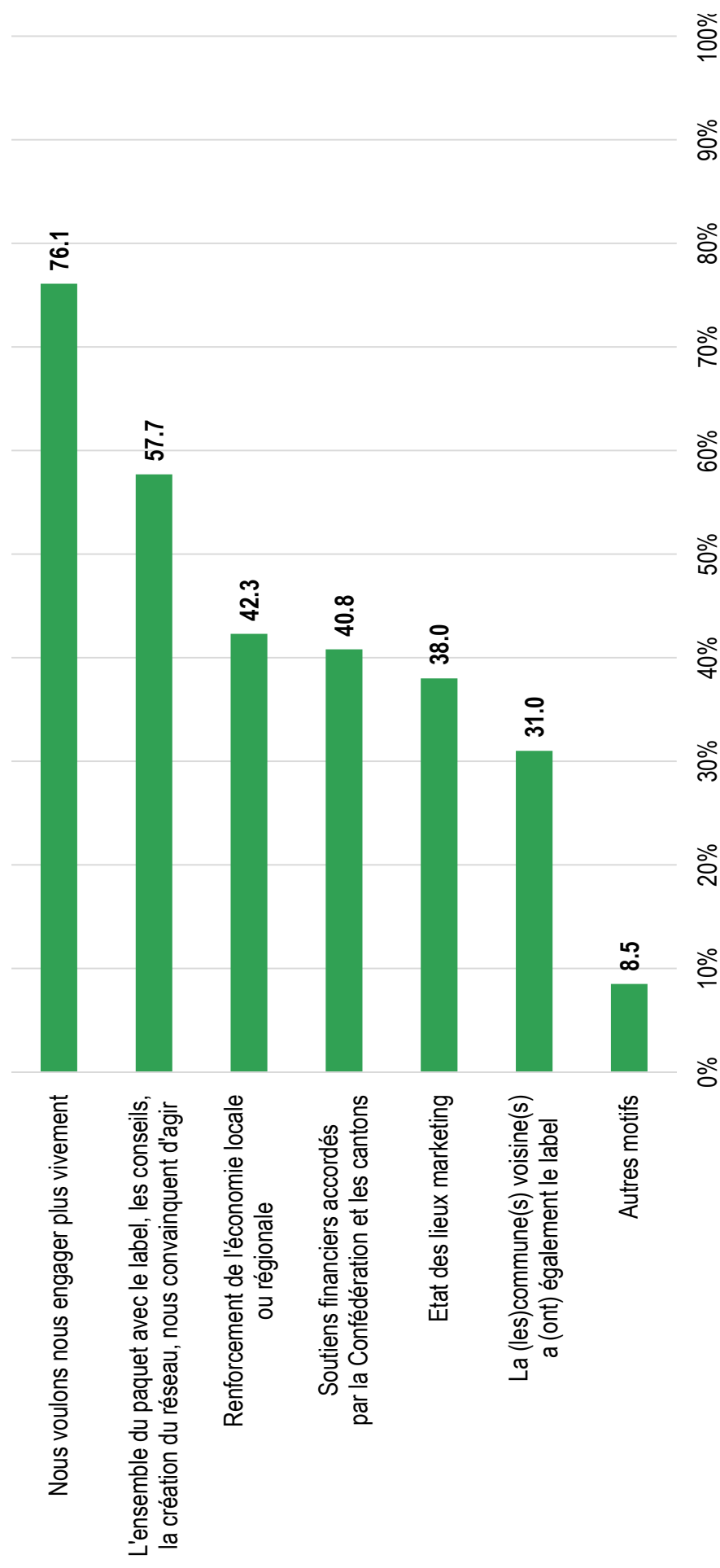
* : différence significative | ** différence très significative | (!) très petite base

L'obtention du label est-elle même prévue dans les prochains temps?

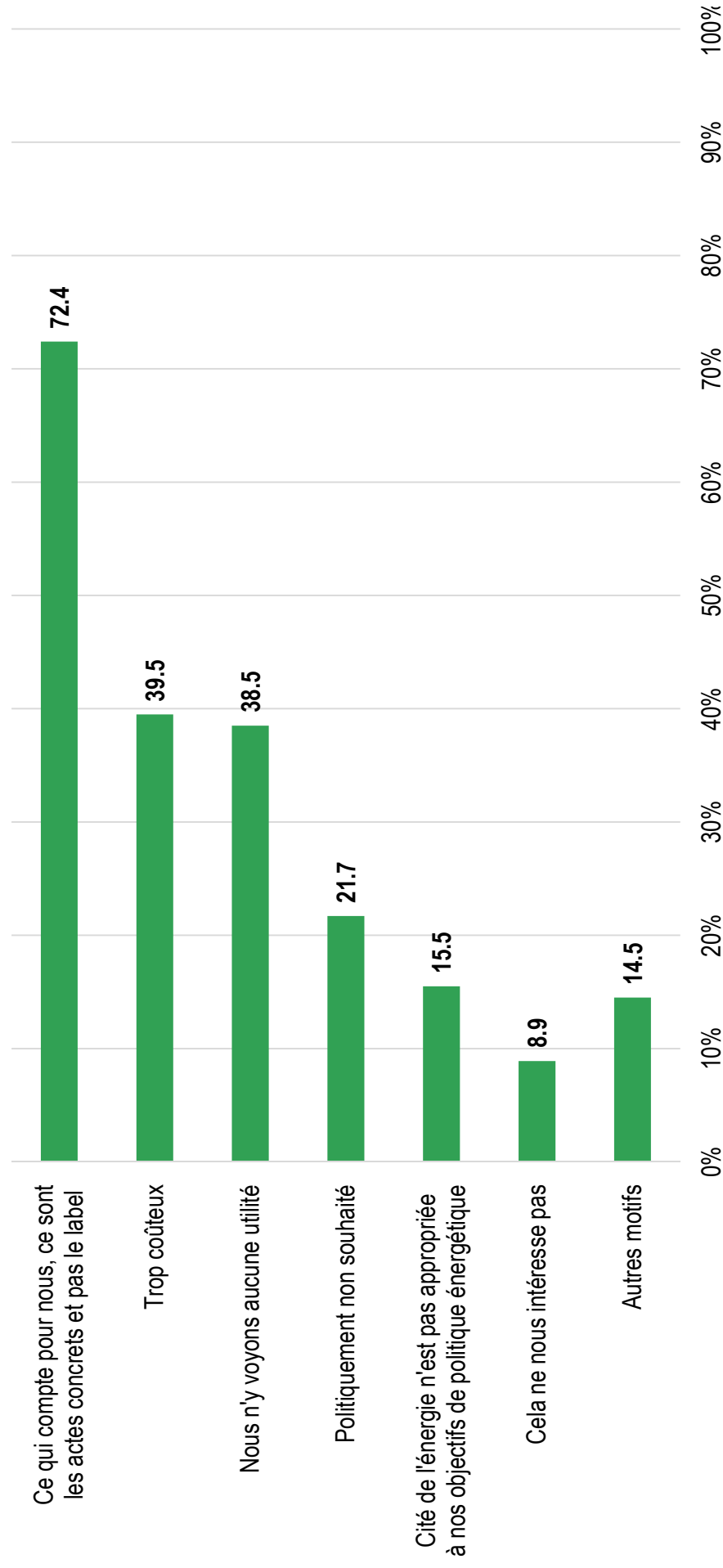


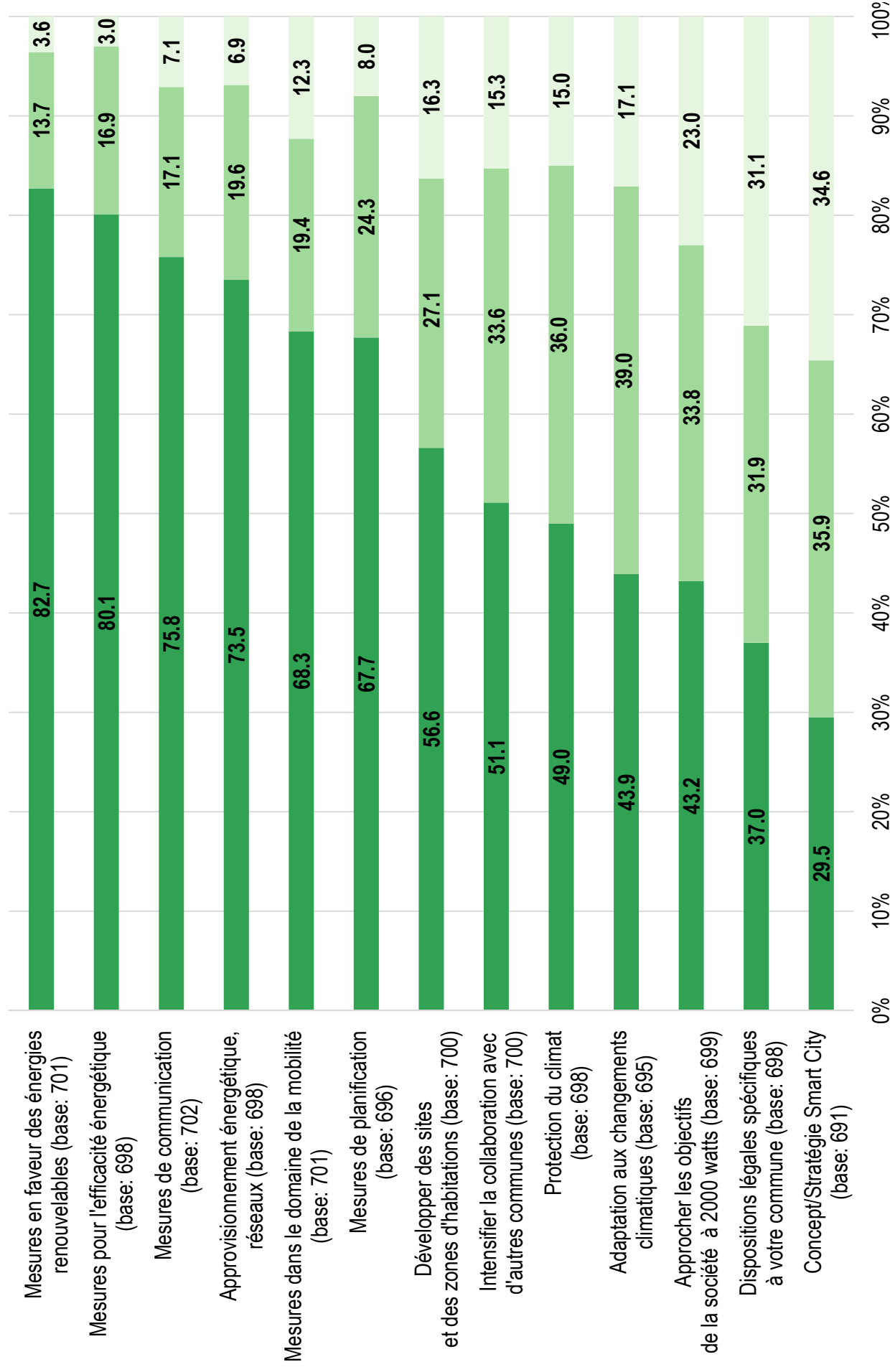
* : différence significative | ** différence très significative | (!) très petite base

Le ou lesquels des motifs ci-après vous ont déterminé à planifier la mise en œuvre du label?

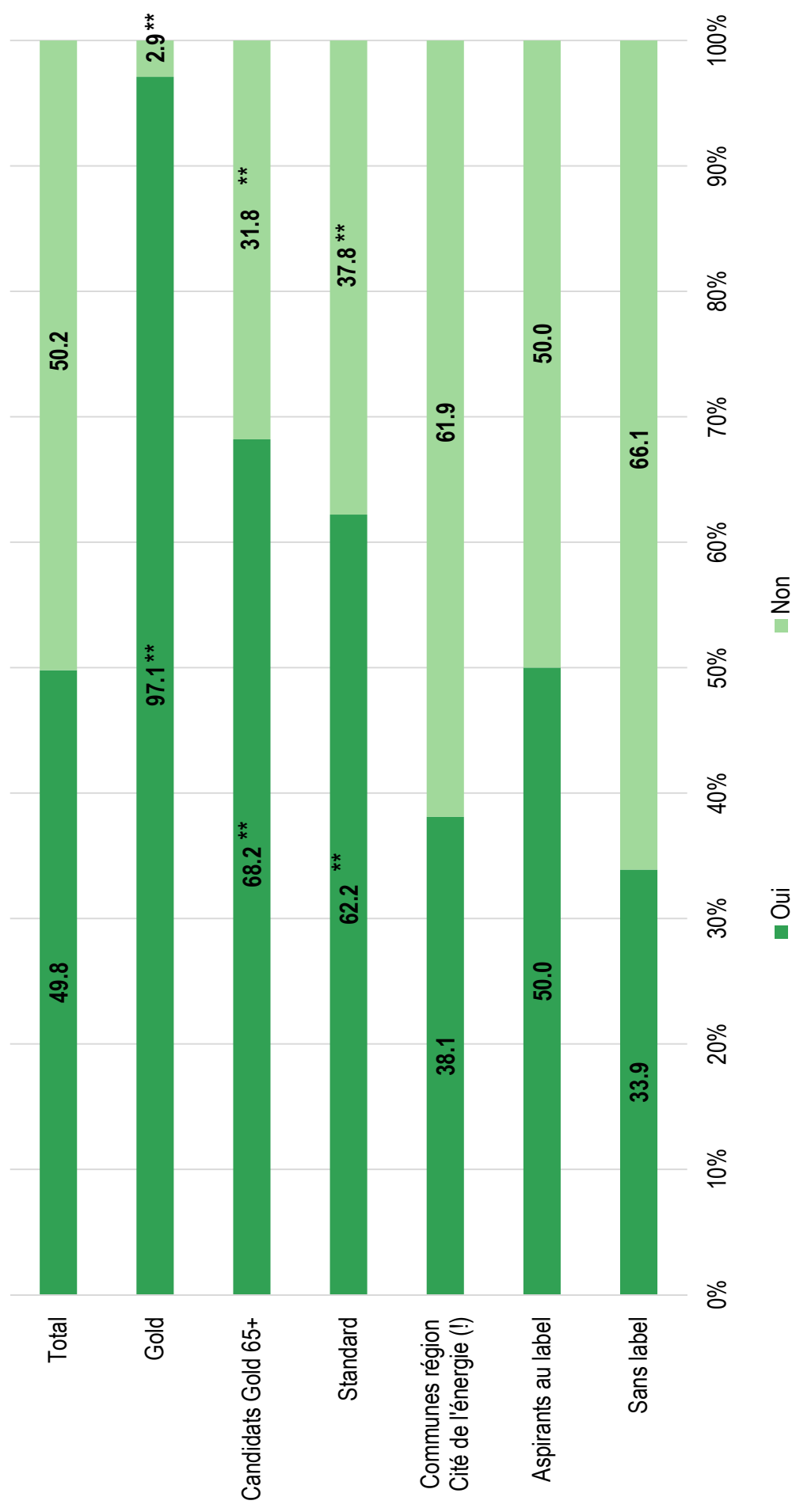


Pour lesquels des motifs ci-après ne souhaitez-vous pas obtenir le label?



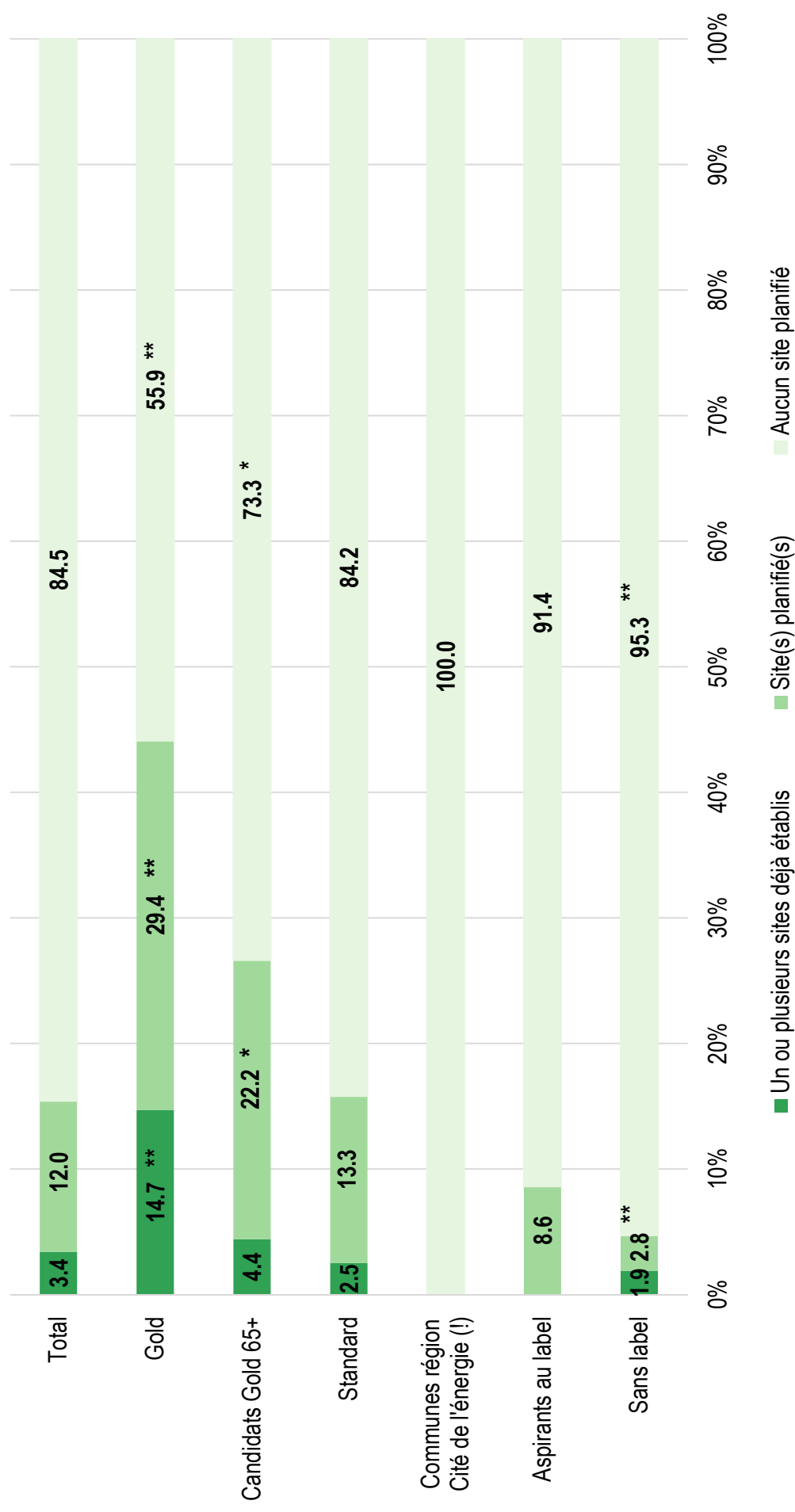


Connaissez-vous le label « Site 2000 watts »?



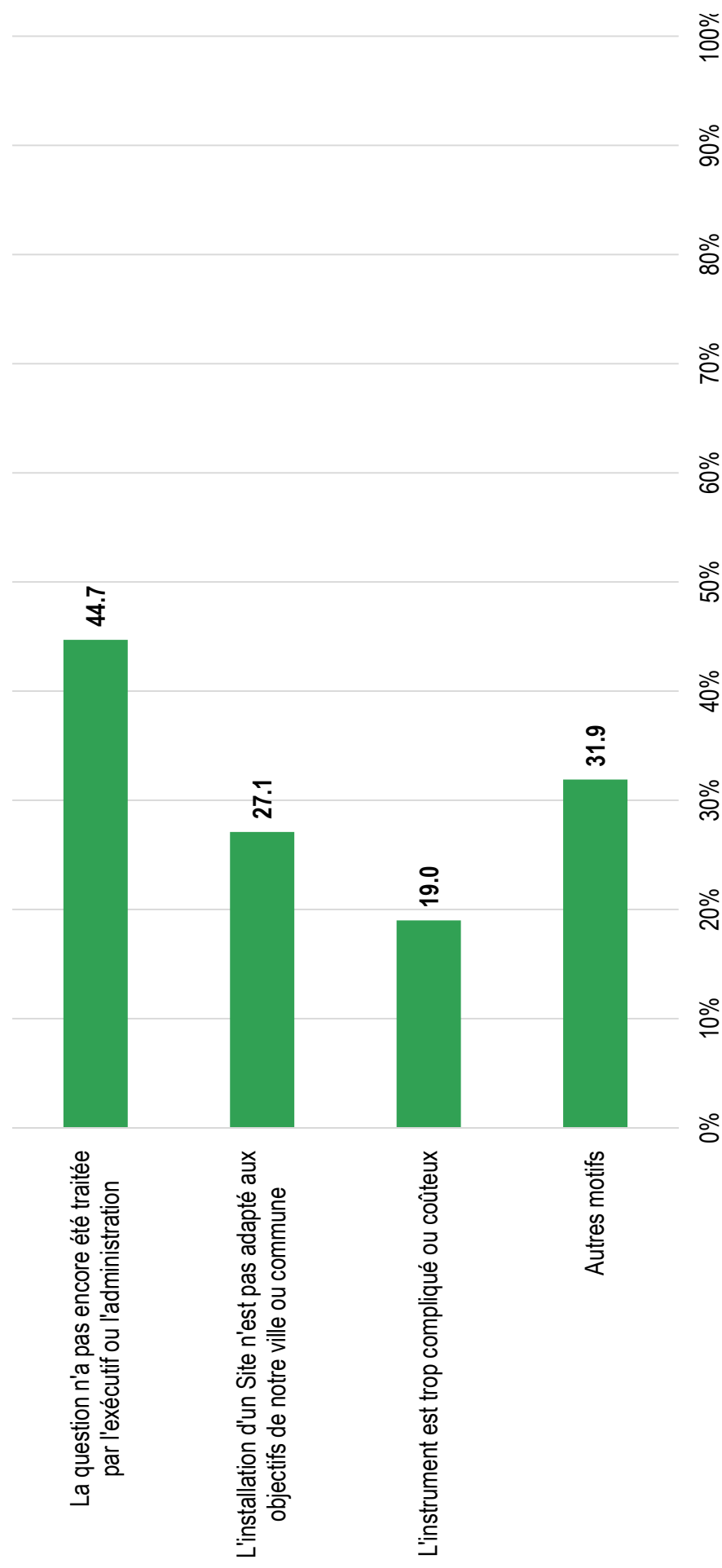
* : différence significative | ** différence très significative | (!) très petite base

Un Site 2000 watts est-il planifié ou réalisé sur le territoire de votre commune?

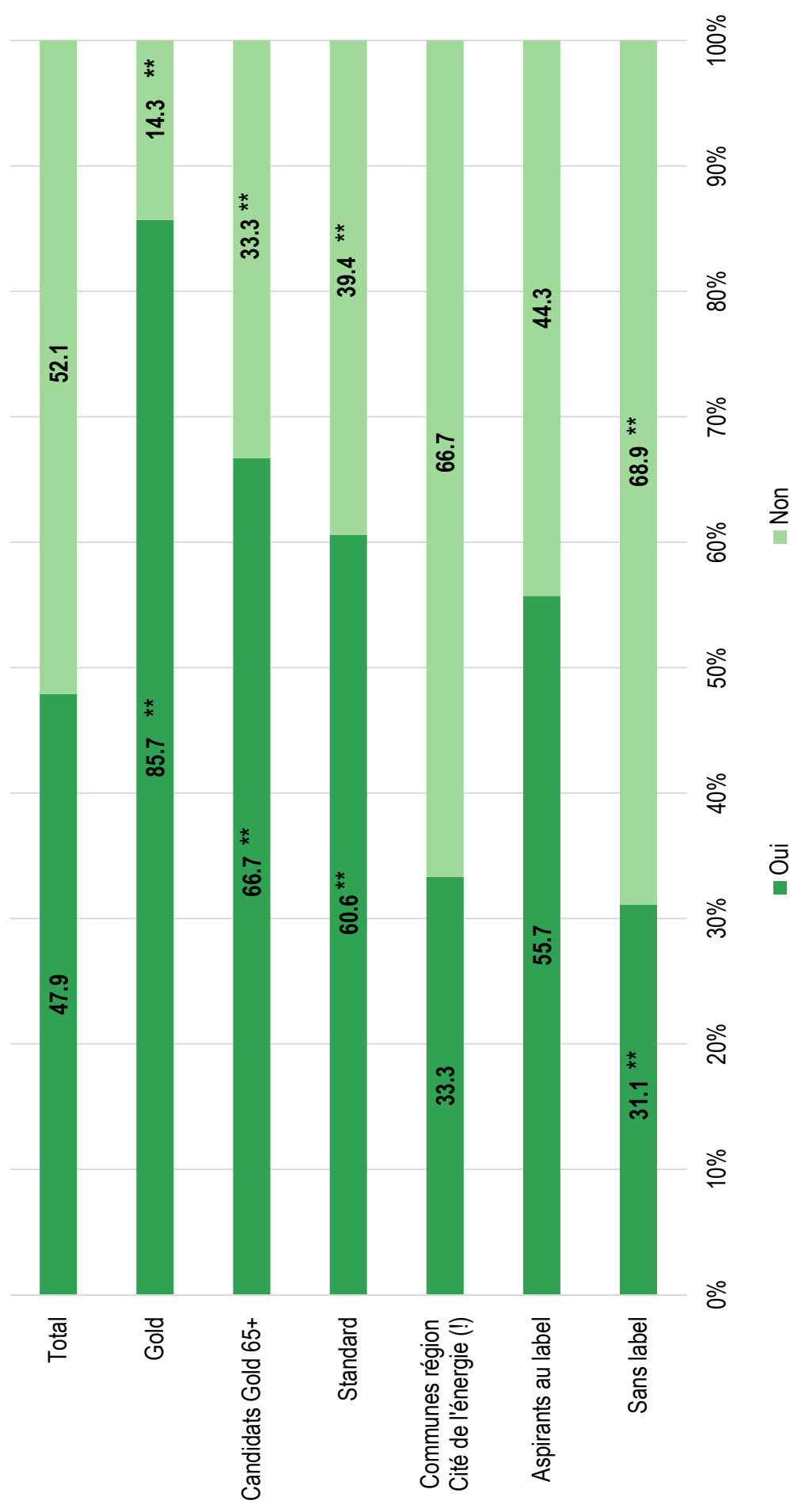


* : différence significative | ** différence très significative | (!) très petite base

Quels sont les motifs pour lesquels votre commune n'a pas planifié de Site 2000 watts sur son territoire?

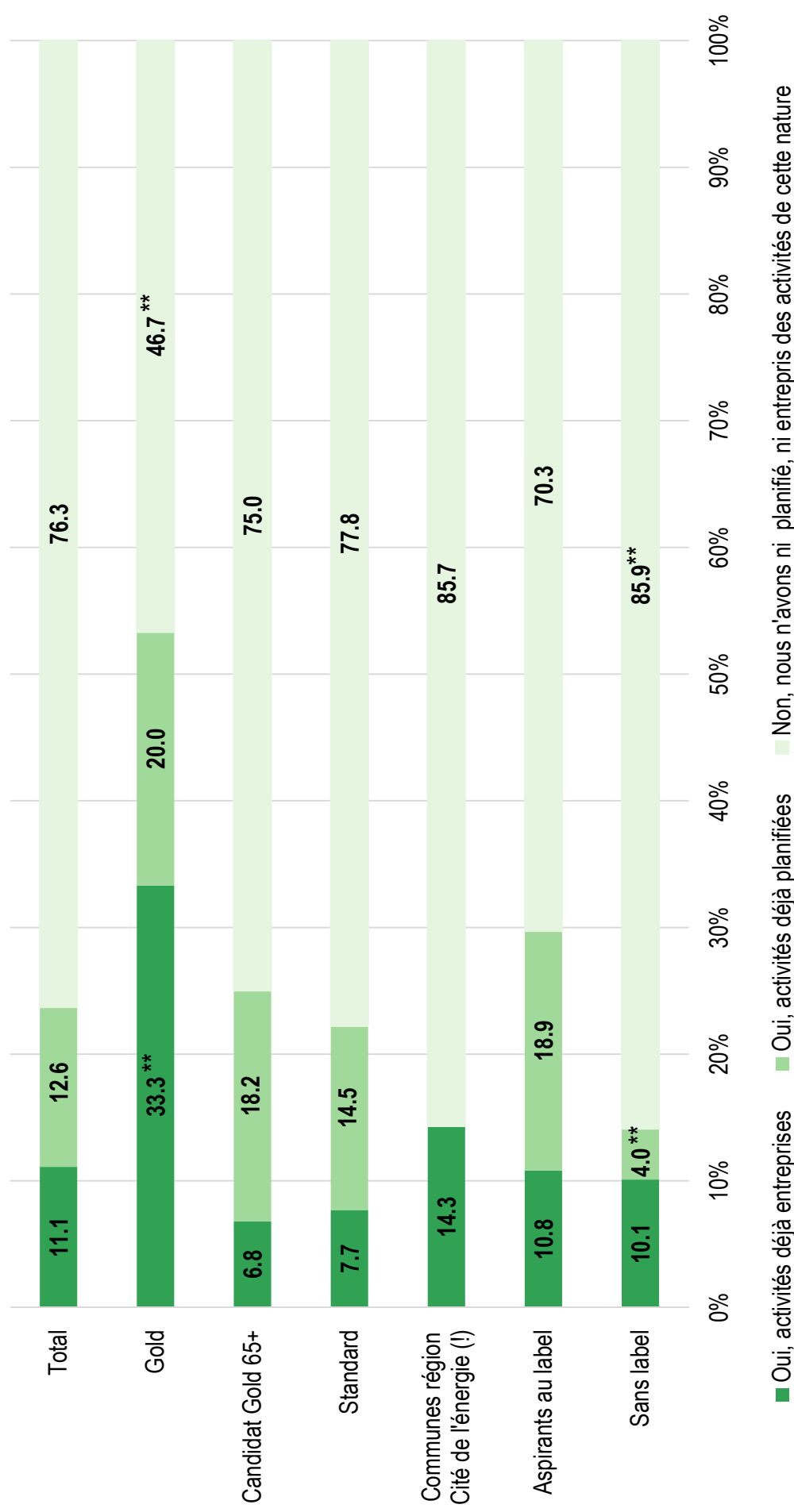


Connaissez-vous le concept Smart City?



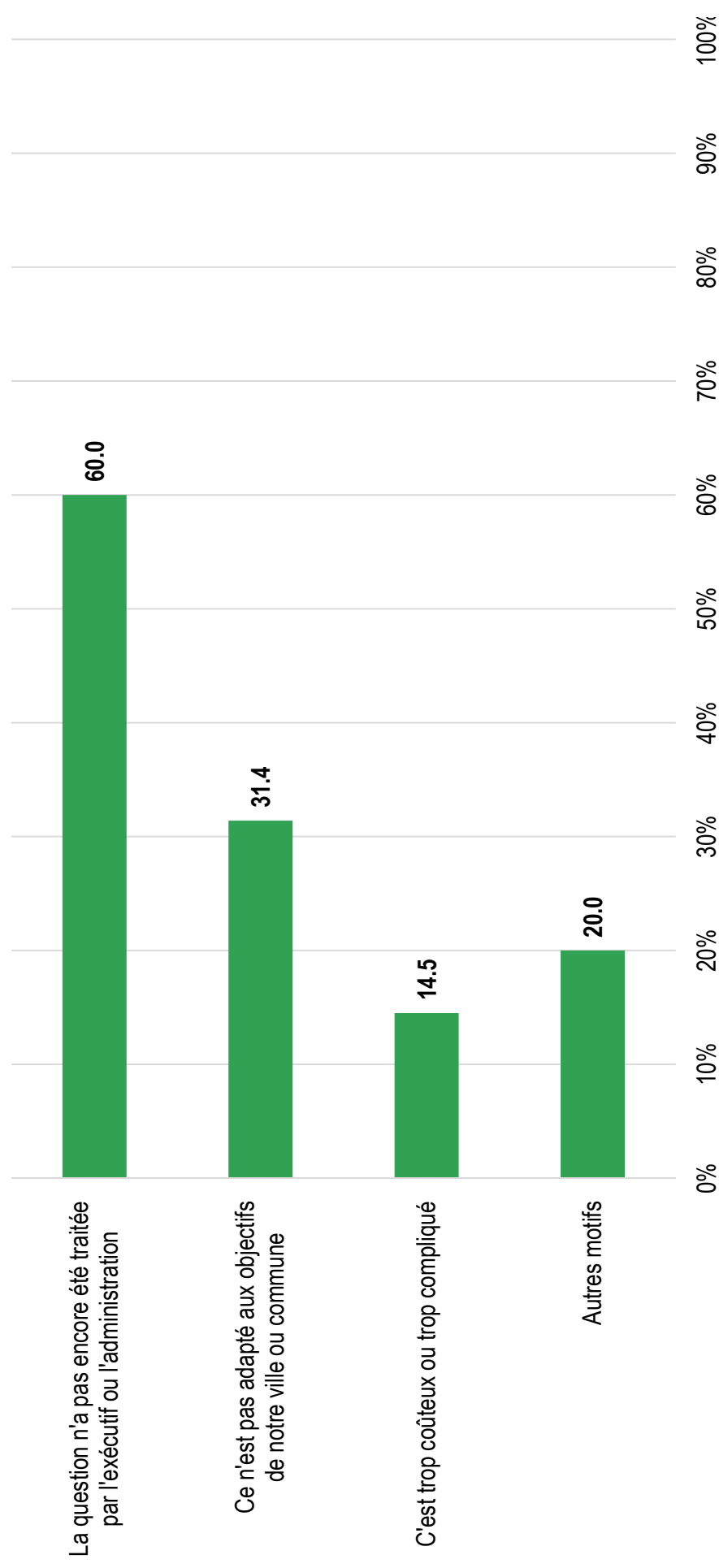
* : différence significative | ** différence très significative | (!) très petite base

Votre ville a-t-elle déjà planifié des activités ayant pour cible une Smart City ou a-t-elle déjà entrepris de telles activités?



* : différence significative | ** différence très significative | (!) très petite base

Pour quelles raisons votre commune n'a-t-elle ni planifié, ni entrepris des activités ayant pour cible une Smart City?



**La présente étude a été réalisée sur mandat de SuisseEnergie.
Seuls les auteurs sont responsables du contenu du présent document.**

Adresse

SuisseEnergie, Office fédéral de l'énergie (OFEN)
Mühlestrasse 4, CH-3063 Ittigen. Adresse postale: 3003 Berne
Infoline 0848 444 444. www.suisseenergie.ch/conseil
energieschweiz@bfe.admin.ch, www.suisseenergie.ch